Mrs Davidson

May 5/84

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1878
A PARIS.

RAPPORTS DU JURY INTERNATIONAL.

GROUPE III. — ANNEXE À LA CLASSE 21.

LA FABRICATION DES TAPIS,
TAPISSERIES
ET AUTRES TISSUS D'AMEUBLEMENT,

PAR

M. H. MOURCEAU,
ANCIEN FABRICANT DE TAPIS POUR AMEUBLEMENT.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

ÉTUDE

SUR

LA FABRICATION DES TAPIS,

TAPISSERIES

ET AUTRES TISSUS D'AMEUBLEMENT.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1878
A PARIS.

GROUPE III. — ANNEXE À LA CLASSE 21.

ÉTUDE

SUR

LA FABRICATION DES TAPIS, TAPISSERIES ET AUTRES TISSUS D'AMEUBLEMENT,

PAR

M. H. MOURCEAU,
ANCIEN FABRICANT DE TAPIS POUR AMEUBLEMENT.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

ÉTUDE

SUR

LA FABRICATION DES TAPIS,

TAPISSERIES

ET AUTRES TISSUS D'AMEUBLEMENT.

PREMIÈRE PARTIE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

L'Exposition internationale de 1878 a constaté, une fois de plus, la supériorité de la France dans la fabrication des tapis et des étoffes d'ameublement, sur ses concurrents étrangers.

Les fabricants français ont largement répondu à l'appel qui leur a été fait; leur patriotisme s'est trouvé à la hauteur de cette grande œuvre. Aussi le succès de la classe 21 a-t-il été complet, malgré l'espace restreint qui lui a été attribué.

Les tapis de pieds, séparés des étoffes, ont été mal placés dans la galerie de la carrosserie; ils y occupaient, derrière les voitures, une longueur de 500 mètres sur 6 mètres de hauteur. Il faut espérer que cette industrie sera mieux traitée à une prochaine exposition et qu'elle sera favorisée d'un emplacement plus en rapport avec ses beaux produits.

Il faut cependant tenir compte à l'administration des difficultés d'organisation; nous devons la remercier d'avoir fait tout le possible pour donner satisfaction aux nombreuses réclamations, et

Gr. III. — Cl. 21.

d'avoir réuni une grande partie des produits, ce qui n'avait été fait que très imparfaitement aux expositions précédentes.

Dans les sections étrangères, cette industrie a été également bien représentée; chaque nation avait exposé le genre qui lui est personnel et dans lequel elle avait son cachet particulier; mais aucune nation n'a montré, comme la France, une collection aussi complète dans tous les genres. La fabrication française des tapisseries et des tissus d'ameublement est une industrie véritablement nationale, et c'est une gloire de notre pays.

DIVISION DES PRODUITS.

Cette classe se compose de tous les tissus dont voici la nomenclature :

1re Catégorie. Les tapis de tous genres.

2e Catégorie. Les tapisseries pour meubles et tentures.

3e Catégorie. Les tissus de toute espèce pour les ameublements.

Ces trois catégories se subdivisent comme suit :

Première catégorie.

1° Tapis de laine genre tapisserie d'Aubusson dits *tapis ras*.

2° Tapis de laine veloutés façon d'Orient et de la Savonnerie à points noués.

3° Tapis de laine moquettes à la Jacquard, ceux à chenille ou à points tubes, ceux à chaîne imprimée bouclés ou veloutés, ceux jaspés.

4° Tapis de sparterie, de jute et les nattes.

5° Tapis de feutre.

6° Tapis de toiles cirées.

Deuxième catégorie.

Tapisseries pour meubles et tentures genres des Gobelins et de Beauvais.

Troisième catégorie.

Cette catégorie, qui se compose des tissus d'ameublement, est la plus nombreuse et la plus variée, et comprend :

1° Les tissus de laine pure.

2° Les tissus de laine mélangés de soie, bourre de soie, bourrette, coton, etc.

3° Les velours de laine dits *d'Utrecht,* unis, gaufrés ou imprimés.

4° Les soieries.

5° Les tissus de crin.

6° Les rideaux brodés.

7° Les impressions sur coton, laine, soie et jute.

PROVENANCE DES PRODUITS DE LA CLASSE 21.

Les principaux centres de fabrication sont les villes suivantes :

1° Pour les tapis de pure laine :

Allemagne : Duren près Aix-la-Chapelle, Hanau, Berlin, Schmesderling.
Algérie : Alger, Biskra, Constantine, Mascara, Oran, Sétif, Tlemcen.
Angleterre : Kidderminster, Durham, Leeds, Glascow, Halifax, Peasley.
Amérique : Clinton dans le Massachusetts, New-York.
Autriche : Vienne, Muttendorf.
Bavière : Noordenling.
Belgique : Tournai.
Chine : Douanes de Hankow, Tientsin.
Espagne : Madrid, Barcelone.
France : Abbeville, Aubusson, Amiens, Beauvais, Nîmes, Tourcoing.
Grèce : Tripoli, Locrio, Argos, Sparte.
Hollande : Deventer, Delft.
Italie : Rome, Turin.
Maroc : presque partout.
Perse : Farahan, Hamadan, Kaschan, Kerman, Korassan, Kurdistan turcoman.
Russie : Kurdistan, Caucase.
Suède : Fjelkinge, Kalmar.
Tunisie : Kairouan, Kef, Djorby.

Gr. III. — Cl. 21.

Turquie : il se fait des tapis dans presque toutes les provinces et les villes; cependant les principales sont : Ouschak, Gheurdes, Koula de la province d'Anatolie.

2° Pour les tapisseries :

Angleterre : Londres.
Belgique : Malines, Ingelsmunster.
France : les Gobelins, Beauvais, Aubusson, Felletin et Paris.

3° Sparteries, jute, nattes :

Algérie : Constantine, Oran, Alger, Tlemcem.
Allemagne : Dantzick, Hanovre, Stettin.
Amérique du Nord et du Sud.
Angleterre : Londres et les environs, Dundee, Indes anglaises.
Autriche : Vienne, en Bohême et en Moravie.
Belgique : Hamme et autres villes.
Chine (nattes) : Canton, Ning-Pô, Douanes de Hankow et Wenchow.
Espagne : Cordoue, Valladolid, Madrid, Barcelone, Alicante, Valence, Murcie.
France : Lyon, Angers, Pont-Sainte-Maxence, Rouen, Paris, Marseille, Dammartin, Airaines.
Hollande : Amsterdam, Deventer, île de Java.
Italie : Vérone, Padoue, Ferrare, Parme.
Japon : Suruga, Tokio.
Maroc : partout un peu.
Nicaragua.
Portugal : Lisbonne, Porto, Faro, Horta, Albufera, Aveiro.
Turquie : Kyrsach, le Liban.
Indes et Colonies.
Divers : Cochinchine, Égypte, Grèce, Madagascar, Mayotte, Pondichéry, Océanie, Réunion, Sénégal, Soudan.

4° Feutres :

Angleterre : Leeds, Manchester, Waterfoot.
Turquie : Erzeroum, Teledos, Alep, Koniah.
Russie : le Caucase.
Perse : Hamadan, Ispahan, Yard.

5° Toiles cirées, moleskines :

Grande-Bretagne : Londres et ses environs, l'Écosse.
Amérique : New-York, Philadelphie.

Allemagne : Berlin.
Autriche : Vienne.
Danemark : Copenhague.
France : Paris, Bourges.
Hollande : Svolle, Amsterdam.
Italie : Florence, Turin, Alexandrie, Milan.
Russie : Varsovie.
Suède : Boras.

6° Tissus de pure laine ou mélangés :

Autriche : Vienne.
Allemagne : Elberfeld.
Angleterre : Glascow, Manchester.
Espagne : Barcelone, Valence.
France : Paris, Nîmes, Roubaix, la Picardie, Bohain, Fresnoy-le-Grand, etc.
Hongrie : Oravicza.
Italie : Turin, Venise.
Russie : Moscou.
Saxe : Chemnitz.

7° Velours laine d'Utrecht :

Allemagne : Berlin, Elberfeld.
Angleterre : Londres.
France : Amiens.
Hollande : Amsterdam, Haarlem-Utrecht.

8° Soieries et velours de soie :

Autriche : Vienne.
Espagne : Barcelone.
France : Lyon, Paris, Tours, Roubaix, Nîmes.
Italie : Gênes, Milan, Florence, Turin.
Russie : Moscou.
Angleterre : Halifax, Macclesfield, Dublin.

9° Rideaux brodés, tulles, guipures :

Angleterre : Nottingham, Londres, Dublin.
Autriche : Vienne, Lottowitz, dans le Vorarlberg, en Bohême.
France : Tarare, Saint-Quentin, Lille, Paris, Saint-Pierre-lez-Calais.
Italie : Pra près de Gênes.
Suisse : Cantons de Saint-Gall, Appenzell, Thurgovie, Zurich.

Gr. III.
—
Cl. 21.

10° Imprimés :

Allemagne.
Angleterre : Manchester et Glascow.
Autriche : Prague et Vienne.
Belgique : Bruxelles, Marche.
France : Rouen et ses environs, Paris et ses environs, Roubaix, Claye et autrefois l'Alsace.
Hollande : Amsterdam.
Portugal : Lisbonne.
Russie : Moscou.
Suède : Gottenbourg, Boras, Norrkoping.

11° Crins :

Allemagne : Hambourg.
Angleterre : Londres.
France : Paris.
Italie : Turin.

CLASSEMENT DES PRODUITS.

Malgré la difficulté du classement, il ne s'était pas encore vu une exposition aussi importante, aussi belle et aussi complète de tapis et d'étoffes d'ameublement. Les tapis occupaient une longueur d'un demi-kilomètre, mais avaient le désavantage de ne pouvoir être vus de près ni touchés. Les vitrines des étoffes étaient bien installées sur un développement de 400 mètres environ, disposées sur une hauteur qui permettait aux fabricants des deux articles de les exposer simultanément.

Félicitons les organisateurs de l'Exposition de 1867 d'avoir réuni dans une même classe les différents genres de tapis et tissus d'ameublement, et ceux de 1878 d'avoir continué ce système.

Certaines parties du classement des exposants n'étaient pas à l'abri de toute critique : on trouvait dans le groupe 4 : classes 30 coton, 31 jute et phormium, 32 et 33 laines, 34 soies; dans le groupe 5 : classe 48 impressions, des étoffes qui auraient dû figurer dans la classe 21, tapis et tissus pour ameublements, qui appartenait au groupe 3.

Bien que les produits de ces industries aient été appréciés à

leur juste valeur, bien groupés, leur succès eût été plus grand encore. De plus, leur dispersion est susceptible de présenter des inconvénients. Par exemple, tel fabricant peut obtenir une récompense égale ou supérieure à celle décernée dans une autre classe à un industriel plus important et plus méritant. C'est là une considération qui mérite de fixer l'attention des organisateurs des expositions futures, et il serait désirable que, dans l'avenir, la direction du classement ne fût confiée qu'à des hommes ayant une expérience suffisante.

En outre, une importante innovation à introduire dans les expositions serait celle qui consisterait à grouper dans une même galerie chaque nature de produit sans distinction de nationalité. Chaque pays serait libre de disposer son exposition selon ses goûts et son style; mais toutes les industries similaires seraient réunies, et cette réunion aurait l'incontestable avantage de faciliter les comparaisons.

JURY DE REVISION.

Il devrait être institué un jury de revision, pour écouter toutes les réclamations qui peuvent se produire et les soumettre au jury souverain des présidents. Ces jurys sont généralement composés d'hommes très haut placés qui ne peuvent entrer dans les mille détails de toutes les industries; il en résulte des erreurs fâcheuses, inséparables d'un premier jugement établi avec des éléments souvent opposés et que le jury de revision réparerait facilement.

Exemple : le règlement plaçait hors concours les membres du jury et leurs collaborateurs. Ce règlement a été appliqué dans toute sa rigueur par le jury de la classe 21 et dans d'autres classes; mais il n'a pas été observé partout, et l'on a pu voir décerner des récompenses à des collaborateurs de membres de jury. Un jury de revision aurait certainement maintenu l'exécution stricte du règlement et aurait ainsi évité une inégalité de traitement choquante.

ENCOURAGEMENTS AUX OUVRIERS.

Dans l'intérêt de la classe ouvrière et même dans l'intérêt des

Gr. III. — Cl. 21.

patrons, il y aurait, croyons-nous, un grand avantage à provoquer la participation des ouvriers et des contremaîtres à nos grandes expositions, à leur donner les moyens de chercher des inventions et des perfectionnements. L'argent qui serait donné par le Gouvernement pour aider ces chercheurs serait bien placé, et cette mesure serait d'une bonne et intelligente démocratie. Il est nécessaire d'encourager et de stimuler l'imagination des travailleurs; les expositions ont grandement développé celle des patrons, et il y a souvent d'excellentes idées qu'il ne faut pas laisser improductives ou aller à l'étranger.

Citons un exemple qui se rattache plus particulièrement à l'industrie du tissage. C'est à un pauvre ouvrier lyonnais, nommé Jacquard, qu'est due cette merveilleuse machine qui porte son nom et qu'il parvint à exposer, en 1801, grâce à la libéralité de personnes bienveillantes.

Un pas a déjà été fait dans cette voie. A l'Exposition de Vienne, en 1873, un concours auquel devaient prendre part les contremaîtres de tous les pays avait en effet été organisé. Malheureusement il ne fut pas assez connu des fabricants. C'était une excellente idée dont on doit féliciter le gouvernement si paternel de S. M. l'empereur d'Autriche.

CAPACITÉ DU FABRICANT D'ÉTOFFES POUR MEUBLES.

Le fabricant d'étoffes pour meubles doit avoir une connaissance approfondie des styles des différentes époques ainsi que des couleurs. La fantaisie vient après, suivant les nécessités de la vente; il faut d'abord se soumettre à la volonté des acheteurs, chaque pays ayant des goûts différents; de là une critique adressée par des artistes de talent qui ne comprennent pas que le fabricant doit avant tout, sous peine de ne pas faire ses affaires, se conformer aux désirs de ses clients, qui viennent chaque saison lui acheter; s'ils ne trouvent chez lui que des étoffes qu'ils ne peuvent vendre, ils lui font des compliments sur sa belle fabrication et s'en vont chez le concurrent lui prendre des tissus qui conviennent mieux à la vente du pays pour lequel ils achètent.

Beaucoup de personnes, il faut le dire, ne se rendent pas compte des divers styles et confondent souvent les époques Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI ou autres.

L'article d'ameublement est le plus difficile à fabriquer. Le fabricant doit savoir bien choisir ses matières, surveiller la mise en carte de ses dessins. Les étoffes mélangées et de fantaisie demandent plus de soin que les autres à cause des nouveautés à faire chaque saison : il en est de même des imitations de velours.

DÉVELOPPEMENT DE CETTE INDUSTRIE.

La fabrication des tapis, tapisseries et divers tissus d'ameublement s'est beaucoup ressentie de la prospérité générale survenue à la suite des Expositions universelles de 1851 et de 1855.

Depuis la première, la vente et la production ont toujours été en augmentant ; on peut l'évaluer à 80 millions environ, pour la France seulement.

Le développement qu'elle a pris chez nous est dû bien certainement au bon goût et à la belle fabrication, ainsi qu'à l'émulation de nos fabricants, provenant, en grande partie, de l'influence des expositions.

ORIGINE DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

L'idée première d'une exposition universelle est due à un Français, l'habile dessinateur Amédée Couderc ; son projet date de 1834 ; il mettait son exposition sur l'emplacement de la butte Montmartre, préalablement nivelée. Idée excellente en soi, la butte Montmartre n'étant pas alors ce qu'elle est aujourd'hui. A cette époque il n'y existait que quelques rares constructions, et l'on n'accédait à son sommet que difficilement.

Il fit sculpter son projet en relief sur une superficie de 5 mètres carrés, y dépensa des sommes considérables, se ruina complètement sans avoir eu la consolation de pouvoir le terminer pour l'Exposition de Paris en 1834. Quel service rendu à la ville de Paris si ce projet avait été exécuté! Quand on voit les immenses

Gr. III. — Cl. 21.

travaux que les administrations ont exécutés depuis, on regrette que l'idée de ce chercheur n'ait pas été réalisée.

En choisissant cet endroit, il prévoyait l'extension que Paris était appelé à prendre de ce côté. Son opinion était que la plaine Monceau et les Batignolles deviendraient le centre de Paris.

C'était un grand artiste, ayant beaucoup d'imagination : les comptes rendus de ses succès aux Expositions de 1839, 1844, 1849 et 1851 en sont la preuve. Les industries des étoffes et des châles lui doivent beaucoup. Les merveilleux châles exposés en 1839, le Nou-rouz et l'Ispahan de Gaussen, une scène maritime de Bachelot, prouvent la fécondité des idées de ce dessinateur (frère d'un grand peintre).

Il fut le premier qui ait montré le chemin à cette pléiade d'artistes industriels qui ont porté si haut la réputation des dessins français et qui sont, malheureusement pour nous, les grands pourvoyeurs de tous les fabricants étrangers.

L'usage des expositions universelles se généralise tellement qu'elles ne sont plus seulement un besoin pour les grandes capitales de l'Europe, mais aussi pour les pays d'outre-mer, et les fabricants français feront bien de ne pas négliger les plus lointaines : il faut aller chercher des acheteurs dans tous les pays où nos articles de nouveautés et nos fantaisies sont très recherchés.

Le Gouvernement fait bien d'encourager les fabricants par tous les moyens dont il dispose, pécuniaires ou honorifiques : le commerce n'est jamais trop récompensé.

EXPOSITIONS FRANÇAISES.

Le nombre des expositions françaises a été de 11 : la première date de 1798 et la dernière de 1849.

Ci-joint le tableau de chaque exposition avec la quantité d'exposants :

1798 (an VI). Champ de Mars	110
1801 (an IX). Cour du Louvre	220
1801 (an X). Cour du Louvre	540
1806. Esplanade des Invalides	1,422

1819.	Louvre	1,662
1823.	Louvre	1,648
1827.	Louvre	1,795
1834.	Place de la Concorde	2,447
1839.	Champs-Élysées	3,381
1844.	Champs-Élysées	3,960
1849.	Champs-Élysées	4,494

TABLEAU DE LA QUANTITÉ D'EXPOSANTS DE TAPIS ET DE TISSUS D'AMEUBLEMENT À CHAQUE EXPOSITION.

	Exposants.
1798	2
1801	12
1802	18
1806	40
1819	41
1823	39
1827	40
1834	52
1839	56
1844	69
1849	54

Pour suivre le développement que prenait cette industrie à chacune de ces époques, nous divisons le nombre des exposants par genre de fabrication.

1798 (an vi).

2 exposants, se divisant comme suit :

Tapisseries d'Aubusson	1
Toiles peintes de Rouen	1

Le catalogue et le rapport du jury ne contiennent que 25 pages de texte.

Le jury, qui était composé de dix membres, décerna 12 mentions; il y eut en outre 15 citations.

Cette exposition eut lieu au Champ de Mars, les trois derniers jours complémentaires de l'an vi.

Gr. III.
—
Cl. 21.

1801 (an IX).

12 exposants, dont les produits se divisent ainsi :

Velours imprimés et peints	2
Tapisseries des Gobelins et de Beauvais	1
Toiles cirées	1
Tapis	2
Coutil pour meubles	1
Impressions en relief	1
Étoffes de soie	1
Velours de coton	3

On remarque que parmi les récompensés de cette exposition, le fabricant d'impressions en relief obtient une médaille d'or, et les Gobelins, Beauvais et la Savonnerie, une mention honorable avec un fabricant de coutil.

Les temps sont bien changés : en 1878, les Gobelins ont la plus haute récompense et les fabricants d'Aubusson ont un grand prix et des médailles d'or : ils produisent de véritables objets d'art.

C'est à cette exposition de 1801 que Jacquard a exposé son métier et a obtenu une médaille de bronze.

1802 (an X).

18 exposants, se divisant comme suit :

Tapisseries	2
Tapis moquettes, pannes et velours de laine	3
Impressions diverses	4
Velours de coton	2
Crin	1
Étoffes de soie et d'or	4
Toiles cirées	2

Les fabricants d'étoffes imprimées sont les plus nombreux. Pour la première fois, un fabricant de Paris expose des tissus mêlés d'or et un fabricant de Tours, des soieries. Pour la première fois aussi, des passementeries pour ameublement et des tissus de crin figurent dans une exposition française.

Les Gobelins obtiennent seulement une mention honorable.

1806.

40 exposants, se divisant comme suit :

Moquettes, velours laine et pannes	6
Velours coton	5
Étoffes soie et coton	6
Coutil	1
Feutre	1
Crin	2
Imprimés	2
Velours peints	2
Toiles cirées	2
Tapisseries de tontisse	1
Tapisseries des Gobelins et de Beauvais	2
Tapisseries de la Savonnerie	1
Tapisseries de Paris et d'Aubusson	9

Les trois manufactures des Gobelins, de la Savonnerie et de Beauvais exposent séparément. Un groupe de villes : Lyon, Nîmes, Tours, expose des étoffes de soie sans nom de fabricants. Il y a un fabricant de feutre par brevet d'invention et un fabricant de tapisseries de tontisse de laine, ce qui est tout simplement la fabrication du papier velouté sur étoffe que nous avons vue se reproduire en 1878.

Il y a à Beauvais une fabrique de tapisseries dirigée par un comité d'actionnaires.

1819.

41 fabricants, se divisant comme suit :

Velours divers	7
Crin	2
Bourrette	3
Soieries	7
Impressions	5
Tapisseries	7
Moquettes et tapis ordinaires	7
Toiles cirées	3

C'est pour la première fois que quatre fabricants de soie de Lyon, trois de Tours, trois fabricants d'étoffe appelée *bourrette* ou

Gr. III. — Cl. 21.

fleuret et sept fabricants de moquettes et tapis ordinaires figurent dans une exposition.

Les Gobelins, Beauvais et la Savonnerie sont hors concours.

1823.

39 exposants, se divisant ainsi :

Impressions	2
Lyon (soieries)	7
Tours (soieries)	4
Crin	2
Tapisseries	2
Tapis divers	15
Velours divers	5
Toiles cirées	2

Le nombre des exposants de Lyon et de Tours est en majorité, ce qui tendrait à établir que la soie était plus en vogue à cette époque.

Pour la première fois on a exposé des tapis de feutre vernis.

Les manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie sont hors concours.

1827.

40 fabricants, se divisant comme suit :

Impressions	5
Lyon (soieries)	9
Tapisseries, tapis	11
Tissus mélangés	3
Toiles cirées	2
Crin	6
Velours divers	3
Tours (soieries)	1

Les manufactures royales des Gobelins et de la Savonnerie ont exposé et sont récompensées par une médaille d'or.

Les exposants de Lyon sont encore plus nombreux, 9 ; les fabricants de crin, 6 : c'est le nombre le plus élevé, et 3 fabricants de tissus mélangés.

Pour la première fois il est exposé des damas de laine : cette étoffe sur fond rouge avait servi à tendre toute la cathédrale de Reims lors du sacre du roi Charles X. Gr. III. — Cl. 21.

Des essais de tapisserie à la Jacquard furent exposés pour la première fois.

1834. — GOBELINS ET SAVONNERIE HORS CONCOURS.

52 exposants, se divisant comme suit :

Impressions	11
Soieries de Lyon	9
Tapisseries et tapis	13
Tissus mélangés et bourrette	7
Crin	4
Toiles cirées	4
Velours divers	4

Les fabricants d'étoffes imprimées sont les plus nombreux ; les soieries, les tapis et les tissus mélangés viennent après. Les soies de Tours ne sont pas représentées.

Les conséquences de la révolution de 1830 sont effacées ; on voit sous le nouveau règne le développement plus grand de l'industrie et l'importance qu'on donne à cette première exposition des Champs-Élysées.

La manufacture des Gobelins est hors concours.

1839. — PAS DE MENTION DES GOBELINS ET AUTRES.

57 exposants, se divisant comme suit :

Impressions	13
Soieries de Lyon	9
Tapisseries et tapis	15
Crin	6
Toiles cirées	5
Tissus de verre	1
Tissus mélangés	8

La proportion des industries est à peu près la même qu'en 1834.

Gr. III.
—
Cl. 21.

1844. — PAS DE MENTION DES GOBELINS ET BEAUVAIS.

69 exposants, se divisant comme suit :

Impressions	9
Soieries (Lyon 6, Tours 2)	8
Tapisseries et tapis (tapisseries 14, tapis 10)	24
Tissus de verre	1
Crin	5
Toiles cirées	8
Velours	1
Tissus mélangés	13

Plus d'exposants qu'en 1834 et 1839.

Les fabricants de Lyon sont moins nombreux ; ceux d'Aubusson ont augmenté : ce qui correspond au commencement de la vogue des tapisseries pour meubles ; il en est de même pour les tissus mélangés, qui sont au nombre de 13.

1849.

54 exposants, se divisant comme suit :

Impressions	6
Soieries (Lyon)	6
Tapisseries et tapis	15
Tissus de verre	1
Soieries (Tours)	1
Crin	6
Toiles cirées	5
Velours	2
Tissus mélangés	11
Feutre, tapis	1

Les soieries de Lyon sont stationnaires, Aubusson de même ; les tapis sont plus nombreux : cette industrie est représentée par 11 exposants.

Les fabricants de tissus mélangés ne sont plus que 11.

Un fabricant avait exposé des tissus de verre en 1844 et en 1849. Ces produits étaient fort jolis, mais leur peu de solidité n'a pas permis de continuer les essais qui avaient été tentés; un petit salon en avait été tendu dans les appartements de l'hôtel de ville de Paris : cette étoffe n'avait pas eu de durée.

Pas de mention des Gobelins comme récompense.

L'absence de ces fabriques aux Expositions de 1839, 1844 et 1849 est d'autant plus extraordinaire qu'on y a fabriqué de très bonnes œuvres et que le luxe des tapisseries pour meubles entrait déjà dans le goût du public.

Le nombre toujours croissant des exposants à toutes ces expositions indique mieux que toute réflexion l'importance qu'a prise cette industrie.

1855. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

Le classement qui a eu lieu en 1867 et en 1878 n'existe pas à cette exposition. Les exposants sont répartis dans différentes classes; dans la classe 20 sont les étoffes de pure laine ou mélangées; dans la classe 21, les étoffes de soie de Lyon, Tours et Toulouse; enfin dans la classe 23, les tapis et tapisseries. Les impressions ne sont pas comprises dans ces trois classes.

	Exposants.		Exposants.
Tissus divers mélangés...	23	Impressions en relief.....	1
Velours divers.....	12	Tapis et tapisseries.....	26
Soieries de Lyon.....	13	Toiles cirées.....	7
Soieries de Toulouse.....	2	Feutre.....	1
Soieries de Tours.....	2		
Étoffes de crin.....	5	TOTAL	92

Dans ce nombre sont comprises les manufactures des Gobelins et de Beauvais, qui obtiennent une grande médaille d'honneur. C'est une des périodes les plus favorables à la prospérité de l'ameublement.

Détail des fabricants étrangers par pays et par ordre alphabétique.

L'Algérie est toujours mise à part, dans les catalogues,

Gr. III. — Cl. 21.

comme une puissance étrangère; c'est pour cela qu'elle figure parmi elles.

	Exposants.		Exposants.
Algérie	15	Mexique	1
Autriche	5	Pays-Bas	7
Angleterre	6	Prusse	16
Belgique	3	Saxe	3
États pontificaux	1		
Grèce	2	Total	59

1867. — PARIS.

C'est la première fois, comme il est dit plus haut, que le classement indique une classe spéciale pour les tapis et les étoffes d'ameublement; on compte 94 exposants pour la France, mais tous les fabricants ne sont pas inscrits dans la classe 18 : beaucoup sont dans celles des soies, des laines, des fils et cotons; sans cette circonstance ce nombre serait bien supérieur. Ces 94 exposants se divisent ainsi :

	Exposants.
Tissus mélangés divers	27
Tapis et tapisseries	21
Velours d'Amiens	6
Soieries de Tours (3) et de Lyon (13)	16
Impressions	4
Tissus de crin	1
Tissus de coton	3
Toiles cirées et cuirs repoussés	14
Sparterie	2
Total	94

Les manufactures des Gobelins et Beauvais sont hors concours, le directeur de ces établissements étant membre du jury.

Les soieries de Lyon étaient fort bien représentées, mais elles étaient restées avec les robes, etc., les fabricants lyonnais n'exposant que collectivement sous le couvert de la chambre de commerce de cette ville.

Les exposants étrangers étaient au nombre de 404. La plus

grande partie se composait de fabricants de tapis : ci-après le détail par pays. Gr. III. — Cl. 21.

	Exposants.		Exposants.
Angleterre	39	Pays-Bas	7
Autriche	12	Portugal	5
Amérique du Sud	1	Russie	12
Belgique	5	Rome	1
Bavière	1	Turquie	258
Chine	3	Tunis	1
Danemark	1	Havane	2
Espagne	7		
États-Unis	3	TOTAL	404
Grèce	5	France	94
Gouvernement égyptien	1	Algérie	35
Italie	11		
Maroc	1	TOTAL	533
Prusse et Allemagne du Nord	28		

L'Algérie comptait 15 exposants en 1855, elle en a 35 en 1867. L'empire ottoman, qui n'était pas représenté en 1855, en a 258.

1878. — PARIS.

L'Exposition de 1878 a été la plus complète jusqu'à ce jour comme ensemble de produits.

Le nombre des fabricants français qui y ont pris part est de 104, divisé comme suit :

	Exposants.		Exposants.
Tissus divers mélangés	23	Rideaux brodés	7
Velours	8	Étoffes de crin	2
Impressions	3	Sparterie	4
Tapisseries et tapis	33	TOTAL	104
Soieries de Lyon	9		
Soieries de Tours	2	Exposants de l'Algérie, 79.	
Toiles cirées	13	Soit 44 de plus qu'en 1867.	

Le chiffre des exposants de l'Algérie était de 15 en 1855 et de 35 en 1867 : il est de 79 en 1878.

Il y a encore beaucoup d'exposants disséminés dans d'autres classes. Les fabricants lyonnais figurent toujours dans la collectivité

Gr. III. — Cl. 21.

avec la chambre de commerce de leur ville et une partie des fabricants de rideaux brodés avec la chambre de commerce de Tarare. D'autres fabricants exposent dans les classes 31 et 48.

DÉTAIL DES FABRICANTS. — EXPOSANTS ÉTRANGERS.

	Exposants.		Exposants.
Algérie	79	Mayotte	1
Angleterre	35	Nicaragua	1
Autriche	11	Perse	1
Annam (Empire d')	1	Portugal	12
Belgique	7	Pays-Bas	6
Canada	2	Pérou	"
Chine	6	Pondichéry	3
Cochinchine	5	Russie	5
Danemark	2	Suède	3
États-Unis	4	Suisse	"
Espagne	5	Salvador	"
Égypte	"	Sénégal	5
Grèce	17	Ste-Marie de Madagascar	1
Gabon	1	Tunisie	9
Hongrie	1	Tahiti	2
Italie	4	Uruguay	"
Japon	8	Vénézuéla	"
La Réunion	2		
Maroc	2	TOTAL	241

Trois pays sont représentés par leur gouvernement et ne sont comptés que pour 1 exposant. Ce sont : le royaume de Perse, l'empire d'Annam et le Nicaragua.

Le nombre des exposants étrangers, qui est de..... 241 est inférieur à celui de 1867, qui était de 404.

Mais si l'on ajoute à ce chiffre les exposants français 104 ainsi que ceux de 3 pays ayant pris part à l'Exposition de 1867 et qui n'ont pas exposé en 1878 :

Turquie	258
Royaume de Prusse et Allemagne du Nord	28
Bavière	1

l'on arrive au chiffre de..... 632 supérieur de 99 à celui de 1867, qui était de 533 en totalité.

Impressions.

Les étoffes imprimées sur toile de coton, de laine, de jute, de bourrette ou de tissus mélangés se trouvant tout à fait disséminées aux Expositions universelles de 1855, 1867 et 1878, il nous est impossible de les citer toutes. Nous n'avons mentionné que les fabricants inscrits dans la catégorie des étoffes pour meubles; leur nombre viendrait augmenter les chiffres cités [1]. Dans la catégorie des tissus imprimés se trouvent les velours, les draps et généralement tous les articles qui ont paru dans ces genres.

[1] La même observation subsiste pour les velours de coton.

DEUXIÈME PARTIE.

TAPIS DE LAINE.

La production des tapis, en France, est certainement dans une bonne voie comme dessins et comme fabrication. C'est la première fois que nos fabricants ont exposé une collection aussi complète; on verra par les tableaux de douane de nos importations et exportations reproduit plus bas que nos produits sont très recherchés à l'étranger. Ce sont les articles riches et de bon goût qui ont toujours jusqu'à présent donné la prépondérance à nos exportations. Cette exportation porte principalement sur les tapis d'Aubusson, Amiens, Beauvais, Nîmes et Tourcoing.

Nous avons divisé les tapis en six catégories afin de séparer les genres dont quelques-uns sont d'une fabrication en partie abandonnée, tels que les tapis ras d'Aubusson, les jaspés, écossais et vénitiens.

Nous parlerons plus spécialement des tapis veloutés, façon d'Orient, à points noués, à chenille, à points tubes, des moquettes à la Jacquard et à chaînes imprimées.

La moquette est une heureuse invention qui tient le milieu entre les tapis ras et les veloutés, façon d'Orient ou de la Savonnerie: elle est d'un emploi facile, moins sèche, plus chaude et plus moelleuse que les tapis ras et beaucoup moins chère que ceux à points noués qui sont plus élevés de prix parce qu'ils sont plus serrés, plus longs de poils et d'une fabrication très lente.

La fabrication des tapis à la Jacquard est supérieure en France à celle de l'Angleterre, ce pays s'occupant plus spécialement des moquettes chaînes imprimées, veloutées et bouclées. Cependant, depuis la concurrence des Américains, ils cherchent à monter cet article; un métier marchant à la vapeur fonctionnait très bien dans la section anglaise de l'Exposition et produisait 20 mètres d'étoffe par jour.

Gr. III. — Cl. 21.

L'Amérique nous achetait beaucoup de tapis, elle se met maintenant à en fabriquer; notre vente a diminué dans une certaine proportion et il est à désirer que nos fabricants cherchent d'autres débouchés ou des perfectionnements pour obvier à cette diminution de l'exportation.

Tapis d'Orient.

Une nouvelle concurrence est venue s'ajouter à celle des moquettes anglaises, c'est celle des tapis d'Orient. Dans ces dernières années, l'importation a toujours été en augmentant; les grandes maisons de nouveautés, par la grande réclame qu'elles ont faite à ces tapis, leur ont donné une vogue à laquelle ils ne seraient jamais arrivés. Il est de toute justice de dire qu'ils sont, en général, bien moelleux aux pieds, de couleurs et de dessins très goûtés.

Tapis anglais (moquettes chaînes imprimées).

Ces tapis sont toujours bon marché; il y a, en ce moment, encombrement dans les fabriques: l'Amérique se mettant à faire les genres de l'Angleterre, il s'ensuit une baisse sur les anciens cours : cet article est toujours la grande production, nous en importons depuis 2 francs le mètre environ.

Les Anglais sont les premiers qui aient fabriqué ces tapis à la vapeur. Ils les font très bien; cette fabrication est montée sur une grande échelle. L'exportation de l'Angleterre est importante et s'étend sur tous les marchés étrangers en grande quantité. Ce pays consomme lui-même une grande partie de ses produits, son climat et ses habitudes lui en faisant une nécessité. Toutes les nations, excepté la France, ont été jusqu'à ce jour ses tributaires. On verra par nos tableaux de douane que son importation n'est pas aussi considérable chez nous qu'on le suppose généralement; elle se divise en moquettes bouclées et veloutées, chaînes imprimées et tapis de feutre.

Trois fabriques françaises d'Aubusson et de Beauvais ont résisté à la concurrence anglaise; mais si ces maisons n'avaient pas eu

d'autres produits à exploiter, elles auraient été obligées de fermer leurs ateliers et la fabrication des moquettes chaînes imprimées aurait disparu de France: la différence entre les deux productions est de 15 p. o/o environ.

Les moquettes anglaises sont plus légères et beaucoup plus apparentes que celles fabriquées en France.

IMPORTATION ET EXPORTATION.

Pour donner une idée du développement des affaires depuis l'application des traités de 1860, nous donnons, par périodes décennales, le résumé des importations et exportations des tapis de 1847 à 1876, d'après le relevé officiel des douanes :

La première de 1847 à 1856,
La deuxième de 1857 à 1866,
Et la troisième de 1867 à 1876.

IMPORTATION.

De 1847 à 1856	1,228,320f
De 1857 à 1866	17,070,000
De 1867 à 1876	25,031,330
TOTAL	43,329,650

La période de 1857 à 1866 se divise en deux parties : la partie qui a précédé les traités de 1860 et celle qui les a suivis.

De 1857 à 1860, soit 4 ans	682,879f
De 1861 à 1867, soit 6 ans	16,387,121
TOTAL	17,070,000

La moyenne de 1857 à 1860 est de 170,719 francs par an; celle de 1861 à 1866 est de 2,731,188 francs par an.

Gr. III.
—
Cl. 21.

EXPORTATION.

De 1847 à 1856	10,964,760f
De 1857 à 1866	13,639,840
De 1867 à 1876	34,752,260
TOTAL	59,356,860

Nous divisons comme ci-dessus la période de 1857 à 1866 en deux portions : d'une part, les années qui ont précédé les traités, d'autre part, celles qui ont suivi leur conclusion.

De 1857 à 1860, soit 4 années	3,459,886f
De 1861 à 1866, soit 6 années	10,179,954
TOTAL	13,639,840

La moyenne pour la période de 1857 à 1860 est de 864,972 francs par an; celle de 1861 à 1866 est de 1,729,992 francs par an.

La différence en faveur de l'exportation est de 26,027,210 francs pendant ces trois périodes, de 1847 à 1876.

EXPORTATION DE 1857 À 1866.

ANNÉES.		POIDS.		VALEUR.	
Avant les traités de 1860.	1857	70,450k	240,412k	1,039,135f	3,459,886f
	1858	56,520		833,670	
	1859	44,456		655,770	
	1860	68,986		931,311	
Après les traités de 1860.	1861	59,899	662,845	808,637	10,179,954
	1862	104,330		1,512,785	
	1863	117,254		1,764,673	
	1864	136,975		2,061,474	
	1865	120,385		1,986,352	
	1866	124,002		2,046,033	
TOTAUX			903,257		13,639,840

Ce tableau nous montre l'importance de notre exportation avant

et après les traités de 1860, pendant la période décennale de 1857 à 1866, soit :

1re période	3,459,890f
2e période	10,179,950
TOTAL	13,639,840

Le total en poids est de :

1re période (240,412 kilogr. à 15 fr. 10 cent.)	3,630,221f
2e période (662.845 kilogr. à 15 fr. 10 cent.)	10.008,959
TOTAL	13,639.180 (1)

IMPORTATION DES TAPIS ALLEMANDS ET BELGES
PENDANT LES DEUX PÉRIODES DÉCENNALES DE 1857 À 1866 ET DE 1867 À 1876.

ANNÉES.	TAPIS DE TOUTE ESPÈCE (à la valeur). ALLEMAGNE.	BELGIQUE.	OBSERVATIONS.
	francs.	francs.	
1857	//	//	L'importation allemande n'a commencé qu'en 1865; celle de la Belgique a commencé en 1861. Il est très probable que le chiffre de cette dernière est mélangé avec des tapis allemands ou d'autres pays. L'importation de la période de 1857 à 1866 est de 1.743,361 francs pour ces deux pays; celle de la période de 1867 à 1876 est de 1.318.895 francs, également pour les deux pays, dont bien certainement l'importation est mélangée. Il n'y avait pas d'importation avant les traités de 1860. L'importation pour les années 1877 et 1878 a une importance bonne à signaler. Elle s'est élevée, pour les tapis allemands, de 52,462 francs qu'elle était en 1876, à 141,396 francs en 1878.
1858	//	//	
1859	//	//	
1860	//	//	
1861	//	1,590,798	
1862	//	10,946	
1863	//	18,568	
1864	//	27,503	
1865	13,741	28,363	
1866	36,337	17,105	
1867	42,996	104,485	
1868	44,623	96,179	
1869	65,071	//	
1870	//	59,093	
1871	5,887	44,544	
1872	19,992	195,714	
1873	22,615	97,000	
1874	16,731	154,370	
1875	29,821	146,718	
1876	52,462	120,594	
1877	66,538	180,757	
1878	141,396	183,552	
TOTAUX	558,210	3,076,289	

(1) La différence en moins de 660 francs provient des fractions de centimes non multipliées.

Gr. III.
—
Cl. 21.

EXPORTATION DE 1857 À 1866.

	kilogrammes.	francs.
Association allemande	40.757	615.477
Belgique	173.888	2.625,755
Angleterre	189.831	2.866,495
Espagne	65.136	983,601
Italie	69,782	1.053,755
États romains	3,713	56,113
Suisse	60.922	919,970
Turquie	29,453	444,787
Égypte	17,991	271,711
États-Unis	30,771	464,690
Brésil	28,755	434,248
Algérie	69,662	1,051,943
Autres pays	122,596	1,851,295
TOTAUX (15f 10c le kilogr.)	903,257	13,639,840

Ce tableau nous donne l'importance de notre exportation par pays pendant la période décennale de 1857 à 1866 avec le poids et le prix.

PÉRIODE DE 1867 À 1876.

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
1867	1,618,463f	2,418,672f
1868	1,862,259	2,674,672
1869	2,036,971	3,194,684
1870	1,058,079	1,934,183
1871	1,367,102	3,473,848
1872	3,367,894	3,611,003
1873	2,891,451	3,786,046
1874	3,708,578	4.417,550
1875	3,949,832	5,150,866
1876	3,170,701	4,090,716
	25,031,330	34,752,260
DIFFÉRENCE en faveur de l'exportation.	9,720,930f	

COMMERCE SPÉCIAL. (Valeurs en francs.)

	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.
					IMPORTATION.					
Angleterre	1,321,000	1,485,000	1,457,000	282,000	1,146,000	2,539,000	1,895,000	2,084,000	2,009,000	2,022,000
Turquie	119,000	186,000	331,000	29,000	134,000	525,000	790,000	1,354,000	1,655,000	792,000
Autres pays	189,000	201,000	253,000	751,000	89,000	304,000	215,000	284,000	322,000	358,000
VALEUR TOTALE	1,629,000	1,872,000	2,041,000	1,062,000	1,369,000	3,368,000	2,900,000	3,722,000	3,986,000	3,172,000
					EXPORTATION.					
Angleterre	496,000	481,000	617,000	345,000	490,000	448,000	429,000	508,000	1,145,000	541,000
Suisse	126,000	126,000	166,000	171,000	218,000	402,000	324,000	308,000	523,000	369,000
États-Unis	294,000	237,000	464,000	320,000	857,000	288,000	304,000	625,000	417,000	169,000
Algérie	67,000	76,000	169,000	//	114,000	183,000	193,000	237,000	203,000	105,000
Italie	190,000	239,000	379,000	156,000	282,000	279,000	308,000	275,000	265,000	177,000
Belgique	567,000	821,000	580,000	391,000	874,000	897,000	1,049,000	1,128,000	1,145,000	870,000
Allemagne	241,000	210,000	303,000	122,000	225,000	588,000	535,000	511,000	681,000	592,000
Autres pays	418,000	485,000	517,000	429,000	414,000	526,000	444,000	475,000	507,000	693,000
VALEUR TOTALE	2,419,000	2,675,000	3,195,000	1,934,000	3,374,000	3,611,000	3,786,000	4,067,000	4,886,000	3,516,000

NOTA. Les deux tableaux ci-dessus donnent l'importance de nos affaires, importation et exportation, par pays, pendant la période décennale de 1867 à 1876.

Gr. III.
—
Cl. 21.

IMPORTATION DES TAPIS TURCS.

1867	118,710f	
1868	186,393	
1869	330,576	
1870	282,451	
1871	133,811	6,168,081f
1872	524,694	
1873	790,120	
1874	1,353,644	
1875	1,655,417	
1876	792,265	
1877	545,667	1,823,988
1878	1,278,321	
Total		7,989,069

IMPORTATION DES TAPIS ANGLAIS.

1867	1,313,012f	
1868	1,484,713	
1869	1,457,057	
1870	644,536	
1871	1,146,051	16,593,643f
1872	2,538,944	
1873	1,894,893	
1874	2,083,541	
1875	2,008,563	
1876	2,022,333	
1877	1,745,658	3,938,817
1878	2,193,159	
Total		20,532,460

IMPORTATION DES TAPIS D'AUTRES PAYS.

1867	186,741f	
1868	191,153	
1869	249,338	
1870	131,092	
1871	87,240	2,269,606f
1872	304,256	
1873	206,438	
1874	271,393	
1875	285,852	
1876	356,103	
1877	426,814	997,601
1878	570,787	
Total		3,267,207

L'importation « d'autres pays » nous vient de l'Allemagne, de la Belgique, des Indes anglaises, de l'Égypte et des États barbaresques. Gr. III. — Cl. 21.

Nous allons maintenant donner le tableau par pays des importations et des exportations pendant les années 1877 et 1878.

IMPORTATION EN 1877 DES TAPIS DE LAINE PAR PAYS.

Allemagne	66,538f
Angleterre	1,745,659
Belgique	180,757
Égypte	38,524
Indes anglaises	106,698
Turquie	545,667
Autres pays	34,297
TOTAL	2,718,140

EXPORTATION EN 1877 DES TAPIS DE LAINE PAR PAYS.

Allemagne	861,178f
Belgique	880,567
Angleterre	349,862
Espagne	156,049
Italie	195,453
Suisse	290,972
États-Unis	62,673
Algérie	225,577
Autres pays	430,029
TOTAL	3,452,350

IMPORTATION EN 1878 DES TAPIS DE LAINE PAR PAYS.

Allemagne	141,396f
Angleterre	2,193,159
Belgique	183,552
États barbaresques	112,513
Indes anglaises	91,787
Turquie	1,278,321
Divers pays	41,539
TOTAL	4,042,267

Gr. III.
—
Cl. 21.

EXPORTATION DES TAPIS DE LAINE, PAR PAYS, EN 1878.

Allemagne	621,643f
Belgique	816,168
Angleterre	698,496
Autriche	93,306
Espagne	159,258
Italie	229,435
Suisse	279,380
Algérie	121,427
Autres pays	398,758
TOTAL	3,417,871

On voit par l'examen de ces tableaux que ce sont les tapis anglais et les tapis d'Orient qui ont été le plus importés.

Notre exportation s'est trouvée largement facilitée par les nouveaux traités de commerce; les tapis d'un prix élevé ont été le principal objet de cette exportation qui s'est trouvée aussi favorisée par des ventes de détail.

Nous donnons plus loin, à l'appui de ce qui précède, le tableau du prix moyen au kilogramme, à l'exportation et à l'importation, à l'époque des trois années des Exopositions de 1862, 1867 et 1878.

IMPORTATION ET EXPORTATION PAR PAYS POUR LES ANNÉES 1877 ET 1878.

	IMPORTATION EN 1877.	IMPORTATION EN 1878.
	francs.	francs.
Allemagne	66,538	141,396
Belgique	180,757	183,552
Angleterre	1,745,659	2,193,159
Turquie	545,667	1,278,321
Égypte	38,524	112,513 (1)
Indes anglaises	106,698	91,787
Autres pays	34,297	41,539
TOTAUX	2,718,140 (2)	4,042,267 (2)

	EXPORTATION EN 1877.		EXPORTATION EN 1878.	
	KILOGRAMMES à 12f 05c.	FRANCS.	KILOGRAMMES à 11f 45c.	FRANCS.
Allemagne	71,467	861,177 35	54,292	621,643 40
Belgique	73,076	880,565 80	71,281	816,167 45
Angleterre	29,034	349,859 70	61,004	698,495 80
Espagne	12,950	156,047 50	13,909	159,258 05
Autriche	//	//	8,149	93,306 05
Italie	16,220	195,451 00	20,038	229,435 10
Suisse	24,147	290,971 35	24,400	279,380 00
États-Unis	5,201	62,672 95	//	//
Algérie	18,720	225,576 00	10,605	121,427 45
Autres pays	35,687	430,028 35	34,826	398,757 70
TOTAUX	286,502	3,452,350 00 (3)	298,504	3,417,871 00 (3)

(1) Y compris les États barbaresques.

(2) L'importation a diminué en 1877 sur les années précédentes; celle de 1878 est la plus forte.

(3) Le chiffre de nos exportations se trouve réduit pendant ces deux années; il est inférieur à ceux des années précédentes qui sont plus élevés à partir de 1871.

On remarquera aussi que le chiffre des importations de l'Allemagne et de la Belgique n'existe pas au tableau des importations de 1867 à 1876 comme il est indiqué en 1877 et 1878; il est confondu avec ceux indiqués « autres pays ».

Il n'y a plus d'exportation en 1878 pour les États-Unis; cette lacune se continuera-t-elle dans les années suivantes? C'est probable et très fâcheux pour nos fabricants de tapis, comme il est dit dans le courant de ce rapport.

Gr. III.
—
Cl. 21.

TAUX D'ÉVALUATION (1857-1878).

(Prix moyen par année.)

ANNÉES.	IMPORTATION. TAPIS simples.	IMPORTATION. TAPIS à chaînes, à nœuds.	EXPORTATION. TAPIS de toute espèce.	
	le kilogramme.	le kilogramme.	le kilogramme.	
1857	6f 50c	15f 00c	14f 75c	Prix moyen pendant la période décennale de 1857 à 1866 : 14 fr. 88 cent.
1858	6 50	15 00	14 75	
1859	6 50	15 00	14 75	
1860	6 50	15 00	13 50	
1861	4 00	16 00	13 50	
1862	7 25	16 00	14 50	
1863	7 25	18 00	15 05	
1864	6 25	18 00	15 05	
1865	5 50	17 00	16 50	
1866	5 95	18 00	16 50	
1867	5 50	15 50	14 50	Prix moyen pendant la période décennale de 1867 à 1876 : 13 fr. 62 cent.
1868	4 75	15 00	13 35	
1869	4 125	15 00	12 23	
1870	3 95	15 75	12 85	
1871	5 375	16 80	14 00	
1872	6f 00c		//	
1873	5 80		15 20	
1874	7 00		13 45	
1875	7 00		13 45	
1876	6 45		12 05	
1877	6 30		12 05	
1878	6 76		11 45	

Le tableau qui précède nous donne le taux d'évaluation, pendant les années 1857 à 1878, à l'importation, du prix moyen au kilogramme.

De 1857 à 1871, cette moyenne est divisée en deux catégories : celle des tapis simples et celle des tapis à nœuds.

A partir de 1872, il n'y a plus qu'un seul prix qui se trouve bien au-dessous des précédents.

En faisant la moyenne des deux prix de 1857 à 1871, on arrive à 10 francs environ le kilogramme, tandis que celle de 1872 à 1878 n'est plus que de 6 fr. 45 cent.

A partir de 1872, il n'y a plus qu'un seul prix; cette nouvelle manière d'arbitrer a le défaut de ne pas avoir continué à séparer les tapis, moquettes ou autres, de ceux d'Orient qui sont plus chers.

Il est difficile de s'expliquer la différence qui existe entre ces deux prix; elle ne peut provenir que d'une plus grande quantité de tapis bon marché entrés en France depuis 1871 ou de la manière dont a été faite la moyenne à partir de 1872.

Exportation. — La moyenne de la période décennale des années 1857 à 1866 est de 14 fr. 88 cent. le kilogramme: celle de 1867 à 1876 de 13 fr. 62 cent.; celle de 1877 de 12 fr. 05 cent., et celle de 1878 de 11 fr. 45 cent.

TABLEAU DES DOUANES.

MOYENNE DU PRIX DES TAPIS AU KILOGRAMME À L'IMPORTATION ET À L'EXPORTATION.

(Époque des Expositions de 1862, 1867 et 1878.)

Importation..	1862	8f 00c le kil.
	1867	6 00
	1878	6 76
Exportation..	1862	14 50
	1867	14 50
	1878	11 45

Importation. — Le prix des tapis au kilogramme en 1878 a été supérieur à celui de 1867: cela tient à l'importation des tapis d'Orient.

Exportation. — Si celui de l'exportation en 1867 est supérieur de 3 fr. 05 cent. à celui de 1878, on ne peut l'expliquer que par l'influence de plus en plus grande des tapis bon marché.

Par les tableaux qui précèdent, le lecteur se rendra parfaitement

Gr. III. — Cl. 21.

compte des variations qui se sont produites depuis 1847. Les traités de 1860 ont été favorables à l'industrie des tapis et des tissus d'ameublement. L'exportation a été plus forte que l'importation; mais il est regrettable que la fabrication courante n'ait pas pris plus de développement et soit restée stationnaire en France: notre chiffre d'affaires est bien minime (12 à 15 millions environ).

En ces derniers temps, l'importation tend à augmenter et l'exportation à diminuer.

Il est fâcheux que nos fabricants ne se préoccupent pas davantage du travail à la vapeur.

La production des moquettes et autres tapis, excepté celle de l'Orient, est estimée à plus de 100 millions par an, dont la plus grande partie est fabriquée par l'Angleterre.

ALGÉRIE.

Nous voyons notre colonie algérienne grandir à chaque exposition universelle de Paris; ses exposants de tapis, qui étaient au nombre de 15 en 1855, de 35 en 1867, sont arrivés au chiffre considérable de 79 en 1878.

Les rapports qui existent entre ce pays et la France sont-ils une des causes qui encouragent les Arabes à exposer, ou le luxe des mobiliers s'y développe-t-il davantage? Tous ces tapis se font en famille, comme chez tous les peuples orientaux. N'y aurait-il pas moyen que le gouvernement de l'Algérie y développât l'industrie des tapis à points noués, en créant à Alger une fabrique qui aurait ses ramifications dans toute la colonie?

Une société privée ne pourrait entreprendre cette fabrication. Il faudrait l'appui et les ressources de l'administration supérieure ainsi qu'une direction commerciale pour pouvoir en livrer les produits à la consommation et ne pas se restreindre à ne travailler que pour l'État, comme les manufactures des Gobelins et de Beauvais sont forcées de le faire.

Il faudrait, de plus, créer une école professionnelle dans laquelle on enseignerait la fabrication des tapis d'Orient et des broderies, afin de former pour l'avenir des ouvriers et contre-

maîtres des deux sexes pouvant diriger le travail et mettre notre colonie à même de faire la concurrence aux autres nations qui exploitent cet article.

AMÉRIQUE.

Ce pays marche sur les traces de l'Angleterre pour les chaînes imprimées, et aussi sur les nôtres pour les imitations de tapis points tubes fabrication nîmoise. Un Américain a inventé un métier produisant 22 mètres d'étoffe par jour, genre des tapis dits *chenille* ou *à points tubes*, c'est-à-dire à palette libre, que l'on fabrique à Aubusson, à Beauvais et à Nîmes. Trois maisons françaises ont acheté à ce fabricant des licences pour travailler avec son système dans les trois villes ci-dessus.

ANGLETERRE.

C'est dans ce pays qu'on a commencé à fabriquer des moquettes à plusieurs chaînes. Elles étaient faites d'abord sur des métiers à la tire, mais ne constituaient pas une fabrication importante, puis après, avec des mécaniques Jacquard, 400: ce compte est généralement employé dans les moquettes courantes à plusieurs chaînes.

En 1840, le tissage des moquettes chaînes imprimées a commencé; il prit rapidement un grand développement. A l'Exposition de 1851, où parurent les premiers métiers à vapeur, on en comptait déjà 800 environ, représentant un chiffre d'affaires de 25 millions.

Les Anglais ont fait les premiers les genres chenille; c'est Templeton, de Glascow, un de leurs plus anciens fabricants, qui a appliqué le premier ce système.

Le nom de *axminster*, donné à des tapis, est celui de l'endroit où on les fabrique; ils sont à points noués, comme ceux d'Orient ou de la Savonnerie.

Le nom de *brussel* est employé pour désigner les moquettes bouclées; il vient de la Belgique, d'où les Anglais l'importèrent chez eux.

Les tapis de feutre sont d'une consommation restreinte en

Gr. III. — Cl. 21.

France, il n'y a rien de changé dans cet article : on en importe pour 800,000 francs environ par an.

Ajoutons que les dessins des tapis exposés par l'Angleterre, en 1878, étaient du genre japonais.

AUTRICHE.

Les tapis exposés par la maison Haas étaient remarquables : les dessins rappelaient ceux de la Turquie, de la Perse et de l'Inde : un surtout était fort distingué : il était moitié en velouté de la Savonnerie et moitié en tapisserie des Gobelins, rehaussé d'un fond d'or. Son prix était de 11.000 francs.

Deux portières du même genre, mais en velouté soie, attiraient vivement l'attention des amateurs. A côté de ces riches tapis, il y avait une collection de moquettes bien exécutées, de dessins sobres et de coloris tranquilles ; les laines étaient plus fines que celles de Tourcoing, mais moins bien fournies.

La maison Ginskey avait aussi une exposition intéressante de tapis genre Smyrne. Cette maison exposait dans les classes 21 et 33 ; elle a été réclamée par cette dernière, où elle a été récompensée par une médaillle d'or, comme ayant une fabrication plus importante dans les articles pour vêtements.

BELGIQUE.

Pas d'exposant de tapis et moquettes. La ville de Tournai, qui avait une grande vogue au début de ce siècle, n'en fabrique presque plus ; elle s'est laissé déborder par nos fabricants de Tourcoing. L'importation en France est cependant supérieure à celle de l'Allemagne : en 1877, elle était de 180,757 francs, et en 1878, de 183,752 francs.

Nous supposons qu'une grande partie de cette importation vient de l'Allemagne, car on ne rencontre dans le commerce que très peu de produits belges.

CHINE.

Ces tapis étaient des imitations de l'Orient à points noués, mais n'ayant aucun caractère chinois ; ils venaient de Hankow, Tientsin et Shangaï. Nous n'avons pu savoir si ces tapis étaient d'une fabri-

cation récente; ce qui est certain, c'est qu'au commencement du XVIIIe siècle il y avait une fabrique de tapis de Turquie à Chansi. Gr. III. — Cl. 21.

ESPAGNE.

La maison Sert frères et Sola de Barcelone avait une exposition qui ne manquait pas d'intérêt. Ces fabricants ont le grand mérite de faire des tapis dans un pays où la consommation est peu importante; on remarquait dans l'étalage un grand tapis sur fond blanc genre chenille, de 20 mètres carrés, et un autre fond bleu de 24 mètres. (Les tissus pour meubles sont signalés aux tissus mélangés.) Cette maison importante a été récompensée par une médaille d'or dans la classe 33, vu l'importance de ses étoffes pour vêtements.

GRÈCE.

Les produits de ce pays n'avaient aucun cachet indiquant le style grec : les dessins étaient ordinaires et ne pouvaient soutenir la comparaison de leurs concurrents de l'Inde, de la Perse et de la Turquie.

INDES ANGLAISES.

Les tapis des Indes anglaises sont de même fabrication que ceux de Perse et de Turquie. Les dessins genre du pays sont fabriqués à Mirzapour, Mazulipatam, Lahore, Dakkan et Agra; ceux de Mirzapour sont deux tiers moins chers que les autres. Il y a trois qualités bien distinctes: la commune, la moyenne, la fine.

La principale ville où se fait ce commerce est Madras.

Les principales expositions étaient : 1° la collection de S. A. le prince de Galles, si bien organisée par le commissaire général anglais, M. Owen; 2° celle de M. V. Robinson, membre du jury anglais.

JAPON.

L'exposition de ce pays consistait en tapis de coton bouclés et veloutés, d'une fabrication originale et très ancienne (deux siècles et demi environ). Les principales fabriques sont à Tokio et à Osaka.

Gr. III. — Cl. 21.

On y remarquait : un tapis à points noués du prix de 49 fr.; un autre en soie genre Aubusson de 200 francs; une étoffe bouclée en coton, rayée en travers, à 4 francs le mètre (achetée dans le pays); d'autres en peluches de coton imprimés. Tous ces tissus étaient fort intéressants : les bordures étaient du style grec.

MAROC.

Ce pays était représenté par une très bonne maison française, M. Dalsem, importateur de tapis d'Orient, qu'on retrouve toujours lorsqu'il s'agit d'embellir les expositions.

PAYS-BAS.

La manufacture royale de Devinter avait exposé une belle collection de tapis imitation de ceux d'Orient et de la Savonnerie. Leur qualité était excellente; les prix, de 30 à 33 francs le mètre carré.

Cette exposition était supérieure à celle de 1867.

Presque tous les articles composant son étalage ont été vendus.

Cette manufacture, dirigée par M. Kronenberg, est dans une bonne voie. Ses imitations turques et persanes étaient bien réussies.

Le seul défaut qu'on puisse leur reprocher est d'être un peu de couleurs ternes : cela tient sans doute à la difficulté de la teinture ou au goût du pays.

PERSE.

La Perse avait une exposition très remarquable; son gouvernement avait réuni les plus beaux spécimens de ses fabriques et s'était chargé de tous les frais d'installation. Le grand diplôme d'honneur a été la récompense décernée à S. M. le shah de Perse.

Les tapis exposés dans le palais du Champ de Mars et dans le pavillon du Trocadéro ont attiré l'attention de tous les amateurs par leur finesse, la richesse du coloris et la pureté des dessins.

Cette industrie est très répandue en Perse; les fabriques qui s'y livrent à l'exportation sont situées à Khorassan, Turcoman, Kerman, Kaschan et Hamadan.

Ceux de grandes dimensions se font dans la province de Farahan, où est situé le marché principal de ces produits; on y compte environ 25,000 ouvriers ou ouvrières, un tiers d'hommes et deux tiers de femmes et enfants, dont les salaires varient de 50 centimes à 1 franc par jour.

Ceux de petites dimensions, plus fins, plus souples, plus riches de couleurs et de dessins, coûtent très cher et sont employés pour les meubles de luxe. Ils sont faits dans la province de Kurdistan.

Ceux de qualité inférieure sont à des prix modérés et faits pour les besoins du pays; ils sont fabriqués à Khorassan; ce centre de production compte environ 30,000 ouvriers classés comme ci-dessus dans la province de Farahan, mais les salaires y sont plutôt à meilleur marché.

Citons, comme souvenir rétrospectif, qu'à Ispahan, au commencement du XVIIe siècle, lors de la grande prospérité de cette ville, on y fabriquait beaucoup de tapis tout en soie.

Tapis de feutre. — Ces tapis sont très remarquables comme qualité et dessins imitant la broderie; ils sont d'une grande consommation dans le pays et il n'y a que les pauvres qui ne s'en servent pas.

Les doubles, très épais, première qualité, sont fabriqués à Ispahan et à Yard; ceux simples, de qualité inférieure, à Hamadan.

Les étoffes de feutre remontent à la plus haute antiquité: il est probable qu'elles ont existé avant l'invention de la filature de la laine et du tissage des draps.

Un fait certain à noter, c'est que les peuplades errantes des Tartares avaient des tentes en feutre.

On employait des acides au feutrage des laines servant pour faire ces étoffes. D'après Pline, ces tissus étaient si solides qu'ils résistaient au fer et au feu.

Velours. — Il se fait des velours pour meubles à Kaschan; beaucoup de ces velours entrent dans la fabrication des tapis brodés d'or, d'argent, de soie et de perles. Ils ont été admirés dans le pavillon du Trocadéro. Les broderies sont faites à la main par des femmes qui travaillent chez elles et qui sont très habiles.

Gr. III. — Cl. 21.

Draps brodés. — Il en est de même pour les draps brodés avec soie, qui sont employés pour couvrir des meubles, faire des rideaux, des tapis de table : ces broderies sont faites avec une grande facilité et sans le secours d'aucune machine à coudre : les Persans sont en général experts pour les travaux à l'aiguille.

Cette fabrication est plus particulièrement exploitée à Rescht et à Téhéran : tous les meubles exposés dans le pavillon du Trocadéro en étaient recouverts. (M. Menier, consul de Perse à Paris, et M. Hermann, vice-consul, avaient présidé à l'organisation de ces deux expositions.)

PRUSSE.

Nous regrettons que la Prusse n'ait pas exposé, afin de comparer les tapis chaînes imprimées de Duren, près d'Aix-la-Chapelle, avec ceux de l'Angleterre, et ses tapis façon Smyrne à points noués avec ceux des autres pays.

L'importation en France des moquettes allemandes chaînes imprimées a beaucoup augmenté en 1878, et il est probable qu'elle continuera d'augmenter. Le chiffre officiel de l'importation était, en 1877, de 66,538 francs : celui de 1878 s'élève à 141,396 fr. L'article se fabrique de mieux en mieux dans ce pays : c'est une nouvelle concurrence pour la fabrication anglaise.

RUSSIE.

Trois maisons avaient exposé des échantillons de tapis moquettes en petite quantité :

1° Des moquettes imprimées ;

2° Des moquettes genre chenille ;

3° Des moquettes style persan.

Nous aurions voulu voir exposer une collection de tapis du Caucase et autres pays russes, du Daghestan et de Schomacha, afin de les comparer avec ceux de la Perse et de la Turquie.

SÉNÉGAL.

Les produits de cette colonie étaient représentés par deux Français, l'un capitaine et l'autre médecin militaire.

Ces tapis étaient plutôt des étoffes au mètre, rayées en travers,

tissées par des ouvriers du pays, genre des tapisseries d'Aubusson. Cette fabrication remonte à la plus haute antiquité, et l'on en retrouve des échantillons dans les provinces du Mexique les plus reculées.

Un de ces tapis, de 2 mètres de long, avait été, à cause de son originalité, acheté par la loterie nationale de l'Exposition.

TUNISIE.

S. A. le bey de Tunis était le principal exposant. Les produits de ce pays se rapprochent toujours du genre turc, mais ne sont pas aussi finis : ceux de Kairouan sont les plus estimés. En résumé, collection intéressante par le choix des dessins.

TURQUIE.

Le nombre considérable des exposants turcs, qui était de 258 à l'Exposition de 1867, se trouvait réduit, par suite de la guerre et de l'absence de ce pays à l'Exposition de 1878, à un seul fabricant de Smyrne que la classe 21 avait bien voulu admettre, après l'avoir fait inscrire dans la section égyptienne. Pour la régularité de sa situation, il était inscrit au catalogue de la classe 35 dans laquelle étaient étalés ses produits.

Son exposition a été remarquée; la beauté de ses produits, le choix des dessins, l'éclat des couleurs, lui auraient valu une récompense supérieure à celle qui lui a été décernée, s'il avait eu des concurrents. Malgré cet isolement, les produits de la Turquie se trouvaient bien représentés. Les tapis turcs dits *de Smyrne* s'exportent en grande quantité en Europe et en Amérique; ils sont fabriqués dans trois villes principales de la province d'Anatolie : Ouschak, Gheurdes et Koula.

On fait à Ouschak plus spécialement les tapis haute laine; il s'y fabrique aussi des tapis ras à double face appelés *kilim*. Les femmes et les filles sont employées à la fabrication, les hommes s'occupent du lavage des laines et de leur teinture : le salaire d'une femme est de 5 francs environ par semaine, et la moyenne du tissage pendant un jour est de 15 à 16 centimètres carrés.

Gr. III. — Cl. 21.

L'abondance des laines et le bas prix de la main-d'œuvre sont une des causes du bon marché de ces produits. Les procédés de la fabrication sont analogues à ceux des tapis de la Savonnerie aux Gobelins, qui sont faits sur des métiers posés verticalement : on peut s'en rendre un compte exact en visitant cette manufacture. Les ouvriers, faisant toujours le même dessin, vont beaucoup plus vite à tisser qu'en France, où un ouvrier ne fait pas longtemps le même sujet, et quand on exécute un nouveau dessin, il est commencé par une ouvrière choisie parmi les plus habiles.

Pour un grand tapis de 4 mètres de large, on emploie généralement six femmes. Il n'existe pas en Turquie d'écoles d'art : les Turcs ne font qu'imiter le style persan, qui vient lui-même du style arabe : ces dessins sont mélangés d'arabesques, de médaillons et de rosaces.

Les matières premières servant à la teinture des laines sont la garance et la cochenille pour les rouges, l'indigo pour les bleus, la noix de galle et la vallonée pour le noir, les graines jaunes pour l'orange, le bois et autres nuances claires.

Ouschak consomme 660,000 kilogrammes de laines brutes par an, qui, filées, donnent 330,000 kilogrammes.

L'exportation de ces tapis est, par ordre de quantité : 1° l'Angleterre, 2° la France, 3° les États-Unis d'Amérique, 4° l'Autriche, 5° l'Italie, 6° divers pays.

Le poids de ces tapis varie de $2^k,800$ à $3^k,300$ le mètre carré, et le prix est estimé de 7 à 8 francs le kilogramme environ.

Il se fait maintenant de très grands tapis, les moyens de fabrication s'étant bien améliorés, et il existe des métiers sur lesquels on peut en fabriquer de 16 mètres de large. La longueur peut être de 40 mètres.

A l'appui de ce qui précède, citons le grand salon de lecture de l'hôtel du Louvre, dont le parquet est recouvert d'un tapis Smyrne haute laine de Ouschak, fond rouge, de 36 mètres de long sur 10 de large, ayant 3 rosaces correspondant aux lustres du salon. Douze femmes l'ont tissé : un espace de 70 centimètres de large est suffisant pour qu'une ouvrière puisse travailler.

Gheurdes. — Cette ville produit des tapis et surtout des foyers

considérés en Europe comme des smyrnes, mais qui ressemblent beaucoup comme fabrication et perfection de tissage à des persans avec lesquels ils ont une certaine ressemblance de coloris et de dessins. Cette production va en diminuant depuis que les acheteurs étrangers préfèrent les carpettes du Daghestan.

Les tapis de Gheurdes servent beaucoup, en Turquie et en Égypte, à l'ameublement des palais; les prix varient suivant les qualités et les dessins.

Les foyers anciens valent de 18 à 20 francs le mètre carré, les modernes de 21 à 28 francs.

Koula. — Cette ville a la spécialité des foyers appelés *sedjedis* ou tapis de prière; ils sont à très bon marché à cause de l'emploi du chanvre. Leur grandeur est de 2 mètres de longueur sur 1 mètre de large.

Ceux de ces tapis dans lesquels il entre trois quarts de fils de chanvre contre un quart de laine sont du prix de 10 à 15 francs; ceux où il y a deux tiers de fils de chanvre contre un tiers de laine sont du prix de 20 francs; ceux qui ont moitié de l'un et moitié de l'autre sont du prix moyen de 25 francs; et enfin ceux tout laine coûtent 35 francs environ.

Il se fabrique aussi une autre espèce de petits tapis tout laine, d'un style primitif, tissés par des ouvriers habiles. La fabrication en est limitée et les prix sont inabordables pour le commerce; on les met dans les trousseaux de mariage des habitants du pays.

FRANCE.

Tapis de la Savonnerie. — Nous allons parler de cette célèbre manufacture dans laquelle on fabriquait des tapis à points noués façon d'Orient.

Marie de Médicis créa, en 1615, cet établissement, situé quai de Billy. C'était une ancienne fabrique de savons, d'où lui vient le nom de la *Savonnerie,* qu'il serait très difficile de supprimer: on y entretenait 100 enfants pauvres, qui, au bout de six ans d'apprentissage, obtenaient le droit de maîtrise.

Au 1er juillet 1627, par arrêté du Conseil royal, le roi Louis XIII

Gr. III. — Cl. 21.

accorda à Pierre Dupont et à Simon Lourdet le droit de faire des tapis de Turquie et des ouvrages du Levant avec or et argent.

Cette fabrique a été supprimée en 1825 et réunie aux Gobelins: les métiers furent mis à la place de ceux de basse lisse qu'on avait envoyés à Beauvais et les bâtiments repris par une société montée par actions (elle comptait le roi Charles X au nombre de ses actionnaires, ainsi que plusieurs membres de la haute société), afin d'y installer une fabrique de tissus pour robes, qui prit le nom de *Manufacture royale de la Savonnerie*. Ses débuts furent très heureux: les plus belles nouveautés de cette époque y prirent naissance et nos premiers fabricants y ont fait leur apprentissage.

Les frais considérables inhérents à cet établissement ne lui permirent pas de continuer, et il fut obligé de disparaître.

Parmi les nombreux tissus créés dans cette manufacture, citons la popeline, qui, depuis un certain nombre d'années, a eu une grande vogue dans les étoffes pour meubles.

Les tapis de la Savonnerie sont fort beaux, très épais de velouté et d'une grande richesse de coloris.

Nos fabricants d'Aubusson et de Felletin ne peuvent produire aussi bon marché que l'Orient. La fabrication d'un mètre carré de tapis turc est de 10 à 15 francs environ plus chère en France; il faudrait trouver le moyen de fabriquer ces tissus mécaniquement: ce n'est pas impossible.

Les encyclopédies nous indiquent que cette fabrication a commencé dans la première de ces villes en 1740 et dans la seconde en 1760, mais que les produits de celle-ci sont supérieurs à ceux d'Aubusson.

Tapis chenille et à points tubes. — Cette industrie était bien représentée par les villes d'Abbeville, Aubusson, Beauvais et Nîmes. En dehors des tapis à rosaces à courant de fleurs, des imitations de Smyrne et de Perse, on remarquait plusieurs essais de panneaux d'un seul morceau représentant des forêts vierges et un paysage de l'Alhambra. Ces derniers tissus, de fabrication nîmoise, tout en n'étant pas exempts de critique, dénotent cependant chez

les fabricants qui les ont exécutés une tentative dont il faut les féliciter, celle d'avoir cherché à imiter en tapis bon marché (15 à 20 francs le mètre) nos beaux spécimens de tapisserie des Gobelins.

A Nîmes on fabrique les tapis appelés points tubes dits *veloutés* à palette libre, que les Américains nous ont achetés pendant longtemps avant de les faire eux-mêmes.

MM. Flaissier frères furent les premiers fabricants de ce pays qui exposèrent des moquettes en 1839; ils venaient d'y introduire cette fabrication depuis peu de temps.

Ajoutons comme renseignement, pour ceux que cela intéresse, que Vayson a pris, en 1843, un brevet pour la fabrication des tapis chenille, et Laval un autre, en 1846, pour celle à points tubes.

Tapis Jacquard. — Les villes d'Abbeville, Aubusson, Tourcoing, Lannoy avaient envoyé de belles collections de tapis au mètre courant, des carpettes d'un bon goût et d'une fabrication soignée. MM. Croc et Jorrand avaient exposé, — ce qui n'avait pas encore été fait, — une carpette de $3^{m},50$ sur $4^{m},50$ sans couture, et MM. Sallandrouze frères, des imitations parfaites de carpettes turques.

La ville de Tourcoing est celle où il se fabrique le plus de moquettes à la Jacquard. D'autres villes font aussi différents genres; mais les fabricants n'ont pas exposé; ce sont : Amiens, Bordeaux et Tours. Il s'en est fabriqué autrefois à Besançon : à l'Exposition de 1834, la maison Wey frères, de cette ville, obtenait une médaille de bronze et elle était citée comme ayant un des plus beaux établissements de la contrée. Cette usine, qui marchait à la vapeur, occupait 200 ouvriers et ses produits étaient bien exécutés et à des prix modiques.

C'est à Abbeville que se sont faits les premiers essais de moquettes à la Jacquard.

Tapis chaînes imprimées. — Aubusson et Beauvais sont les deux villes où ces articles se tissent; la grande concurrence de l'Angle-

Gr. III. — Cl. 21.

terre empêche, ainsi qu'il est dit plus haut, que cette fabrication prenne un plus grand développement.

Abstentions. — Plusieurs abstentions regrettables ont eu lieu tant en France qu'en Angleterre. La maison Grosley, grande manufacture anglaise faisant un chiffre colossal d'affaires et que tous nos fabricants réunis ne peuvent arriver à égaler, n'a pas exposé.

Les maisons Bernaud Laurent, d'Amiens, et Testart frères, Laine et Rupp, de Beauvais, ont fait de même : le peu d'espace accordé et la mauvaise situation (derrière des voitures) sont une des causes de leur abstention.

La première (d'Amiens) produit des moquettes remarquables par leur finesse et la pureté de ses imitations de la Perse et de l'Inde, des velours de laine, de coton et de peluches de soie d'une belle fabrication.

La seconde (de Beauvais) tisse avec succès les moquettes à la Jacquard, celles à chaînes imprimées et les carpettes façon chenille. Nous ne pouvons, en parlant de cette ville, oublier de signaler deux exposants importants: MM. Dupont et Hervé et M. Detalle: le premier était membre du jury et avait une exposition qui méritait sa mise hors concours.

RÉSUMÉ.

Si la France ne peut produire des tapis aussi bon marché que l'Angleterre dans les genres courants et à chaînes imprimées, ses tapis tissés à la Jacquard, ceux genres chenille et à points tubes étaient largement représentés.

Les produits de cette fabrication étaient bien soignés, les coloris dans le goût du jour; quelques-uns étaient plutôt de ton trop sombre, d'autres d'une architecture de dessins trop accentuée. A part ces légers défauts, l'Exposition de 1878 a été un véritable succès pour les produits de la classe 21.

Nous donnons ici différents renseignements que nous avons trouvés dans le dictionnaire de Pauchet sur l'ancienneté de la fabrication des tapis. Dans le nord de la France, Abbeville doit être la

plus ancienne ville où l'on ait fabriqué cet article après les Flandres. On y faisait des moquettes première qualité à fleurs. Les pièces avaient 11 aunes, celles connues sous le nom de *tripes* avaient 22 aunes ; elles étaient propres à friser et à ratiner ; il y en avait de rayées à deux et quatre couleurs; les pièces unies étaient destinées à être gaufrées et imprimées au cylindre.

« La première fabrique y fut installée, en 1667, par ordonnance du roi Louis XIV, sous le titre de *Manufacture royale* et par privilège spécial accordé à Philippe Leclerc, qui, malgré tous ses efforts, ne put réussir et fut obligé de se sauver pour fuir ses créanciers.

« Jacques Homassel releva cet établissement en 1683 et eut pour successeur, en 1735, son petit-fils, Jacques Hecquet. »

Cette maison se continua de père en fils, et nous la trouvons à l'Exposition de 1802, où elle obtint une médaille de bronze pour la fabrication des moquettes, pannes et velours; elle a existé jusqu'en 1823 et a eu pour successeur M. Vayson.

Le même ouvrage, en parlant de la ville d'Amiens, dit qu'en 1690, « on y tissait les mêmes articles qu'à Abbeville, des moquettes à la tire, des moquettes unies appelées *tripes,* des moquettes simples, figurées, coupées et non coupées pour tapis de pieds, et des velours d'Utrecht ».

La maison Delahaye, de cette ville, avait exposé, en 1802, des articles analogues à ceux d'Abbeville et obtenait la même récompense.

TARIFS DE DOUANE.

Nous ajoutons ici différentes observations sur les droits d'entrée proposés.

Les nouvelles taxes de douane au droit spécifique ou au kilogramme seront fort difficiles à établir pour les tapis d'Orient : les droits *ad valorem,* tout en laissant carrière à la fraude, permettaient toujours de se rendre un compte à peu près exact en ayant recours aux expertises.

Au poids, les tapis d'Orient chers, pesant beaucoup moins que les communs, payeront bien meilleur marché que ces derniers.

Gr. III. — Cl. 21.

Les tapis de Turquie et de Perse payent 10 p. o/o de droits d'entrée à la valeur, ceux de l'Inde payent 15 p. o/o à la condition d'arriver directement des pays de production sans avoir touché aux entrepôts d'Europe ; dans le cas contraire, ils payent 603 francs les 100 kilogrammes, plus 4 p. o/o de la valeur, soit une moyenne de 75 p. o/o ; il sera de toute justice que ces droits soient abolis et ramenés aux mêmes conditions que les autres.

Les moquettes en général et autres tapis de laine payent aussi 10 p. o/o d'entrée à la valeur : pour ceux-là les droits au poids seront plus faciles à percevoir.

Nous croyons devoir reproduire la liste officielle des récompenses décernées à toutes les expositions françaises depuis 1798.

Cette liste nous indique les noms des maisons anciennes et nouvelles qui y ont pris part ; elle comprend tous les fabricants de tapis et tapisseries, ces deux industries étant souvent exploitées par les mêmes maisons.

LISTE DES EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS

AUX EXPOSITIONS FRANÇAISES ET UNIVERSELLES DE 1798 À 1878.

H. C. = Hors concours ; M. O. = Médaille d'or ; M. A. = Médaille d'argent ; M. B. = Médaille de bronze ; M. H. = Mention honorable.

1798. Raby, à Aubusson. — M. H.

1801. Les Gobelins, la Savonnerie et Beauvais, à Paris. — M. H.
Rogier, à Paris. — M. B.
Sallandrouze-Lamornais, à Paris. — M. B.

1802. Rogier et Sallandrouze (C.), à Paris. — M. A.
Hecquet d'Orval, à Abbeville. — M. B.
Manufacture nationale des Gobelins, à Paris. — M. H.
Piat-Lefèvre, à Tournai. — M. B.
Delahaye-Pisson, à Amiens. — M. H.

1806. Manufacture de Beauvais, à Paris. — H. C.
Manufacture impériale des Gobelins, à Paris. — H. C.

1806. Manufacture impériale de la Savonnerie, à Paris. — H. C.
Piat-Lefèvre et fils, à Tournai. — M. O.
Rogier et Sallandrouze (C.), à Paris. — M. A.
Hecquet d'Orval, à Abbeville. — M. B.
Blanchot, à Aubusson. — M. H.
Debel, à Aubusson. — M. H.
Debray-Valfrenne, à Amiens. — M. H.
Delahaye-Pisson, à Amiens. — M. H.
Desforges, à Aubusson. — M. H.
Forcix, à Aubusson. — M. H.
Laurent-Morand, à Tournai. — M. H.
Maingenot, à Aubusson. — M. H.
Manufacture par actions de Beauvais, à Beauvais. — M. H.
Vve Motte, à Tournai. — M. H.
Raby, à Aubusson. — M. H.
Armonville, à Paris. — M. B.
Bourgeois, à Beauvais. — M. A.
Chambellan, à Amboise. — M. H.
Denionon et Cie, à Bonneval. — M. B.
Grellet, à Paris. — M. H.
Hecquet-Dorval, à Abbeville. — M. B.
Jeannin, à Autun. — M. H.
Petitjean, à Aubusson. — M. B.
Philippeau, à Amboise. — M. B.

1819. Manufactures royales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie, à Paris. — H. C.
Rogier et Sallandrouze, à Paris. — M. A.
Sandrin, à Paris. — M. A.
Bellanger et Vayson, à Paris. — M. B.
Hecquet-Dorval, à Abbeville. — M. B.
Laurent (Henry), à Amiens. — M. B.
Rose Abraham frères, à Tours. — M. A.
Vayson frères, à Paris. — M. B.

1823. Rogier et Sallandrouze, à Paris. — M. A.
Rose Abraham frères, à Tours. — M. A.
Sandrin, à Paris. — M. A.
Sallandrouze-Lamornais, à Paris. — M. A.
Vayson frères, à Paris. — M. B.

1827. Manufactures royales des Gobelins et de la Savonnerie, à Paris — M. O.

Gr. III. — Cl. 21.

1827. Sallandrouze-Lamornais, à Paris. — M. A.
Rose Abraham frères, à Tours. — M. A.
Petitjean, à Aubusson. — M. B.
Vayson, à Abbeville. — M. B.
Rogier, à Paris. — M. A.
Jobert, à Reims. — M. A.
Brunet, à Autun. — M. B.
Bellangé, à Tours. — M. B.
Duquesnoi et Delepaul, à Tourcoing. — M. H.
Grellet, à Paris. — M. H.

1834. Manufactures des Gobelins et de la Savonnerie. — H. C.
Chenavard, à Paris. — M. O.
Sallandrouze-Lamornais, à Aubusson. — M. O.
Flaissier frères, à Nîmes. — M. A.
Marion, à Paris. — M. H.
Rogier, à Paris. — M. A.
Vayson, à Abbeville. — M. A.
Sallandrouze (Alexis), à Aubusson. — M. B.
Bellangé, à Tours. — M. B.
Paris, à Aubusson. — M. B.
Wey frères, à Besançon. — M. B.
Demy-Doineau, à Paris. — M. H.

1839. Sallandrouze-Lamornais, à Aubusson. — H. C.
Paris frères, à Aubusson. — M. A.
Sallandrouze (Alexis), à Aubusson. — M. B.
Vayson, à Abbeville. — M. O.
Flaissier frères, à Nîmes. — M. A.
Lecun frères, à Nîmes. — M. B.
Bellod, à Aubusson. — M. A.
Demy-Doineau, à Paris. — M. H.
Bellangé, à Tours. — M. B.
Roussel-Requillard, à Tourcoing. — M. A.
Wavrin, à Tourcoing. — M. H.
Soulas et Cie, à Nîmes. — M. A.
Vayson frères, à Paris. — M. H.
Redarès, à Nîmes. — M. B.
Mallard et Barré, à Beauvais. — M. H.

1844. Sallandrouze-Lamornais, à Aubusson. — H. C.
Flaissier, à Nîmes. — M. O.
Vayson, à Abbeville. — M. O.
Bellot, à Aubusson. — M. A.

1844. Demy-Doineau, à Paris. — M. B.
Bellangé, à Tours. — M. B.
Roussel, Requillard et Chocqueel. — M. A.
Vayson et Porel, à Paris. — M. B.
Redarès, à Nîmes. — M. B.
Cassel (Émile), à Aubusson. — M. O.
Lecun frères, à Nîmes. — M. A.
Barbaza et Cie, à Belloy-sur-Somme. — M. H.
Goulet (Frédéric), à Nîmes. — M. H.
Laval et Saurel, à Nîmes. — M. H.
Laurent (H.), à Amiens. — M. O.
Berly et Cie, à Amiens. — M. A.
Chassaigne, à Aubusson. — M. A.
Paris frères, à Aubusson. — M. A.
Sallandrouze (J.-J. et Ch.), à Aubusson. — M. A.
Sallandrouze (Alexis), à Aubusson. — M. B.
Coumert, Carreton et Chardonnaud, à Nîmes. — M. H.
Tabard, à Aubusson. — M. H.

1849. Sallandrouze-Lamornais. — H. C.
Flaissier frères, à Nîmes. — M. O.
Laurent (Henri) et fils et Cie, à Amiens. — M. O.
Requillart, Roussel et Chocqueel, à Tourcoing. — M. O.
Bussière jeune, à Aubusson. — M. A.
Chassaigne, à Aubusson. — M. A.
Tabard, à Aubusson. — M. H.
Carré, à Paris. — Citation favorable.
Vayson (J.-A.), à Abbeville. — M. B.
Demy-Doineau, à Paris. — M. B.
Barbaza et Cie, à Amiens. — M. A.
Berly et Cie, à Amiens. — M. A.
Laroque fils et Jacquemet, à Bordeaux. — M. A.
Sallandrouze (Alexis), à Aubusson. — M. B.
Caussin et Devielle, à Amiens. — M. B.

1855. Flaissier frères, à Nîmes. — H. C.
Sallandrouze-Lamornais, à Aubusson. — H. C.
Manufacture impériale des Gobelins. — Grande médaille d'honneur.
Braquenié et Cie, à Aubusson. — Médaille d'honneur.
Requillart, Roussel et Chocqueel, à Tourcoing. — Méd. d'honneur.
Paris frères, à Aubusson. — M. A.
Sallandrouze (J.-J. et Ch.), à Aubusson. — M. A.
Sallandrouze (Alexis), à Aubusson. — M. H.

Gr. III. — Cl. 21.

1855. Trapet et fils, à Felletin. — M. B.
Croc père et fils, à Aubusson. — M. A.
Debisechop, à Roubaix. — M. H.
Desroches, à Aubusson. — M. H.
Dumortier-Delpierre, à Tourcoing. — M. B.
Romanet, à Limoges. — M. B.
Vve Castel, à Aubusson. — M. H.
Chassaigne, à Aubusson. — M. B.
Grellet, à Aubusson. — M. B.
Laurent (Henri), à Amiens. — M. A.
Baril fils, à Amiens. — M. B.
Laval et Gravier, à Nîmes. — M. A.
Vayson (J.-A.), à Abbeville. — M. A.
Laroque fils et Jacquemet, à Bordeaux. — M. A.
Rose Abraham frères, à Tours. — M. B.
Cavrel-Bourgeois, à Beauvais. — M. B.
Roulet et Chevron, à Paris. — M. H.
Labouriau et Cie, à Paris. — M. H.

1867. Manufactures des Gobelins et de Beauvais. — H. C.
Sallandrouze-Lamornais. — H. C.
Braquenié frères, à Paris. — M. O.
Flaissier frères, à Nîmes. — M. O.
Requillart, Roussel et Chocqueel, à Tourcoing. — M. O.
Bernaud-Laurent, à Amiens. — M. A.
Castel (Albert), à Aubusson. — M. A.
Duplan (F.) et Cie, à Paris. — M. A.
Vayson (J.-A.), à Abbeville. — M. A.
Allard et Crombé, à Roubaix. — M. B.
Paris jeune, à Paris. — M. B.

1878. Manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Diplôme d'honneur.
Braquenié et Cie, à Paris. — Grande médaille.
Chocqueel (Les héritiers de W.), à Paris. — M. O.
Croc père et fils et Jorrand, à Aubusson. — M. O.
Duplan, Hamot et Cie, à Paris. — M. O.
Dupond et Hervé, à Paris. — H. C.
Flaissier frères, à Nîmes. — M. O.
Gravier (C.), à Nîmes. — M. O.
Leborgne (F.), à Lannoy. — M. O.
Sallandrouze de Lamornais (O.), à Paris. — H. C.
Vayson (J.-A.), à Abbeville. — M. O.

1878. Bournaret frères, à Felletin. — M. A. Gr. III.
Chassaigne (J.-G.), à Aubusson. — M. A. —
Flaissier frères et cousins, à Nîmes. — M. A. Cl. 21.
Parmentier-Selosse, à Tourcoing. — M. A.
Rombeau (J.) et Monnier (L.), à Tourcoing. — M. A.
Saunier et Misse, à Nîmes. — M. A.
Tabard (F.-P.), à Aubusson. — M. A.
Tricot (P.), à Aubusson. — M. A.
Matard (J.), à Chabanais. — M. B.
Ollivier (F.), à Puget-Théniers. — M. B.
Picheral et Peyront, à Nîmes. — M. B.
Wallet (H.-S.), à Neuilly-sur-Seine. — M. B.
Croc père et fils, à Aubusson. — M. A.
Gravier, à Nîmes. — M. A.
Rose Abraham frères, à Tours. — M. A.
Deletoille, à Amiens. — M. B.
Mazure-Lorthiois, à Tourcoing. — M. B.
Moulin-Pipart, à Tourcoing. — M. H.
Sallandrouze (J.-J.), à Aubusson. — M. A.

TROISIÈME PARTIE.

TISSUS MÉLANGÉS POUR AMEUBLEMENT.

La fabrication des étoffes pour meubles était fort restreinte avant l'introduction des tissus mélangés. Les expositions étant un concours où toutes les nouveautés font leur apparition, nous allons résumer rapidement leur historique avant 1839.

EXPOSITIONS DE 1798 À 1834.

Pendant cette période on ne connaissait que des soieries de Lyon et de Tours, des soies unies appelées *quinze seize,* dont on faisait des rideaux en y ajoutant de petites bordures, des impressions sur calicot, des velours d'Utrecht unis ou gaufrés, des tissus de crin, des damas tout laine et laine et coton.

EXPOSITIONS DE 1839 À 1844.

A cette époque parurent les premières étoffes mélangées laine, coton, soie et schappe dont la fabrication prit un rapide développement. Nous avons en France une supériorité incontestable dans ces articles; nos producteurs savent parfaitement utiliser ces différentes matières. Les étoffes appelées *vénitiennes* firent sensation : elles étaient fort brillantes et tissées sur des fonds noirs, bleus ou verts avec des ornements ponceau et or, ou cramoisis et or. Elles rappelaient les peintures qui décoraient les églises gothiques et byzantines.

EXPOSITIONS DE 1849 ET DE 1851.

A l'Exposition de Paris en 1849 et à celle de Londres en 1851, le succès de ces tissus ne fit que grandir. L'Exposition universelle de 1855 confirma ce succès; une grande médaille d'honneur fut décernée par le jury à la Chambre de commerce de Paris, pour l'ensemble de la fabrication des tissus mélangés en tous genres, cette capitale ayant toujours donné l'impulsion à toutes

Gr. III. — Cl. 21.

les nouveautés, même dans les temps les plus reculés. Ainsi, sous saint Louis, la fabrique parisienne était déjà renommée; au XIVe siècle il y avait des ouvriers qui tissaient des étoffes appelées *drap d'or*, nom donné récemment à des tissus nouveaux.

Désignation des étoffes. — Dans leur nomenclature on comprend toutes celles qui sont unies ou façonnées sous les noms de *vénitiennes, reps, algériennes, satins, velours d'Orient, velours ottomans, popelines, cachemires, imberlines, damas, draps d'or, draps d'Orient, lampas, toiles chinoises, tunisiennes, tissus lamés or, etc...* Enfin les tapisseries tissées à la Jacquard, imitation des Gobelins et de Beauvais, avec dessins faits exprès pour chaises, fauteuils et canapés et auxquelles on a donné les noms des endroits de Paris où elles étaient fabriquées, tels que *tapisseries de Saint-Maur, tapisseries de Neuilly, tapisseries de Belleville.*

Depuis leur création, leur influence a beaucoup développé le luxe intérieur des appartements et puissamment activé la fabrication des soieries de Lyon et des tapisseries d'Aubusson.

La nouveauté de ces étoffes à dessins orientaux ou alhambra, les grandes rayures en travers à dessins cachemire ou turcs avec bandes unies amarantes, vertes ou bleues, qui se drapent si bien en rideaux, les dessins de la Renaissance, ceux des époques Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, firent pâlir la décoration des appartements faite avant leur apparition.

Les décorateurs et les tapissiers stimulés firent des prodiges d'ameublement avec les éléments qu'ils trouvèrent dans la variété de ces tissus. Le mouvement d'affaires commencé à la suite de l'Exposition de 1844 s'arrêta en 1848, recommença après 1849 et prit une grande extension après l'Exposition de Londres en 1851.

Importance des affaires. — L'Angleterre, l'Amérique et la Russie furent les premiers pays à adopter ces étoffes. Les fabriques de Lyon, de Tours et d'Aubusson profitèrent de la vogue attachée à ces tissus. Il était difficile qu'on ne mît pas de soieries et des tapisseries dans les appartements luxueux quand on avait de si

jolies étoffes de fantaisie pour les appartements ou les pièces plus modestes.

La variété de ces tissus, leur nouveauté, leur richesse d'effet jointes à leur bon marché sont les principales causes de la prospérité de cette industrie, dont le chiffre d'affaires s'est élevé en peu de temps à une somme assez considérable.

Exportation. — On exporte au moins le tiers de la production, si ce n'est la moitié; on ne peut dire exactement le chiffre de l'exportation, toutes ces étoffes étant expédiées sous le titre général de tissus mélangés sans autre dénomination; il serait juste, cependant, que les nouveaux tarifs de douane fissent une mention spéciale pour les étoffes d'ameublement pure laine et mélangées, chaque industrie ayant sa nomenclature, comme pour les châles, les tapis, les tapisseries, les velours, etc... qui n'ont pas à beaucoup près une fabrication aussi importante.

Nous ne pouvons donner, comme nous l'avons fait pour les tapis, les crins et les toiles cirées, les tableaux officiels de nos exportations.

L'importation est nulle, et les essais qui ont été faits à la suite des traités de 1860 n'ont pas eu de résultat.

Concurrence étrangère. — Malgré le succès continu de ces étoffes, cela ne veut pas dire que nos fabricants doivent cesser de travailler avec énergie. Ils ont des concurrents dans d'autres pays qui sont à la piste de ce que nous produisons, cherchent à nous imiter, à faire à meilleur marché, vont chez nos dessinateurs demander des dessins dans le genre de tel ou tel fabricant en renom, achètent quelques pièces d'un article pour l'essayer, et, si la vente en est importante, le font copier chez eux, de sorte que le négociant créateur est toujours lésé sans avoir les moyens de se garantir.

Contrefaçons. — Le plus important pour la France serait d'être à l'abri des contrefaçons par des lois faciles à appliquer, peu dispendieuses et très expéditives quand il s'agirait de se faire rendre justice.

Gr. III. — Cl. 21.

L'industrie française étant toujours à la recherche de nouveautés à créer, les contrefaçons lui sont plus nuisibles qu'à toute autre nation.

Quantité de couleurs employées. — Aux Expositions de 1839 et 1844, les tissus mélangés pour ameublement étaient tissés à deux, trois et quatre couleurs seulement sans brochés; les dessins étaient généralement grands. A celles de 1844 et 1849 figurèrent des portières, dessinées par notre habile artiste A. Couder, qui furent les premières qu'on ait exécutées à la Jacquard; elles étaient en vénitienne, l'une, genre de la Renaissance, sur fond rouge, et l'autre, style Louis XV, sur fond blanc, et aussi des tapis de table du même genre; tous ces tissus étaient fort brillants.

Une autre portière en vénitienne, fabriquée sur commande pour le château de Dampierre, fut très remarquée; rien n'y avait été épargné : l'or, l'argent, la soie et la laine mélangés formaient un ensemble d'une grande richesse. Elle se composait de deux étoffes: le côté le plus riche, faisant face à l'intérieur du salon, avait été dessiné par Duban, qui avait restauré le château; il représentait un grand médaillon avec les armes du duc de Luynes; son fond était bleu foncé, avec semé du chiffre du propriétaire et bordure d'encadrement, style renaissance. Le deuxième côté, dessiné par A. Couder, moins riche, également en vénitienne, faisait face à l'extérieur; même fond, avec ornements rouges et or, à grands ramages, d'un grand effet décoratif pour être vu du dehors. Ces deux étoffes faisaient grand honneur à la nouvelle industrie des étoffes mélangées. Elles avaient été fabriquées par deux maisons de Paris et de Lyon.

En 1849 parurent les premiers reps à côtes fines genre Gobelins, des rayures algériennes, des rayures en travers, des dessins cachemire et turcs, des tapis de table, des portières style Louis XV imitation d'Aubusson.

L'introduction d'une grande quantité de couleurs fut la conséquence de ces nouveautés et nécessita l'emploi de beaucoup de petites navettes appelées *spoulins*, donnant lieu à un travail difficile et compliqué et ne pouvant être exécuté que par des ouvriers intelligents.

Le succès des étoffes algériennes a surtout fait naître dans le public peu fortuné le goût des tentures, qui n'existait pas encore; on doit à ces étoffes une mention spéciale pour le bien-être et le luxe modeste, tout en étant riche, qu'elles ont introduits dans nos mœurs.

Les premières ont été fabriquées vers 1846; elles étaient vendues 5 francs le mètre en $1^{m},40$ de large. Roubaix se mit à les copier et les vendit 4 fr. 60 cent. en $1^{m},30$ de large, puis 4 fr. 40 cent. Après, on fit de nouvelles dispositions de rayures plus économiques et de moindre qualité, et, de diminution en diminution, elles sont descendues au prix de 1 fr. 50 cent. en $1^{m},10$ à $1^{m},20$ de large.

A l'Exposition de Londres, en 1851, le jury avait remarqué plus particulièrement une étoffe sur fond blanc à grands ramages de fleurs avec fuyants de ruines gothiques; ce tissu, en $1^{m},80$ de large, n'avait qu'une seule répétition de dessin et une grande quantité de couleurs brochées. Il y avait aussi des rayures en travers, des bouquets de fleurs, des tapis de table; tous ces tissus étaient en reps et avaient, quand ils n'étaient pas en couleurs lancées, des brochés au nombre de trente environ sur la même passée.

EXPOSITION DE 1855.

A l'Exposition de 1855 nous retrouvons les mêmes genres qu'à celle de 1851, mais les tissus sont plus perfectionnés et le travail des brochés plus compliqué. On y remarquait un panneau de $2^{m},50$ de largeur, d'un seul dessin, représentant des écussons, des armes, des boucliers, des attributs de la chevalerie; des étoffes sans envers à quatre couleurs très difficiles à fabriquer; des vénitiennes mêlées d'or et d'argent; des reps à médaillons pour chaises, fauteuils et canapés, imitation des tapisseries de Beauvais.

A l'Exposition de Paris, en 1827, des essais de tapisserie à la Jacquard avaient été faits à trois et quatre couleurs seulement, mais le prix élevé de cet article et le nombre restreint de tons avaient empêché le développement de cette fabrication.

Gr. III.
—
Cl. 21.

EXPOSITION DE LONDRES DE 1862.

Les imitations de tapisseries à la mécanique sont en grande vogue; on y remarque des prodiges de fabrication, des tours de force dans l'emploi des navettes et des brochés spoulinés notamment; des panneaux représentant les quatre saisons ayant dans chacun 910 spoulins, 800 couleurs et 1,500 changements : le dessin avait 130,000 cartons Jacquard; un canapé, 400 spoulins, 328 couleurs, 539 changements, 34,500 cartons; des chaises ayant chacune 116 spoulins, 250 couleurs, 250 changements et 11,500 cartons; de telles quantités de brochés n'avaient pas encore existé.

Manière de spouliner les tapisseries à la Jacquard. — Une erreur de la part de l'ouvrier avait pour conséquence la perte de la pièce ou entraînait une réparation très coûteuse; afin de lui éviter de se tromper en prenant une couleur pour une autre et aussi pour lui procurer un travail facile, on avait trouvé un moyen simple et ingénieux lui permettant de travailler sans chercher ses couleurs.

Toutes celles de la mise en carte sont numérotées pour guider le travail de l'ouvrier liseur et les numéros sont reproduits sur les cartons et reportés sur la chaînette en regard du numéro de la nuance (*la chaînette est une bande de carton percée de trous sur le bord et dans lesquels on passe une petite mèche de la couleur; un numéro est placé près de chaque trou*). De plus, chaque carton numéroté est percé d'un trou qui fait agiter une sonnette pour prévenir l'ouvrier qu'une couleur prend, ou indiquer qu'elle cesse de travailler; le carton qui finit une couleur est marqué d'une lettre Q, voulant dire *quitter*.

Les brochés, autant que possible, commencent par la couleur foncée.

Popelines. — Cet article étant exposé pour la première fois, son succès s'explique par la *richesse* de ses reflets et le *relief* de ses plis. L'influence des bordures en reps, qui venaient de pa-

raître, ne fut pas étrangère au développement de la fabrication des popelines unies avec lesquelles on fit de spendides rideaux. Gr. III. — Cl. 21.

EXPOSITION DE 1867.

Une partie des exposants d'étoffes de meubles sont réunis pour la première fois sous le titre de *Classe 18*. Cette innovation, toute à l'avantage des produits, a été accueillie très favorablement par les fabricants. Parmi les principaux objets exposés on remarquait un panneau en tapisserie représentant un paysage Louis XV de 1^{m},80 sur 3 mètres, ayant nécessité l'emploi de deux mécaniques Jacquard de 1,700 cordes et de 134,400 cartons. Pour le tissage, il avait fallu 700 spoulins, 2,500 couleurs, 3,078 changements et 635,584 coups de navette; — une portière Louis XIV, genre Berain, sur fond d'or; — des portières Louis XV et Louis XVI sur fond blanc avec contre-fonds gris et blanc; — des médaillons pour canapés, chaises et fauteuils; — une étoffe représentant une scène de collin-maillard; — d'autres du genre de Pompéi; — de belles collections de tapis de table; — des popelines à rayures; — des velours unis et gaufrés; — un nouveau velours, dit *de la Savonnerie*, fait au moyen d'une machine à coudre; enfin, des fonds en satin avec des fleurs en reps, d'une fabrication difficile à raison du mélange des deux tissus.

EXPOSITION DE VIENNE DE 1873.

Nos principaux fabricants ont tenu à honneur d'exposer dans une ville aussi importante et chez un peuple aussi sympathique. Nos exposants sont revenus émerveillés de cette exposition, pour laquelle le Gouvernement autrichien avait fait tout ce qui était nécessaire afin d'intéresser les visiteurs.

Les produits envoyés par la France étaient nouveaux comme fabrication et comme dessins : des panneaux; des portières en tapisserie, en reps; des médaillons pour sièges; des popelines; des satins et reps; des fonds de satin avec trames en relief, imitation des velours de Gênes; des draps d'or avec deux chaînes blanches et grenat clair, tramés noir et or; des tissus mélangés à paillettes d'or; des genres anciens des XIIIe et XIVe siècles; des dessins

Gr. III. — Cl. 21.

genre Pilment, très appréciés par le jury; en somme, les plus beaux spécimens de la fabrication française.

EXPOSITION DE 1878.

La liste des produits exposés est longue à mentionner; tous les fabricants ont fait des frais, tous les genres créés depuis longtemps s'y rencontrent avec les plus nouveaux : des meubles en tapisserie et reps; des chaises, fauteuils et canapés avec sujets de fables. L'un de ces meubles représentait une noce villageoise et comprenait, pour le canapé, 86,500 cartons, 1,569 spoulins et 1,800 changements. Le fauteuil avait 22,000 cartons, 376 spoulins et 451 changements. Des panneaux et portières en reps imitation des Gobelins, des tapisseries à l'aiguille et de la Savonnerie.

Un panneau reproduisant la chasse au marais de Van Orley était en reps tapisserie imitant l'ancienne étoffe.

D'autres panneaux de dessins nouveaux représentant, l'un, l'entrée de Charles VII à Reims, en reps tapisserie; un autre, une vue du vieux Rouen, en velours Savonnerie;

Enfin un dernier, une chasse au cerf sous Louis XIV, en reps fine côte.

Nous avons vu des imitations parfaites de velours de Gênes avec chaîne tout schappe, chaîne schappe et laine, frisés et coupés; des imitations de ces velours sur fond chaîne satin schappe avec trames lancées en relief afin d'imiter le bombé des étoffes matelassées; des tissus mélangés de laine et de bourrette sur fond tussah. Rien de plus brillant que les fonds dorés qu'on obtient avec cette matière très difficile à employer par son irrégularité et la difficulté de la teinture. D'autres, sur fond satin chaîne schappe avec des brochés reps ou sergés, déjà admirées aux Expositions de Paris et de Vienne, dessins des époques de la Renaissance, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, attiraient l'œil du visiteur. Tous ces tissus, bien compris, et dont les personnages étaient bien exécutés, faisaient honneur à nos metteurs en carte.

A côté de ces étoffes qui montrent le succès constant des tissus mélangés, il faut citer celles de jute et coton : rien de plus frais et de plus brillant que ces genres d'un prix exceptionnellement bas

(2 fr. 10 cent. le mètre d'étoffe), grâce au bon marché de la matière première; des algériennes tout coton, fabriquées à Rouen : elles sont à bon marché et destinées à l'exportation. Gr. III. — Cl. 21.

PAYS ÉTRANGERS.

Les nations étrangères qui avaient exposé des tissus mélangés sont peu nombreuses; nous citerons : l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne et la Russie.

Angleterre. — Ces tissus sont fabriqués à Manchester et à Glascow; les dessins sont du goût national; leurs cachemires et leurs fonds satin avec fleurs reps, qu'ils nous ont empruntés, sont fabriqués d'une manière régulière et d'un bon coloris, mais qui ne convient pas à tout le monde; les portières et tapis satin exposés étaient bien rendus.

Autriche. — Vienne nous a montré à toutes les expositions universelles, depuis 1851 et surtout depuis 1867, des tissus bien compris comme dessins et comme choix de matières.

On y fait des cachemires, des vénitiennes, des reps, des popelines et d'autres tissus mélangés à l'instar de ceux de France. Cela n'a rien qui doive surprendre : on aime dans ce pays les articles français, mais leurs dessins originaux se rapprochent du goût oriental. Les collections exposées dénotent une grande habileté de la part du fabricant. (L'exposition des tapis de pieds est digne d'attention.)

Le Gouvernement autrichien a fondé à Vienne un musée d'art et d'industrie assez complet que les Français ont admiré en allant à l'Exposition; félicitons-le de cette initiative: le succès de ses fabricants tient surtout aux éléments qu'ils ont trouvés dans ces collections.

Espagne. — Barcelone fait peu de ces articles : cette ville produit principalement des popelines tout laine, des damas laine et soie avec deux trames laine.

Un fabricant de Valence avait exposé des algériennes.

Gr. III. — Cl. 21.

Ces étoffes méritaient une attention toute particulière; si elles n'étaient pas plus nombreuses, cela tient au pays qui n'en consomme pas beaucoup.

Les marchandises exposées étaient bien fabriquées, mais avec dessins genre français.

Russie. — Les tissus fabriqués par ce pays étaient des cachemires et des reps, des étoffes de soie brochées or et argent et des broderies; la plus grande partie de ces beaux produits n'étant pas dans la classe 21, nous ne les mentionnons que pour mémoire et parce qu'ils méritent d'être admirés pour leur style byzantin.

Ces tissus sont fabriqués à Moscou où il existe, comme à Vienne, un musée d'art et d'industrie dont l'influence se fait également sentir.

Allemagne. — Les Allemands n'exposant pas, nous nous bornerons à dire qu'ils sont des concurrents redoutables sur les marchés étrangers; ils sont d'autant plus à craindre que nous ne voyons que difficilement leurs produits et que les nôtres sont souvent copiés dans ce pays dès leur apparition.

Nous leur exportons des tissus, mais nous n'en importons pas, comme il est dit plus haut.

Amérique. — L'Amérique n'a pas exposé d'étoffes d'ameublement, mais il est certain que cette nation commence à fabriquer les genres courants; nous devons nous en préoccuper et parer aux effets d'une nouvelle concurrence, laquelle serait aggravée par une exportation moins active dans ces contrées.

Damas. — Le nom de ces tissus vient de la ville de Damas, en Syrie, où l'on fabriquait beaucoup d'étoffes de soie dès le ve ou vi^e^ siècle.

Les damas laine et coton furent d'abord fabriqués à Rouen, la chaîne étant coton et la trame laine; ils étaient tissés en écru et subissaient une teinture pour la chaîne et une pour la trame. Les couleurs étaient généralement fond bleu et blanc, rouge et blanc,

vert et blanc. Les damas tout en laine sont généralement faits à Roubaix, qui peut être considéré comme le centre principal de cette industrie. Ces tissus existaient déjà au sacre du roi Charles X; l'intérieur de la cathédrale en avait été tendu : ils étaient teints en rouge avec fleurs de lis brodées en or.

Il s'en est fait anciennement à Tournai et à Châlons-sur-Marne, et, plus récemment, à Soissons, où nous les voyons figurer à l'Exposition de 1827; de même que ceux de coton, ils sont tissés en écru et teints en pièces.

Les damas laine et soie ont figuré à l'Exposition de 1839. Les principaux centres de fabrication ont été Paris, Roubaix, Mulhouse, Sainte-Marie-aux-Mines, Rouen. Maintenant ce genre est abandonné et ne se fait plus qu'à Roubaix.

Cette étoffe dut son succès à l'emploi de la bourre de soie qu'on venait de filer pour chaîne sous le nom de *schappe*.

Les damas fil et coton, complètement abandonnés depuis le siècle dernier, étaient fabriqués à Abbeville et dans le pays de Caux. Les anciens spécimens qu'on retrouve de ces étoffes sont des dessins Louis XIII et Louis XIV.

C'est en 1834 qu'on a accordé pour la première fois une médaille aux fabricants de damas.

PARIS.

La fabrication à Paris embrassait autrefois les articles suivants :

1° Les tissus de laine mélangés pour vêtements de dames;

2° Les châles cachemires;

3° Les gilets cachemire;

4° Les étoffes pour ameublement.

Les tissus pour vêtements se tissaient sur des métiers en petite largeur; les châles et les étoffes d'ameublement, sur des métiers en grande largeur: les gilets, sur les deux grandeurs de métier. Toute la fabrication de ces articles n'a jamais été concentrée à Paris exclusivement. Beaucoup de fabricants avaient des succursales en Picardie, dans les environs de Bohain, Fresnoy-le-Grand, Guise, etc., et, dans le Nord, à Roubaix.

Il ne se fait plus à Paris ni châles ni étoffes de vêtements; on

Gr. III. — Cl. 21.

y fabrique seulement des tissus d'ameublement qui ont été innovés par des fabricants de châles ou de gilets.

Cette fabrication se fait à très bon compte en Picardie. Les façons y sont avantageuses, les ouvriers n'y sont pas concentrés dans de grands ateliers comme dans le Nord; ils restent chez eux, dans leurs petites maisons pouvant contenir un ou deux métiers, travaillent en famille et ne possèdent que le bâti du métier, le fabricant fournissant le reste : la jacquard, le harnois, les matières, dessins, etc.

Ceux qui sont laborieux produisent beaucoup et gagnent largement leur vie, tout en étant payés bon marché, parce qu'ils sont tout à leur ouvrage et ne sont pas dérangés comme dans les grands établissements.

Le tissage est fort ancien dans les contrées de la Picardie qui viennent d'être citées. Fresnoy-le-Grand était déjà célèbre en 1780 pour la fabrication des gazes de Marly.

C'est également à Fresnoy que notre grande fabrique de tissus, la maison Paturle, Lupin, Siéber, Seydoux et Cie, a commencé à fabriquer.

En parlant de l'ancienneté du tissage dans les endroits que nous venons de citer, nous dirons que l'art du tisserand est presque aussi vieux que le monde, puisque Job, qui vivait, dit-on, à une époque antérieure à Moïse et peut-être à celle de Jacob, compare la rapidité de sa vie de douleur à la rapidité de la course de la navette (Job, chap. VII, vers. 6).

MÉCANIQUE JACQUARD.

Avant de terminer ce travail, nous parlerons de cette mécanique, des services signalés qu'elle a rendus dans différentes industries, notamment dans celle des châles, des étoffes de Lyon et des tissus pour ameublement; nous donnerons en même temps différents renseignements rétrospectifs peu connus.

A l'Exposition de 1801, grâce à la générosité de personnes intelligentes qui lui procurèrent les ressources dont il avait besoin, Jacquard parvint à exposer sa mécanique, mais n'obtint qu'une médaille de bronze.

Après bien des vicissitudes et des travaux de perfectionnement,

on reconnut l'utilité de sa belle invention. En 1819, il exposa un nouveau métier : le jury lui décerna une médaille d'or, et le Gouvernement lui accorda la décoration de la Légion d'honneur.

Enfin, pour que rien ne manquât à sa gloire, l'Académie de Lyon a couronné, le 21 juin 1853, un poème fait en son honneur par un de ses compatriotes, nommé Jean, ouvrier tisseur comme lui.

Cette invention a été d'une grande ressource pour l'industrie des tissus mélangés pour ameublement, et lui a permis d'exécuter de grands dessins de panneaux, des portières, tapis de table, médaillons pour chaises, fauteuils et canapés.

Différentes additions lui furent faites :

1° La mécanique d'armure;
2° La mécanique à double griffe;
3° La mécanique brisée;
4° La mécanique à lames mouvantes;
5° Le déroulage.

1° La mécanique d'armure est attribuée à deux contremaîtres intelligents nommés Bosche et Rostaing et à un liseur de dessins nommé Petiot. Son emploi permet de varier les étoffes à l'infini, avec le même jeu de cartons et le même compte de cordes. Notre célèbre professeur de tissage Alcan, dans un rapport fait à la Société d'encouragement, cite 15 étoffes faites par ce système et exposées à Vienne.

2° La mécanique à double griffe a facilité la fabrication de plusieurs tissus; elle a été inventée par Gaussen, l'un de nos plus habiles fabricants de châles.

3° La mécanique brisée a été inventée par Bosche; elle est très répandue dans les fabriques de châles.

4° La mécanique à lames mouvantes a eu pour principaux inventeurs Mary et Dioudonnat, mécaniciens. Elle a rendu de grands services dans la fabrication des tapisseries imitation des Gobelins et Beauvais, et dans celle des tissus nouveautés.

Gr. III. — Cl. 21.

5° Le déroulage : deux ouvriers, l'un nommé Ravier et l'autre resté inconnu, ont eu l'idée de ce système économique permettant de supprimer la moitié des cartons; un loqueteau adapté au cylindre fait travailler deux fois de suite le carton sans l'endommager.

L'emploi simultané des mécaniques à double griffe avec lames mouvantes et des mécaniques d'armure ainsi que du déroulage a permis de fabriquer les plus grands dessins de tapisseries: nous avons cité un panneau de cette étoffe ayant 134,400 cartons. Sans ces différentes combinaisons, il en aurait fallu quatre fois plus, soit 537,600. C'est donc une économie de 75 p. 0/0 sur la lecture et le piquage.

Les perfectionnements apportés dans cette mécanique ont toujours eu pour but la suppression des cartons ou leur amoindrissement :

1° Par l'emploi du papier; nous citerons, parmi les inventeurs, Aklin, Pinel de Granchamp, Gagnère, Durand, etc.;

2° En les faisant travailler plusieurs fois de différentes manières : systèmes Bouteille, Macaigne, Cauchefert, etc.;

3° Par le perfectionnement des mécaniques d'un travail plus fini, permettant de faire avec un petit carton le travail d'un grand : tel est le système de MM. Casse, de Lille, et Vincenzi, de Roubaix.

Enfin, le plus important de tous est le système électrique de Bonnelli, perfectionné par Froment. Il est regrettable pour la fabrication des étoffes que les essais tentés n'aient pas eu de suite.

Nous exprimons le vœu que la Société d'encouragement pour l'industrie nationale mette au concours un prix important pour la meilleure mécanique à tisser les étoffes façonnées.

Nous donnons ci-joint la liste officielle des récompenses obtenues par cette industrie aux expositions françaises depuis l'époque de son origine.

LISTE DES EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS

AUX EXPOSITIONS FRANÇAISES ET UNIVERSELLES DE 1798 À 1878.

H. C. = Hors concours; M. O. = Médaille d'or; M. A. = Médaille d'argent; M. B. = Médaille de bronze; M. H. = Mention honorable.

1827. Rey, à Paris. — M. O.
Henry aîné, à Paris. — M. A.
Maupetit et Cie, à Paris. — M. A.

1834. Auber (Louis), à Rouen. — M. O.
Croco (F.) et Cie, à Paris. — M. A.
Henry aîné, à Paris. — M. A.
Prus-Grimonprez, à Roubaix. — M. B.

1839. Auber et Cie, à Rouen. — M. O.
Fortier, à Paris. — M. O.
Henry aîné et fils, à Paris. — M. A.
Cocheteux-Florentin, à Paris. — M. A.
Croco (F.) et Cie, à Paris. — M. A.
Tiret (F.), à Paris. — M. A.
Prus-Grimonprez, à Roubaix. — M. B.
Wacrenier-Delvenquier, à Roubaix. — M. B.

1844. Auber et Cie, à Rouen. — M. O.
Cocheteux, à Templeuve, près Roubaix. — M. O.
Adolphe (Ch.) et Benner, à Mulhouse. — M. A.
Croco (F.) et Cie, à Paris. — M. A.
Gaudray-Loisiel, à Rouen. — M. A.
Prus-Grimonprez, à Roubaix. — M. A.
Delepoutte frères, à Roubaix. — M. B.
Guillemot, à Paris. — M. B.
Mourceau (H.) et Cie, à Paris. — M. B.
Simondant, Bonnet (A.) et Cie, à Paris. — M. B.
Lerat, à Rouen. — M. H.
Millot fils, à Paris. — M. H.
Fortier, à Paris. — Mention spéciale.

Gr. III. — Cl. 21.

1849. Mazure-Mazure, à Roubaix. — M. A.
Mourceau (H.) et Cie, à Paris. — M. A.
Rouvière, Cabane, Milhaud, Martin et Grill, à Nîmes. — M. A.
Brin-Lalaux, à Hombliéres. — M. B.
Dreyfous (Fr.), à Paris. — M. B.
Mallard et Cie, à Paris. — M. B.
Montagne, à Roubaix. — M. B.
Poirrier (Eug.), à Paris. — M. B.
Schlumberger (Gaspard) et Cie, à Mulhouse. — M. B.
Millot (J.) et fils, à Paris. — Citation favorable.

1855. Mourceau (H.), à Paris. — Médaille d'honneur.
Adolphe (Ch.), à Mulhouse. — M. A.
Dreyfous frères, à Paris. — M. A.
Gaidan (Arnaud) et Cie, à Paris. — M. A.
Montagne, à Roubaix. — M. A.
Pagez-Baligot, à Paris. — M. A.
Schlumberger (Médard), à Mulhouse. — M. A.
Berchoud (L.), à Paris. — M. B.
Bouchart-Florin, à Tourcoing. — M. B.
Lamoureux et Lesslin, à Sainte-Marie-aux-Mines. — M. B.
Leroux-Leplat, à Roubaix. — M. B.
Lhuillier fils et Cie, à Louviers. — M. B.
Mazure-Mazure, à Roubaix. — M. B.
Saurel, à Nîmes. — M. B.
Schlumberger (Gaspard) et Cie, à Mulhouse. — M. B.
Harinbouck et Cie, à Roubaix. — M. H.
Leroux-Delcroix, à Roubaix. — M. H.
Rouvière-Cabane, à Nîmes. — M. H.
Voreux-Lemaire, à Tourcoing. — M. H.

1867. Bouchart-Florin (C.-E.-A.), à Tourcoing. — M. O.
Gaidan (Arnaud), à Nîmes. — M. O.
Mazure-Mazure, à Roubaix. — M. O.
Mourceau (H.), à Paris. — M. O.
Berchond et Guerreau, à Paris. — M. A.
Catteau et Cie, à Roubaix. — M. A.
Cocheteux (F.) fils et Cie, à Templeuve-en-Pevèle. — M. A.
Manchon (Alb.) et Cie, à Bolbec. — M. A.
Vanoutryve (F.) et Cie, à Roubaix. — M. A.
Walmez, Duboux et Pager, à Paris. — M. A.
Flipo-Flipo, à Tourcoing. — M. B.
Franck (Karl), à Mulhouse. — M. B.

1867. Harinkouck et Cuvellier, à Roubaix. — M. B.
Rouvière-Cabane, à Nîmes. — M. B.
Beauvais (L.), à Amiens. — M. H.
Daumezon (Mme Vve), à Nîmes. — M. H.

1878. Mourceau et Leduc (E. Leduc, successeur), à Paris. — H. C
Berchoud (L.), à Paris. — M. O.
Boulla (Bertrand), à Nîmes. — M. O.
Catteau (Adolphe), à Paris. — M. O.
Cocheteux (G.) et Cie, à Paris. — M. O.
Duché (P.), à Paris. — M. O.
Flipo-Bouchard (E.) et fils, à Tourcoing. — M. O.
Gaidan (Arnaud) et Cie, à Nîmes. — M. O.
Harinkouck (A.), à Roubaix. — M. O.
Mazure-Mazure, à Roubaix. — M. O.
Saurel frères, à Nîmes. — M. O.
Tresca (E.), à Paris. — M. O.
Vanoutryve (F.) et Cie, à Paris. — M. O.
Walmez (H.), à Neuilly. — M. O.
Jaillet et Heraut, à Lyon. — M. A.
Lemettre frères, à Tourcoing. — M. A.
Montagne (J.) père, fils et Cie, à Roubaix. — M. A.
Prouvot jeune et Cie, à Roubaix. — M. A.
Potel, à Armentières. — M. B.
Rivière (A.-G.), à Rouen. — M. B.
Wattine (C.) et Cie, à Roubaix. — M. B.

QUATRIÈME PARTIE.

VELOURS.

Le velours a pris une si grande place dans l'emploi des tissus pour ameublements qu'il nous paraît nécessaire de réunir tous les genres qui ont été fabriqués sous des noms différents.

Avant l'introduction des étoffes mélangées, on ne connaissait que deux espèces de velours :

1° Ceux en soie connus sous le nom de *Venise* et de *Gênes;*

2° Ceux en laine appelés *pannes*, *tripes, peluches* et *velours d'Utrecht.*

Depuis cette introduction, on a fabriqué à Paris, à Nîmes et à Roubaix des velours de fantaisie faits avec des chaînes schappes, des chaînes laine ou des chaînes mélangées de ces deux matières, dont les prix de revient sont bien inférieurs à ceux en chaîne tout soie.

Dans ces différents genres, les fonds sont variés : des satins, des sergés, des armurés de toute espèce, des côtelés en long genres reps et Gobelins, des côtelés en travers genre popeline.

Rien d'étonnant qu'avec le développement donné au luxe des appartements par la nouveauté des tissus mélangés, la fabrication des velours façonnés ait attiré l'attention des industriels.

Les velours sont une étoffe douce et précieuse, agréable au toucher, qui a pris naissance dans les Indes et remonte au temps les plus reculés ; ils se répandirent rapidement sous les premiers empereurs romains, qui introduisirent en Europe le luxe asiatique.

Venise et Gênes sont les premières villes d'Italie qui aient eu au XIIe siècle une grande réputation dans la fabrication des velours à grands ramages.

Au moment de la splendeur de ces deux républiques aristocra-

Gr. III. — Cl. 21.

tiques, elles étaient sans rivales dans ce genre; elles en faisaient un grand commerce; les principales maisons étaient tendues de ces étoffes de soie mêlées d'or et d'argent où la richesse des tissus était relevée par la beauté des dessins et la délicatesse du travail : ces ameublements étaient d'une grande somptuosité.

Nous devons à François Ier l'initiative d'avoir, en 1536, fait installer à Lyon une fabrique de velours à dessins, dirigée par deux Italiens nommés Étienne Turqueti et Barthélemy Narris.

Cette fabrication était très active en France sous Louis XIV.

En 1667, on fit trois règlements pour la régulariser :

Le premier, de Tours, du 27 mars;

Le deuxième, de Lyon, du 19 avril;

Le troisième, de Paris, date du mois de juillet.

En parlant de cette époque, nous dirons que l'un des plus beaux velours à ramages exécuté par une fabrique française n'ayant pas été imité par des étrangers, il restera unique dans son genre. Ce velours a été fait par Marcelin Charlier, habile fabricant d'étoffes riches, qui avait établi, en 1667, une importante manufacture à Saint-Maur, près Paris; il était destiné aux appartements du palais de Versailles; l'or, l'argent et la soie y étaient travaillés avec tant d'art qu'il était difficile de ne pas l'admirer.

L'ouvrier ne pouvait en tisser plus de 18 lignes par jour sur une aune de large; le prix en était de 1,000 livres l'aune; le dessin était de Berain, célèbre dessinateur d'ornements dont les œuvres sont encore très appréciées de nos jours par les artistes et les fabricants.

Charlier avait inventé une étoffe sergée sans envers, tissée soit chaîne et trame soie, soit chaîne soie et trame fleuret, soit chaîne soie et trame laine, qu'on a appelée *raz de Saint-Maur* et qui eut beaucoup de succès.

Il existait aussi à Versailles une fabrique de velours dirigée par un nommé Jacquin; ils étaient faits au moyen de procédés différents de ceux de Venise et de Gênes. Leur description existe dans l'ouvrage de l'abbé Joubert.

Aucune fabrication n'a eu autant de variétés (le nombre en est considérable, la liste des brevets d'invention fort longue); les

principales villes de fabrique se sont occupées de ces tissus; Lyon a plus que toutes les autres fait travailler l'imagination de ses fabricants et contremaîtres à la recherche de nouveautés: l'amour-propre des ouvriers y est poussé à un tel degré qu'on a cité un Lyonnais nommé Thomasset qui se suicida de désespoir parce qu'il avait été reconnu, vu son âge, incapable de continuer à faire des velours de couleurs, et qu'il ne pouvait plus tisser que du noir.

Au commencement du siècle, un ouvrier de cette ville nommé Gandin réussit à vaincre une difficulté dans la fabrication d'un velours : de là le nom ancien de velours Gandin.

Ces tissus sont des plus difficiles à travailler : le fabricant qui s'en occupe doit savoir guider le dessinateur, le metteur en cartes choisir ses matières et ses ouvriers; un bon dessin peut être abîmé par une main inhabile, et un mauvais dessin réussir s'il est fabriqué par un homme expérimenté, possédant son art à fond.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, il s'est fabriqué des velours dans beaucoup de pays :

En Perse, où Ispahan était le centre de ce commerce.

En Arabie : Pauchet, dans son *Dictionnaire du commerce,* indique que les étoffes arrivant de ce pays étaient des satins, des velours et autres étoffes du Levant, amenés à Suez et à Alep vers le mois de mars par des caravanes composées quelquefois de mille chameaux.

A Scutari, près Constantinople; à Chiosla, ville d'Anatolie, où l'on fabriquait des velours fond jaune dont on faisait des carrés pour les coussins de sofas, qui se vendaient depuis 14 francs jusqu'à 80 francs.

Chandernagor, ville du Bengale, en expédiait en France en 1753.

En Algérie : ceux de ce royaume étaient destinés à être expédiés en Turquie.

En Italie : à Venise, à Gênes, à Florence, à Naples, à Reggio, etc.

En Prusse : à Berlin, à Postdam et à Hambourg, après la révocation de l'édit de Nantes.

En Russie : à Moscou et dans ses environs.

Gr. III. — Cl. 21.

En Saxe : à Dresde, à Leipzig, à Chemnitz et dans d'autres villes.

En Autriche : à Vienne.

En Angleterre : à Halifax.

En France : à Lyon, à Nîmes, à Tours, à Paris, à Amiens et à Abbeville.

Au milieu du XVIe siècle, il est certain que la France et l'Italie fournissaient à l'Europe les meilleurs et les plus beaux velours.

En 1650, un dessinateur français nommé Feteau de Saint-Clair installe à Florence une fabrique de velours.

En 1667, dans le règlement de Paris, l'article 48 fixe la manière de faire les pannes et les velours gaufrés.

En 1690, il ne se faisait pas de peluches en France ; elles étaient importées d'Angleterre.

En 1693, Adrien Ricouard, d'Abbeville, obtint un privilège pour fabriquer des peluches façon d'Angleterre et des velours d'Utrecht ; ce privilège fut continué, en 1713, à sa veuve Catherine Petit et à ses enfants.

En 1716, autre règlement fixant en Picardie la largeur des peluches de laine à 11/24 d'aune.

En 1736, nouveau règlement fixant le nombre des fils de chaîne des peluches et des tripes.

En 1740, les velours de coton étaient fabriqués à Rouen et plus tard à Amiens.

En 1744, autre règlement du 17 juin pour les velours, article 7 du titre VIII.

En 1765, l'Encyclopédie cite la ville d'Amiens comme la plus ancienne et la plus importante pour la fabrication des velours d'Utrecht, pannes, peluches et velours de coton.

« Les velours d'Utrecht sont plutôt une panne court poil pour meubles et voitures, couleurs unies, rayées, gaufrées ou imprimées. Les pièces ont 30 aunes, et le prix est d'environ 180 livres pour les couleurs ordinaires et de 220 livres pour les couleurs fines.

« Les pannes étaient également unies, rayées, tigrées en soie ou poil de chèvre à poil long et court ainsi qu'en laine ciselée ;

on dit aussi des tripes à gaufrer, mais cet article n'est autre que de la moquette unie. Gr. III. — Cl. 21.

« On envoyait en Espagne beaucoup de pannes en poil de laine long et court, unies, ciselées en couleurs diverses, d'autres imprimées, ainsi que des velours d'Utrecht. »

En 1771, deux Français, Dieudonné et Regnault, se sont distingués comme fabricants de velours dans la basse Autriche. A l'appui de ce qui précède nous dirons que Roland de la Platrière, dont l'ouvrage a été imprimé en 1785, raconte que, depuis cinquante ans, on a fabriqué ailleurs qu'à Amiens des pannes, des peluches de laine, qu'on en fait en Angleterre, en Saxe, en Prusse, et des velours d'Utrecht dans la province de ce nom en Hollande.

En terminant ces renseignements tout à fait historiques, nous ferons remarquer qu'il y a dans notre histoire commerciale deux dates tout à fait remarquables :

La première déjà loin (1685), révocation de l'édit de Nantes;

La deuxième toute récente (1860), abolition de la prohibition, et traités de commerce avec l'Angleterre et autres puissances.

La première fut bien fatale à l'industrie française en exilant de France quatre cent mille fabricants ou ouvriers. Les plus riches passèrent en Angleterre et en Hollande; les plus pauvres, mais peut-être les plus industrieux, allèrent dans le Brandebourg, où ils aidèrent à peupler des villes désertes; ils introduisirent les manufactures qui y manquaient et y développèrent le commerce, tandis que le nôtre était ruiné.

Quant aux traités de commerce faits avec l'Angleterre et autres pays, beaucoup de fabricants s'en sont plaints; ils ont prétendu que la facilité donnée à ces pays d'importer en France les produits de leurs fabriques avait porté atteinte aux produits français, et que le pays en souffrait beaucoup. Nous ferons observer que, sans la concurrence étrangère, qui a stimulé l'intérêt des fabricants, la France n'aurait jamais atteint la perfection à laquelle sont arrivées beaucoup de nos industries; nous ne disons pas que cette concurrence n'ait pas fait momentanément du tort à quelques fabricants, mais le résultat a provoqué l'émulation générale en augmentant

Gr. III. — Cl. 21.

les progrès pour soutenir cette concurrence : espérons qu'il ne s'en créera pas de plus difficile à vaincre.

1685 et 1860 sont bien deux dates mémorables à inscrire dans les annales industrielles de la France.

Velours de laine dits d'Utrecht.

Les versions varient sur l'origine de ces tissus ; on a dit que c'est un ouvrier né à Utrecht qui les a inventés et importés en France sous Louis XIV et leur aurait donné le nom de sa ville natale.

D'autres, que ce sont des Français réfugiés en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, qui y établirent plusieurs fabriques dont la plus importante était située à Harlem : ces velours, ainsi que ceux faits à Utrecht, étaient vendus en Allemagne et dans les pays du Nord, mais ne valaient pas ceux de France. Ils étaient donc connus chez nous avant cette époque et sont plus anciens que le nom d'Utrecht qu'on leur a donné.

Nous n'avons trouvé dans aucun des ouvrages anciens que nous avons lus l'origine du mot *velours d'Utrecht;* les ouvrages modernes se contentent de donner cette simple mention : *velours en poil de chèvre fabriqués à Utrecht.* D'après les informations prises dans ce pays, la dernière fabrique a été fermée en 1830.

Comme ils étaient en grande faveur sous Louis XIV, rien d'étonnant qu'après la conquête de la Hollande et le traité de paix d'Utrecht en 1672, on ait mis ce nom à la mode, comme on l'a fait de nos jours à chaque événement important : nous avons eu des tissus auxquels on a donné des noms de villes, de pays ou de guerre, exemples : les premières étoffes mélangées en 1839 ont été appelées *vénitiennes,* les premières rayures en travers *algériennes,* la popeline lors de son application à l'ameublement *velours ottoman* et à de nouvelles couleurs les noms de *Magenta* et *Solférino.*

Les velours de laine sont aussi anciens que ceux de soie. Pline prétend qu'ils étaient fabriqués par les Parthes et que l'Afrique a excellé de bonne heure dans cette fabrication ainsi que dans celle des étoffes de laine : on en faisait en Picardie au XIIIe siècle ; nous trouvons qu'en 1281, à Abbeville, il est fait mention de deux rues

appelées rue aux Pareurs et rue des Teinturiers, dans lesquelles habitaient des maîtres qui fabriquaient des étoffes connues sous les noms de *serge, bouracan, grenadine, espagnolette, kalmouk, velours,* etc.

Au XVIe siècle, on se servait dans le Midi, pour désigner des tissus veloutés, de noms tels que *velvet, veluet, velus* et *veluyan;* dans un inventaire du château de Pau, en 1578, on trouve la mention suivante : « 2 tapis de velus pour mettre sous les pieds et 7 pour servir à la table et au buffet. »

Cet article ne se fabrique plus de nos jours qu'en France et en Allemagne.

Cette fabrication n'existe pas en atelier; elle est faite aux environs d'Amiens dans de bonnes conditions de main-d'œuvre par des ouvriers de la campagne, qui sont en même temps cultivateurs; ils soignent leurs champs et exercent leur industrie tout à la fois, travaillant à leurs métiers suivant les besoins de la culture, plus l'hiver que l'été. Ils apportent à la ville leur pièce quand elle est finie et remportent les matières nécessaires pour en faire une autre; le fabricant emmagasine la marchandise, et, comme les pièces sont tissées en écru, il les fait teindre suivant les besoins de la vente.

En 1860, E. Baril, d'Amiens, a monté le premier un tissage mécanique à la vapeur pour fabriquer des velours de laine; quoique bien installé, il n'a pu supporter la concurrence des ouvriers de la campagne, ceux-ci étant dans de meilleures conditions, comme nous venons de le dire.

Il est juste d'ajouter que le velours à la mécanique est moins soyeux que celui tissé à la main.

A l'Exposition de 1878, Robert Hall, fabricant anglais, avait exposé un métier bien construit, marchant bien, mais le velours qu'il tissait était commun : il faudra encore bien des perfectionnements pour arriver à un résultat tout à fait satisfaisant.

Avant 1840, les fils de poils de chèvre servant à cette industrie étaient filés à la main et nous venaient du Levant; la fabrication laissait à désirer à cause de l'irrégularité de ces fils; depuis que les Anglais se sont mis à filer ces laines à la mécanique, on a pu faire des velours bien unis, bien serrés; la fabrication s'est rapi-

Gr. III. — Cl. 21.

dement développée et s'est élevée de 4,000 à 20,000 pièces, dont 8,000 pièces sont exportées.

Le prix moyen de ces marchandises est de 21 francs le kilogramme à l'exportation ou de 7 fr. 50 cent. le mètre pour un poids d'environ 350 grammes. La pièce de 36 mètres, qui pèse de 12k.500 à 13 kilogrammes, est du prix moyen de 270 francs. Les prix varient généralement de 90 à 500 francs la pièce.

Dans la chaîne du velours, le poil de chèvre et la laine sont mélangés dans des proportions qui varient de 25 à 75 p. o/o suivant les qualités.

Les gaufrés ou frappés sont fabriqués comme les unis; le travail du gaufrage est fait après la teinture au moyen d'un cylindre chaud.

On choisit de préférence les pièces ayant de petits défauts, de cette manière le prix n'est pas augmenté; ces défauts disparaissent dans les nervures des dessins ou dans la partie écrasée par le travail de l'imprimeur.

Ce genre est très ancien; on appelait ces velours, en 1700, *velours ciselés;* ils étaient frappés avec un fer chaud; on y employait même de vieilles étoffes, qui, après cette opération, paraissaient neuves.

Les teintures sont belles et brillantes; les principales couleurs sont le grenat, le cramoisi, le vert, le bleu, le jaune, le bois, le havane, le réséda, etc.

L'Allemagne, le seul pays qui nous fasse une concurrence sérieuse, n'ayant pas exposé, nous n'avons pu faire de comparaisons avec les produits français; c'est un désavantage pour nos exposants d'avoir été seuls à concourir pour les récompenses et représenter une fabrication dont les qualités, les teintures ne laissaient rien à désirer et dont les dessins des gaufrés étaient bien exécutés.

Cet article a été exposé pour la première fois en 1802 par deux fabricants : Hecquet d'Orwal, d'Abbeville, et Delahaye-Pisson, d'Amiens.

En 1878, les deux plus anciennes maisons sont Bernaud, Laurent, et Payen et Cie. Nous renvoyons à la liste officielle des récompenses pour savoir les noms des exposants depuis l'an x.

Peluches.

La peluche se fait comme le velours et la panne, mais elle a le poil plus long. Elle se divise comme eux en deux catégories : 1° celle de soie; 2° celle de laine.

La fabrication de la peluche de soie existait en France lors du règlement de Paris de juillet 1667 sur les velours, peluches, etc.; celle des peluches de laine n'a commencé chez nous qu'en 1690 et en Allemagne en 1710. Les uns prétendent qu'elles viennent d'Angleterre, d'autres de Harlem : les auteurs anciens ne sont pas d'accord à ce sujet.

Les villes de France où l'on en a fait sont : Amiens, Abbeville, Lille, Compiègne. Amiens était la plus importante pour cette fabrication; vers le milieu du XVIIe siècle on y comptait 1,300 métiers de peluches, pannes, etc... (*celles qui étaient fabriquées en Flandre étaient de qualité inférieure*). Un règlement du 5 décembre 1716 fixait définitivement, en Picardie, la largeur des pièces à 11/24 d'aune, soit 55 centimètres, leur longueur à 25 aunes ou 30 mètres et la quantité des différents fils de chaîne.

Partout où l'on a fait des velours on a fait des peluches : en Allemagne, à Leipsig, à Hambourg, à Berlin, en Italie et en Flandre. La Saxe n'en fabriquait pas; deux ordonnances royales des 19 août 1752 et 23 février 1753 réglaient l'importation des peluches, qui n'étaient pas prohibées comme d'autres articles.

Aux époques que nous venons de citer, les peluches étaient fort à la mode pour les ameublements et les autels dans les églises.

Comme les velours et les pannes, les peluches de laine sont fabriquées en écru. La peluche de soie se fait actuellement à Lyon et à Amiens; mais nous avons beaucoup de peine à soutenir la concurrence des Allemands et des Anglais, qui en importent beaucoup chez nous, ainsi qu'en Amérique.

Cet article, très en vogue maintenant, est d'une grande consommation; on s'en sert dans beaucoup d'industries, principalement pour les ameublements; on fait de splendides mobiliers avec ce luxueux tissu; les premières maisons de tapisseries l'ont

Gr. III. — Cl. 21.

mis à la mode, et, à l'Exposition, le grand étalage de Penon nous a montré tout le parti que l'on peut tirer de son emploi.

Pannes.

La panne se fait comme le velours; elle a le poil plus long que lui et moins long que celui de la peluche; elle tient le milieu entre ces deux étoffes.

Il s'en est fait de deux manières : en soie à Lyon, en poil de chèvre en Hollande, à Harlem; en Flandre, à Tournai, Lille et Orchies; en France, à Abbeville, Saint-Omer et Amiens où cette fabrication existe encore. Dans le dernier siècle on comptait dans cette dernière ville un grand nombre de métiers; depuis le commencement du nôtre, la consommation a considérablement diminué.

Les pannes étaient quelquefois désignées sous le nom de *tripes* ou *moquettes;* il existait cinq manières de les fabriquer :

1° Panne à poil court avec trame laine et chaînes laine et poil de chèvre;

2° Comme le n° 1, avec poil plus long;

3° Trame laine et chaînes laine;

4° Trame laine, chaîne coton et chaîne laine;

5° Trame coton, chaîne coton et chaîne poil de chèvre.

Elles étaient unies, à côtes, rayées et ciselées; on les nomme maintenant *gaufrées.*

Le règlement de 1667, article 48, qui mettait la panne de soie au rang des velours figurés, indiquait la largeur de l'étoffe, le nombre des fils de chaîne et de trame qu'elle devait avoir et édictait une peine de 60 livres d'amende et la confiscation en cas de contravention.

Les ouvriers étaient assimilés à ceux qui tissaient des velours et des draps d'or. De nos jours on emploie les pannes comme autrefois pour meubles, vêtements et livrées; nos tapissiers font avec ces tissus unis, brodés ou soutachés des ameublements ayant un cachet ancien et très artistique.

Tripes.

C'est une sorte de velours de panne ou de moquette dont l'usage était anciennement assez répandu: on s'en servait dans d'autres

industries; le poil était en laine dure, d'un velouté court, les fonds en fils de chanvre, liage de la moquette; elles étaient fabriquées, comme les pannes, dans les Flandres et en Picardie, et les fleurs étaient en relief comme dans les velours nommés à cette époque *ciselés*.

Furetière prétend que ce nom lui vient du mot espagnol *tiercepolo*, qui veut dire « velours »; d'autres, que ce nom lui a été donné à cause de sa ressemblance avec l'intérieur de la panse des ruminants.

La petite quantité qui se fait maintenant sert encore, comme nous venons de le dire, à d'autres industries que l'ameublement (*la chapellerie, la cordonnerie*, etc.).

Si nous en parlons, ce n'est que pour l'originalité de cet ancien nom qui n'est plus usité dans la catégorie des étoffes pour meubles.

Velours façonnés, imitation des velours de Venise dits ciselés.

Nous n'avons pas de détails rétrospectifs à citer sur cette fabrication nouvelle de velours faits à la jacquard.

Le nom de *ciselés*, sous lequel on désignait autrefois les velours façonnés, lui a été donné à cause de son mode de tissage; la même chaîne, étant à la fois coupée, frisée ou bouclée, donne à la couleur deux hauteurs de tons bien tranchés.

La chaîne coupée forme les parties hautes de l'étoffe et foncées du dessin; la chaîne frisée ou bouclée les parties basses et claires, ce qui imite le travail de la ciselure.

Les villes qui se sont occupées de cette industrie sont : Amiens, Paris, Nîmes et Roubaix.

C'est à Paris qu'on a commencé à faire l'application des chaînes schappes à ces velours; c'est un progrès réel et une heureuse innovation. Parmi ceux des velours dont il s'agit qui étaient exposés, il y en avait de remarquables : les uns d'un style Henri II avec fleurs coloriées sur fond satin paille, les autres d'un style Louis XIII sur fond satin or, ornements réséda imitant on ne peut mieux les anciens velours, d'autres enfin Louis XVI sur fond satin or avec ornements cramoisis ou bleus. M. Croué, membre du jury, les a mentionnés dans son intéressant rapport.

Gr. III. — Cl. 21.

La substitution de ces chaînes à celles d'organsin a mis ces articles à la portée de bien des acheteurs, sans nuire à la prospérité des articles de Lyon; la vente dans cette ville était plus active que jamais, si l'on en juge par la difficulté d'y trouver maintenant des métiers inoccupés propres à faire ces tissus.

C'est à Nîmes qu'on a commencé à faire les velours en chaînes laine avec fonds côtelés en long, montés sur tour anglais pour faire ressortir le relief de la côte, et qu'on a désignés sous le nom de *velours Gobelins;* nous regrettons qu'ils n'aient pas figuré à l'Exposition de 1878.

Roubaix a fait les articles en chaînes laine, fond à côtes en travers, appelés *popelines;* nous devons dire que leur vente diminue par rapport à celle des chaînes en schappe, qui prend de l'extension. Cinq maisons avaient exposé ces produits : une de Paris et quatre de Roubaix.

Velours de coton.

L'emploi de ces tissus est peu répandu dans les ameublements; c'est une consommation restreinte qui convient principalement aux pays chauds : ils sont généralement imprimés ou gaufrés.

Cette fabrication est montée sur une grande échelle en Angleterre. Elle a pris naissance en France avant 1740. — Les frères Havart, de Rouen, habiles fabricants, en firent les premiers essais; ils furent continués quelques années plus tard par un nommé Daristoy, de Darnetal, qui forma un établissement pour exploiter ce genre de tissus.

De 1750 à 1752, un Flamand dont le nom est inconnu vint lui faire concurrence en montant une autre fabrique à Vernon.

Enfin, douze ans environ après les essais de Havart et cinq ans après ceux de Daristoy, des ouvriers venus de Manchester, ayant reçu de larges subventions du Gouvernement français, donnèrent à Rouen une grande extension à cette industrie.

En 1751, un sieur Faurobert, de Lyon, présenta au bureau du commerce de cette ville un velours coton et fil qu'il venait de créer et apprit que depuis trois ans on tissait à Manchester une étoffe semblable.

Elle fut introduite à Amiens en 1765, où l'on comptait déjà une vingtaine de métiers. Gr. III. — Cl. 21.

A peu près à la même époque on en a fait dans plusieurs autres endroits, tels que : Dijon, Roubaix, Yvetot, Sens, Saint-Florentin.

En Prusse : à Berlin.

En Autriche, en 1770, sous le nom de *velours de Berlin*.

En 1782, un nommé François Perrot obtint du roi Louis XVI des lettres patentes datées du 20 août pour avoir le droit d'installer une manufacture royale de velours de coton à Neuilly, en Franc-Lyonnais.

Cette fabrication continue à se développer en France et y est remarquée à notre Exposition de 1801, où deux fabricants, Morgan-Delahaye, d'Amiens, et Godet-Delépine, de Rouen, obtiennent chacun une médaille d'or, récompense exceptionnelle pour l'époque et pour des tissus unis.

Bonvallet, d'Amiens, fut le premier qui, en 1765, imprima des velours de coton et fit des impressions en relief avant l'Angleterre. Cette maison, qui s'est continuée de père en fils jusqu'à nos jours, avait exposé en 1801 des velours imprimés et gaufrés qui lui valurent une médaille d'argent; plus tard elle obtenait une récompense de la Société d'encouragement. Les Bonvallet ont toujours été d'excellents imprimeurs.

Les impressions en relief de la maison Ternaux, qui obtenaient des médailles d'or à toutes nos expositions, étaient faites sous la direction d'un Bonvallet. Elles prirent un grand développement à partir de l'Exposition de 1819.

La maison Sevenne frères, de Rouen, fut également récompensée par une médaille d'argent pour les mêmes articles et prit, en novembre de la même année, un brevet d'invention pour une nouvelle manière de faire des velours à deux navettes marchant sans interruption et avec rapidité.

Ces distinctions prouvent le développement de l'industrie des velours de coton et l'intérêt qui s'attachait à cette production à notre deuxième exposition, où le nombre des exposants était encore bien restreint.

Gr. III. — Cl. 21.

Pour avoir le détail de ceux qui ont exposé après 1801, nous donnons, à la liste officielle des récompenses, les noms des fabricants récompensés ou cités.

Aujourd'hui la ville d'Amiens a le monopole de cette industrie en France. La fabrique de Baril, dont nous parlons à l'article *velours de laine*, est exploitée maintenant par MM. Cocquel et Boulant, fabricants de velours de coton.

Nous devons dire que l'Angleterre nous surpasse dans cette fabrication; elle exporte des velours de coton sur tous les marchés étrangers, même en Chine. L'Allemagne, qui en fabrique également, n'arrive pas à nous fournir la moitié de l'importation anglaise.

En 1878, nous avons vu chez Bernaud Laurent des impressions en couleurs bien nettes, sans bavures et excessivement brillantes, ainsi que des gaufrés imitant le velours de Lyon.

Nous donnons ci-après les chiffres que nous avons recueillis sur l'importation et l'exportation de ces tissus.

IMPORTATION (MOYENNE DÉCENNALE).

De 1847 à 1856.	Nulle, cet article étant prohibé.		
De 1857 à 1860.	Nulle, cet article étant prohibé.		
De 1861 à 1866.	159,448 kilogr.	1,234,300 fr.,	soit 7f741 par kilogr.
De 1867 à 1876.	775,230	5,235,065	6 752

TABLEAU PAR ANNÉE ET PAR PAYS DE 1867 À 1876.

ANNÉES.	ALLEMAGNE.	ANGLETERRE.	AUTRES PAYS.	QUANTITÉS.	VALEURS.
	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	francs.
1867	3,853	265,573	100	269,526	2,191,540
1868	13,518	327,004	999	341,521	2,993,193
1869	15,677	298,650	1,729	316,056	2,802,670
1870	5,501	167,315	1,117	193,933	1,645,454
1871	3,255	323,568	5,920	332,743	2,814,840
1872	956,144	447,466	2,282	1,405,892	9,868,297
1873	556,953	277,726	1,121	835,800	5,861,993
1874	421,588	556,304	6,223	984,115	6,452,423
1875	746,731	717,796	1,135	1,465,662	8,804,150
1876	738,294	867,407	1,978	1,607,679	8,916,091

EXPORTATION (MOYENNE DÉCENNALE).

De 1847 à 1856.	52,225 kilogr.	415,431 fr.,	soit 7f 954 par kilogr.
De 1857 à 1866.	39,590	403,364	10 188
De 1867 à 1876.	63,312	594,489	9 389

TABLEAU PAR ANNÉE ET PAR PAYS DE LA PÉRIODE DÉCENNALE DE 1867 À 1876.

ANNÉES.	BELGIQUE.	ESPAGNE.	ITALIE.	SUISSE.	AUTRES PAYS.	QUANTITÉS.	VALEURS.
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	francs.
1867	11,224	15,754	167	508	7,230	34,893	366,377
1868	9,534	4,782	1,156	53	6,244	21,769	217,690
1869	16,389	12,181	2,426	878	11,717	43,598	457,779
1870	13,424	11,230	1,649	6,227	12,436	44,966	449,660
1871	9,320	22,121	1,251	324	21,321	54,337	597,707
1872	4,258	14,291	2,406	460	45,665	67,080	683,039
1873	33,809	16,944	4,217	1,567	31,091	87,628	739,742
1874	29,729	11,826	6,435	2,758	33,038	83,786	716,732
1875	45,058	3,728	3,196	10,380	39,354	102,916	884.996
1876	40,935	3,529	2,887	5,217	35,576	88,144	831,163

Nous ferons observer que la plus grande partie de ces importations et exportations est employée pour les vêtements.

Velours peints.

Au commencement de ce siècle on a fait des peintures sur velours pour meubles; nous les mentionnons pour mémoire malgré leur absence à notre Exposition de 1878 et afin de compléter la catégorie des différents genres de velours exposés à diverses époques.

En 1801, Grégoire, de Paris, obtint une médaille de bronze et, en 1806, une médaille d'argent pour une très belle collection de velours peints; ces velours furent l'objet d'un rapport intéressant fait à la Société d'encouragement par Mérimée, l'un de ses membres.

Des spécimens de ces tissus existent encore à Lyon; ils repré-

Gr. III. — Cl. 21.

sentent des portraits historiques, des tableaux mythologiques, des fruits, des fleurs, etc.

Aux Expositions de 1819, 1823, 1827, 1834, nous retrouvons le même fabricant avec les mêmes produits et un autre exposant appelé Vauchelet; ils obtiennent tous deux une médaille d'argent. Un troisième, nommé Gobert, ne figure qu'aux Expositions de 1823 et 1834, où il ne reçoit qu'une mention honorable.

Cette industrie, qui promettait beaucoup à son début, en 1806, n'a pas eu de suite; elle n'est plus citée dans les rapports depuis 1834.

Les étoffes exposées en 1878, classe 21, par Cleis et Cie, qui servaient de fond à des peintures, étaient des étoffes unies, popelines et des reps unis imitation des tapisseries des Gobelins, le tout tissé en écru. Les peintures représentaient des médaillons pour meubles, panneaux, portières et tapis de table.

Le jury, n'ayant pas à juger le mérite de cette peinture, qu'on prétend pouvoir se laver facilement, et tout en leur rendant justice, n'a fait que les mentionner en leur accordant une médaille de bronze.

Velours de jute.

La maison Lheureux fils et Cie, de Airaismes, a exposé les produits de ses premiers essais de fabrication de velours de jute. C'est une nouvelle application de cette matière. Ces velours sont tissés en couleurs; le prix est de 3 fr. 50 cent. le mètre, en $0^{m},70$ cent. de large.

On peut les tisser en écru, les gaufrer avec impression en couleurs.

Nous pensons qu'ils pourront se développer et être employés pour tentures, tapis de table et tapis de pieds.

Le jury, ayant reconnu le mérite de cette innovation, accorda à cette maison une médaille de bronze comme encouragement.

Velours de poudre de laine.

Les produits exposés par la maison Bonnot et Cie, de Paris, sont des tissus de jute ou de coton sur lesquels on applique une poudre de laine, comme on le fait pour les papiers peints.

Des spécimens de ce genre de velours ont été exposés une première fois en 1806, par Jacquemard et Bonnard, sous le nom de *tapisseries de tontisse de laine;* nous n'avons pas trouvé le détail des résultats obtenus à cette date.

Pourquoi l'usage ne s'en est-il pas généralisé, surtout pour des grandes pièces décoratives? Le velouté était-il suffisamment collé pour résister au frottement; le prix en était-il modéré? Si ces deux conditions existent, avec des dessins convenables on peut espérer une certaine consommation; les essais de Bonnot n'étant pas complets, le jury a regretté de ne pouvoir faire mieux que d'accorder à ces exposants une mention honorable.

Velours de la Savonnerie.

Ce tissu n'est pas fait au métier, c'est une étoffe unie soit reps, satin, popeline, tapisserie, drap, etc., de n'importe quelle couleur choisie par l'acheteur et sur laquelle un ouvrier brode avec une espèce de machine à coudre des fils assez longs et assez serrés, que l'on égalise afin d'imiter un velours.

Comme pour les tapisseries d'Aubusson ou à l'aiguille, il n'y a aucuns frais de mise en carte et cartons, il suffit d'avoir la peinture que l'on désire appliquer et que l'on décalque sur le tissu pour guider l'ouvrier. C'est une imitation des tapis veloutés des Gobelins dits *de la Savonnerie :* de là le nom donné à ce produit; nous le mentionnons ici comme complément des différents genres de velours parus aux expositions.

RÉSUMÉ DES VELOURS.

Nous ne parlerons pas des velours pour ameublements de la fabrique lyonnaise qui se trouvent dans le groupe du vêtement, classe 34.

Nous rappellerons que la Perse fabrique à Kaskan des velours de soie unis. Elle avait exposé des tapis de ces tissus avec broderies d'or, d'argent et de perles, fort beaux et fort riches, méritant d'être signalés.

M. Natalis Rondot, dans un rapport on ne peut plus remarquable sur les soieries exposées à Vienne en 1873, cite de très

Gr. III. — Cl. 21.

beaux dessins venant de Tcheou-Fou, province de la Chine, d'autres, de Yokohama, province de Hou-Siou, au Japon.

Ces velours ont été bien perfectionnés depuis la fin du siècle dernier; nous trouvons qu'en 1753 on a fait des essais d'importation venant de Chandernagor, du Bengale et de Nangasaki (Japon). Un navire de la Compagnie française, nommé *l'Amphytrite*, faisant le service de la Chine, en importa en France qui étaient de qualité si défectueuse qu'on eut beaucoup de peine à les vendre 80 francs la pièce, chiffre très bas pour l'époque.

Nous dirons, en terminant ce chapitre, que nous avons essayé de rendre aussi intéressant que possible en relatant des faits anciens, inconnus de beaucoup de personnes à cause de la longueur des recherches à faire, qu'on a fait des velours unis en soie dans tous les pays, mais que, pour ce qui concerne la Hollande, la fabrication y a été importée par un ouvrier lyonnais.

LISTE DES EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS

AUX EXPOSITIONS FRANÇAISES ET UNIVERSELLES DE 1798 À 1878.

H. C. = Hors concours; M. O. = Médaille d'or; M. A. = Médaille d'argent; M. B. = Médaille de bronze; M. H. = Mention honorable.

1881. Godet-Delépine, à Rouen. — Velours et imprimés. — M. O.
Morgan-Delahaye, à Amiens. — Velours de coton. — M. O.
Bonvallet, à Amiens. — Velours imprimés. — M. A.
Sevenne frères, à Rouen. — Velours et imprimés. — M. A.
Grégoire, à Paris. — Velours peints. — M. B.

1802. Godet-Delépine, à Rouen. — Velours et imprimés. — M. O.
Morgan-Delahaye, à Amiens. — Velours de coton. — M. O.
Devillers frères, à Amiens. — Velours de coton. — M. B.
Hecquet d'Orwal, à Abbeville. — Velours de laine, pannes. — M. B.
Delahaye-Pisson, à Amiens. — Velours de laine, pannes. — M. H.
Osmont, à Rouen. — Velours imprimés. — M. H.

1806. Godet-Delépine, à Rouen. — Velours imprimés. — M. O.
Morgan-Delahaye, à Amiens. — Velours de coton. — M. O.
Sevenne frères, à Rouen. — Velours imprimés. — M. O.
Debray (François), à Amiens. — Velours de coton. — M. A.

1806. Grégoire, à Paris. — Velours peints. — M. A.
Vauchelet, à Paris. — Velours peints. — M. B.
Delahaye-Pisson, à Amiens. — Velours, pannes. — M. H.
Hecquet d'Orwal, à Abbeville. — Velours, pannes. — M. B.
Cosserat, à Amiens. — Velours de coton. — Citation.
Debray-Valfrenne, à Amiens. — Pannes. — Citation.
Morand (Laurent), à Amiens. — Velours d'Utrecht. — Citation.
Motte (V.), à Tournai. — Velours de coton. — Citation.

1819. Grégoire, à Paris. — Velours peints. — M. A.
Vauchelet, à Paris. — Velours peints. — M. A.
Delahaye-Pisson, à Amiens. — Velours, pannes. — M. B.
Hecquet d'Orwal, à Abbeville. — Velours, moquettes. — M. B.
Laurent (Henry), à Amiens. — Velours, pannes. — M. B.
Leprince-Massière, à Amiens. — Velours, pannes. — M. H.
Morand (Laurent), à Amiens. — Velours, pannes. — M. B.
Herbet de Saint-Riquier, à Amiens. — Velours de coton. — M. H.
Meynard cadet, à Nîmes. — Velours de coton. — Citation.

1823. Grégoire, à Paris. — Velours peints. — M. A.
Vauchelet, à Paris. — Velours peints. — M. A.
Hecquet d'Orwal, à Abbeville. — Velours, moquettes. — M. B.
Laurent (Henry), à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. B.
Gobert, à Paris. — Velours peints. — Citation favorable.

1827. Grégoire, à Paris. — Velours peints. — M. A.
Vauchelet, à Paris. — Velours peints. — M. A.
Laurent (Henry), à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. B.
Vayson, à Abbeville. — Velours d'Utrecht. — M. B.

1834. Grégoire, à Paris. — Velours peints. — M. A.
Laurent (Henry), à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. A.
Vauchelet, à Paris. — Velours peints. — M. A.
Gobert, à Paris. — Velours peints. — M. H.

1839. Bonvallet, à Amiens. — Velours imprimés. — M. A.

1844. Laurent (Henry), à Amiens. — Velours d'Utrecht et moquettes. — M. O.
Berly et Cie, à Amiens. — Velours d'Utrecht et moquettes. — M. A.
Dufau et Dupontrué, à Belloy-sur-Somme. — Velours d'Utrecht. — M. H.

1849. Laurent (Henry), à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. O.
Dauchel fils, à Amiens. — Velours façonnés. — M. A.
Berly et Cie, à Amiens. — Velours d'Utrecht et moquettes. — Citation favorable.
Payen et Cie, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — Citation favorable.

Gr. III. — Cl. 21.

1855. Bulot et L'Hotelier, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. A.
Grignon père, fils et Hue, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. A.
Laurent (Henry), à Amiens. — Velours d'Utrecht et moquettes. — M. A.
Payen et Cie, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. A.
Baril, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. B.
Boquet frères, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. B.
Eude et Vieugné, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. B.
Thiebaut-Delahaye, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. H.
Fevez (Paul) et Allelis, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. H.
Gauthier, à Paris. — Velours façonnés. — M. H.
Magnier (F.), à Belloy-sur-Somme. — Velours d'Utrecht. — M. H.

1867. Berchoud (L.) et Guerreau. — Velours Savonnerie. — M. A.
Boquet (J.) et Cie, à Amiens. — Velours d'Utrecht et moquettes. — M. A.
Bulot et L'Hotelier, à Amiens. — Velours d'Utrecht et moquettes. — M. A.
Laurent (Bernaud), à Amiens. — Velours d'Utrecht et moquettes. — M. A.
Payen et Cie, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. A.
Bougon (J.), à Amiens. — Velours d'Utrecht et moquettes. — M. B.
Jourdain-Herbet fils, à Amiens. — Velours d'Utrecht et moquettes. — M. B.
Beauvais, à Amiens. — Velours d'Utrecht et moquettes. — M. H.
Durand père et fils, à Amiens. — Velours d'Utrecht et moquettes. — M. H.

1878. Mourceau (H.) et Leduc, à Paris. — Velours façonnés. — H. C.
Berchoud (L.), à Paris. — Velours Savonnerie. — M. O.
Catteau (A.), à Roubaix. — Velours façonnés. — M. O.
Harinkouck, à Roubaix. — Velours façonnés. — M. O.
Vanoutryve (F.) et Cie, à Roubaix. — Velours façonnés. — M. O.
Boquet (J.) et Cie, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. A.
Bougon et Lefèvre, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. A.
Eude Chanée et Cie, à Paris. — Velours d'Utrecht. — M. A.
Jourdain, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. A.
Montagne père et fils, à Roubaix. — Velours façonnés. — M. A.
Payen et Cie, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. A.
Piquée frères, à Amiens. — Velours d'Utrecht. — M. A.
Lheureux, à Airaismes. — Velours de jute. — M. B.
Bonnot et Cie, à Paris. — Application de poudre de velours. — M. H.

CINQUIÈME PARTIE.

TISSUS DE CRIN.

La fabrication des tissus de crin pour ameublement date, en France, du commencement de ce siècle.

Elle y fut importée par un fabricant nommé Bardel, qui les y exposa pour la première fois en 1802 et obtint une médaille de bronze; cet article était recherché à cette époque pour sa solidité, sa fraîcheur naturelle et la modicité de son prix.

L'époque la plus prospère de cette industrie, à en juger par le nombre des exposants et le chiffre de nos exportations, se rapporte aux Expositions de 1827 à 1844; ce chiffre, qui était descendu très bas en 1849, s'était relevé, en 1855, au niveau de celui de 1839, mais n'a pu s'y maintenir.

Les matières employées à cette fabrication sont d'abord les fils de crin, qui servent de trame; ils viennent de l'Allemagne, de la Russie, du Brésil, de la Plata, de Montevideo. Ceux d'Allemagne et de Russie nous arrivent par Hambourg où ils sont plus particulièrement travaillés par des ouvriers spéciaux; ceux du Brésil, de la Plata et de Montevideo nous arrivent par Bordeaux et le Havre.

En France, ceux de la Picardie et de la Champagne sont les plus estimés; ceux de la Bretagne et de la Lorraine le sont moins.

L'importation de l'Amérique du Sud est très abondante parce que ces fils sont à meilleur marché que ceux des autres contrées.

En Europe, c'est la Russie qui en fournit la plus grande quantité; ceux de la Sibérie sont les meilleurs; le grand marché est à Nijnéi-Novogorod.

L'importation de ces fils est assez considérable; en dehors des étoffes pour meubles, les tissus pour crinolines, chaussures, tamis, literie et brosserie en emploient une grande quantité.

Ces fils sont brillants et lisses au toucher, élastiques et flexibles, et peuvent supporter un grand poids; ils sont soumis à une pré-

Gr. III. — Cl. 21.

paration analogue à celle de la soie et doivent être dégraissés afin de ne pas avoir d'odeur et ne pas être mangés par les vers. Au moment du tissage, le fil doit avoir une certaine fraîcheur, trop sec il se tisserait mal; la longueur doit être de 8 à 10 centimètres plus longue que la largeur de l'étoffe. La fabrication recherche les crins d'animaux sauvages, parce que ces fils ne sont pas abîmés par le travail; ceux provenant d'animaux morts sont moins solides.

On ne peut faire d'étoffe plus large que la longueur des crins, ce fil n'étant pas assez souple pour se rattacher; on le tisse par longueur de 60, 70 et 80 centimètres.

Le crin blanc tout travaillé, prêt à être tissé, coûte 19 à 20 francs le kilogramme. Le noir dans les mêmes conditions coûte de 7 fr. 50 cent. à 8 fr. 50 cent.; ces fils doivent être bien triés comme couleur, grosseur et longueur, afin de ne pas faire d'étoffes barrées. Les crins teints en couleur coûtent 4 francs de plus que les blancs. Les crins pour étoffes de meubles doivent avoir une certaine souplesse tout en étant très solides; ceux employés pour vêtements doivent être assez raides pour bouffer le plus possible.

Les crins bruts, préparés ou frisés, ne payent pas de droits d'entrée en France quand ils sont importés directement du pays de production; quand ils viennent d'ailleurs que d'un entrepôt d'Europe, ils payent une surtaxe d'entrepôt de 3 fr. 60 cent. augmentée de 4 p. 0/0.

Les brochés dans les étoffes pour meubles sont faits en abaca ou chanvre de Manille; cette matière, blanche, brillante, soyeuse et prenant facilement la teinture, provient de l'écorce d'un bananier qui croît dans les îles Philippines; on s'en sert, dans ces contrées, pour faire des tissus légers utilisés par les habitants; son prix est de 50 francs les 100 kilogrammes bruts, et à son arrivée en France par les ports du Havre et de Marseille, ou par l'Angleterre, il revient de 100 à 120 francs les 100 kilogrammes; comme les crins, l'abaca ne paye pas de droits d'entrée, sauf ceux d'entrepôt.

Les chaînes dans ces tissus sont généralement en coton retors; on en tisse aussi avec des chaînes de soie, de fil ou de laine.

Le prix au mètre des étoffes pour meubles en 60 centimètres

de large est de 4 francs pour les étoffes noires, 5 fr. 50 cent. pour les grises et 6 francs pour celles en couleur.

Le prix au kilogramme de ces étoffes est de 16 francs pour les noires, 18 francs pour les grises et 19 fr. 50 cent. pour les couleurs.

La grande variété et la nouveauté des étoffes mélangées admises aux expositions à partir de celle de 1844, jointes à la mode qui a abandonné les tissus de crin, sont une des causes du peu de développement pris par cette fabrication, qui cependant est d'un excellent usage pour les pays chauds, les bateaux à vapeur, les chemins de fer et généralement tout ce qui est susceptible d'une grande fatigue.

Il s'en est fabriqué pour voitures et wagons avec chaîne soie or et trame crin blanc d'un bon effet et d'une apparence très riche. Les principaux pays où il s'en fabrique sont, outre la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, la Saxe et la Suisse.

C'est à l'Exposition de 1819 que parurent les premiers grands dessins damassés à médaillons et à bouquets; à ce moment, nos fabricants français ne craignaient plus la concurrence anglaise. Aux Expositions de 1823 et 1827, même succès: on y remarque des dessins écossais et mosaïques à la Jacquard d'un effet apprécié par le jury, qui constate de plus en plus notre supériorité sur les produits venant d'Angleterre.

C'est en 1834 que parurent pour la première fois les tissus de crin brochés avec les filaments de l'abaca; le fabricant nommé Bardel, qui en était l'inventeur, fut récompensé par une médaille d'argent; l'introduction de cette matière dans les brochés a été d'une grande ressource pour cet article, qui n'existerait peut-être plus sans cette innovation.

L'année 1855 a été la plus remarquable :

1° Par la quantité d'exposants venus de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Hongrie, de la Lombardie et de la Prusse;

2° Par la variété des tissus ayant le brillant et la souplesse de la soie : les plus remarqués étaient exposés par la maison Delacour.

Gr. III. — Cl. 21.

En 1867, cet article semble abandonné : il n'est représenté que par un seul fabricant français d'étoffes pour meubles.

En 1878, il y avait deux fabricants français et il n'y avait qu'un seul fabricant, un Italien, pour représenter les étrangers. Les tissus de crin pour meubles étaient comme toujours les plus nombreux : ils étaient tous tissés à la Jacquard ; l'assortiment des dessins grands et petits ainsi que les couleurs étaient bien compris.

On pourrait tisser ces étoffes avec des trames ou des brochés de fils d'or, d'argent, de soie tussah ou d'autres matières moulinées, comme on fait maintenant dans les étoffes mélangées ; nul doute que cet article reprendrait faveur avec des innovations. Les fabricants pourraient tenter de faire des tapis de pieds en crin : les essais faits jusqu'à ce jour n'ont jamais été bien suivis. On doit chercher à créer des nouveautés et ne pas se laisser influencer par la concurrence des tissus de fantaisie.

Les tableaux ci-après des importations et des exportations donnent une idée de l'importance des affaires dans cette industrie.

Il n'existe pas d'importation pendant les trois périodes décennales de 1847 à 1856, de 1857 à 1866, de 1867 à 1876.

Ces tableaux n'en font pas mention : on n'y voit figurer que des passementeries et des toiles à tamis appelées *rapatelles*.

Il n'y a qu'une faible importation de tissus de toute espèce en 1877 et 1878 : 19,211 francs en 1877, venant de l'Angleterre, de la Belgique et de la Suisse, et 18,171 francs en 1878, venant de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Belgique.

A l'exportation, les tissus et ouvrages de crin sont seuls mentionnés aux tableaux de douane : les chiffres pour les trois périodes décennales sont les suivants :

Période de 1847 à 1856	2,596,420 francs.
Période de 1857 à 1866	2,577,560
Période de 1867 à 1876	2,031,340

Pendant les années postérieures, l'exportation a été :

Pour 1877, de 11,471 kilogr. à 16 francs, soit 183,536 francs.
Pour 1878, de 14,381 kilogr. à 16 francs, soit 229,716

Les pays qui nous achètent sont : l'Amérique du Sud, les États-

Unis, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, la Hollande, l'Italie et la Turquie.

Nous n'exportons que nos plus beaux produits.

Ci-joint le tableau de nos exportations correspondant à l'année de nos expositions françaises à partir de 1827.

1827	268,947 francs.
1834	170,235
1839	357,615
1844	465,291
1849	101,507
1855	376,702
1867	105,300
1878	229,776

LISTE DES EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS

AUX EXPOSITIONS FRANÇAISES ET UNIVERSELLES DE 1798 À 1878.

H. C. = Hors concours; M. O. = Médaille d'or; M. A. = Médaille d'argent; M. B. = Médaille de bronze; M. H. = Mention honorable.

1798. Pas d'exposant.

1801. Pas d'exposant.

1802. Bardel. — M. B.

1806. Bardel. — M. B.

1819. Bardel. — M. B.
Guibert et Joliet. — M. H.

1823. Élaud. — M. H.
Joliet. — M. H.

1827. Bardel fils. — M. B.
Joliet. — M. B.
Élaud. — M. H.
Vericel. — M. H.

1827. Madoré. — Citation favorable.
Simon. — Citation favorable.

1834. Bardel. — M. A.
Joliet. — M. B.
Élaud. — M. H.
Mugnier (C.). — M. H.

1839. Bardel et Noirot. — M. A.
Delacour. — M. A.
Joliet. — M. B.
Genevois. — M. B.
Oudinot. — M. B.
Mugnier. — M. H.

Gr. III. — Cl. 21.

1844. Delacour. — M. A.
Genevois. — M. B.
Oudinot. — M. B.
Jourdun. — Citation favorable.
Zeer. — Citation favorable.

1849. Delacour. — M. A.
Joliet. — M. B.
Moussaint. — M. H.

1855. Delacour. — M. A.

1855. Proust et Noirot. — M. A.
Zerr (A.). — M. A.
Godet. — M. B.
Sormani. — M. B.
Larivière. — M. H.
Oudinot. — M. H.
Pomagnon. — M. H.

1867. Poulet. — M. A.

1878. Poulet. — M. A.
Rouault et Gente. — M. A.

SIXIÈME PARTIE.

TOILES CIRÉES.

Cette industrie est très ancienne : de tout temps on a voulu se garantir de l'intempérie des saisons et de l'humidité.

Son existence en France et en Allemagne est constatée pour la première fois au XVIIIe siècle dans l'encyclopédie imprimée en 1750; en 1751 dans un dictionnaire de commerce imprimé à Leipzig et, en Angleterre, par la prise de brevets d'invention.

Nous donnons ici la traduction de l'ouvrage allemand, afin de ne rien changer au style et aux expressions de ce temps qui nous reporte à cent trente années en arrière.

Wachsleinewand ou wachstuch.

(En français : TOILES CIRÉES.)

« C'est une espèce de toile recouverte d'un certain mélange et par le moyen duquel elle se trouve en état de résister à l'eau. Ce mélange se fait avec de la cire ou de la poix et par l'addition d'autres substances; on emploie aussi de l'huile de lin ou de la litharge d'argent pour en composer un vernis.

« La toile ordinairement employée pour la confection de la toile cirée est de la toile de chanvre non blanchie. Il existe de la toile cirée de toutes les couleurs, de la noire, de la verte, de la jaune, de la rouge, etc. Quelques-unes de ces couleurs sont très joliment marbrées; d'autres offrent diverses couleurs et figurent des dessins, tels que fleurs, oiseaux, animaux, paysages, fort bien faits. C'est une fabrication très utile. On s'en sert notamment pour emballage, caisses et marchandises qui ne peuvent supporter l'humidité; elles servent encore pour capotes de voitures, pour sièges, étuis à chapeaux, sacs et habits de voyage; pour tentes et nappes de table, et, lorsqu'elles sont ornées de dessins, on en fait usage pour tapis et tentures d'appartement.

Gr. III. — Cl. 21.

« On fait aussi des parasols de toile cirée ou des parapluies, que les dames portent pour se protéger contre le soleil et la pluie.

« Ceux qui les font et les vendent sont ordinairement des commerçants en toile.

« En ce qui touche le commerce de la toile cirée, ce sont les fabricants de ces articles qui en ont la spécialité. On la vend communément en petites pièces ou en rouleaux de 2, 3, 4, 8, 16 jusqu'à 24 aunes, selon l'usage auquel on la destine. On la fabrique en divers pays de l'Allemagne, comme par exemple à Leipzig, où se trouvent beaucoup d'industriels qui en font un très grand commerce. On la fabrique aussi en France et surtout à Paris et à Rouen. De là, on l'envoie à Saint-Malo, à Nantes, dans diverses localités de la Bretagne; on en expédie beaucoup en Amérique et principalement dans la mer du Sud.

« Il y a lieu actuellement de signaler dans cette industrie les impressions de toile vernie.

« On distingue encore une autre espèce de toile cirée que l'on nomme *toile cirée grasse*. On la fabrique comme l'autre, avec la seule différence que le mélange dont elle est enduite se compose de produits qui adhèrent très fortement, comme la cire, la poix, l'huile et d'autres ingrédients qui sont si épais que l'eau ne peut les pénétrer. »

Le nom de « toile cirée » donné à ce tissu n'est plus exact aujourd'hui. Ce nom lui vient probablement de la cire qui entrait autrefois dans la composition des enduits, ou parce que, dans les temps les plus reculés, on avait l'habitude d'enduire de cire pure les étoffes dans lesquelles on voulait conserver des duvets de plume ou autres objets capables de passer au travers.

Les toiles cirées sont très répandues en Amérique, en Allemagne, en Angleterre et en Belgique. L'exportation anglaise est très importante; la nôtre est presque nulle.

Nous donnerons à la fin de cette étude le tableau officiel des douanes de nos importations et exportations depuis 1847 jusqu'en 1878 afin de renseigner nos fabricants sur les pays qui

nous vendent et nous achètent ces produits; nous y joindrons le tableau des récompenses depuis notre première exposition jusqu'à ce jour. Gr. III. — Cl. 21.

Les toiles cirées se divisent en différents genres :

1° Les tapis de pieds avec toiles très fortes;

2° Les tapis de table avec toiles moins fortes;

3° Les tapis de table ou nappes faites avec des tissus de coton et enduits très souples;

4° Les moleskines avec des tissus de coton ou percaline pour recouvrir les meubles ou servir de tentures;

5° Les taffetas gommés faits avec des gazes de soie d'un prix très modique.

Les tapis de pieds de grande et de petite dimension sont fabriqués avec des toiles fortes de lin, de chanvre ou de phormium recouvertes d'enduits épais composés de matières terreuses, mélangées avec de l'huile de lin rendue siccative par une cuisson dans des étuves.

Sur ces fonds imperméables et épais on donne une couche finale de la couleur que l'on désire; on se sert de couleurs à l'huile pour imprimer les dessins, avec des planches comme celles employées dans la fabrication des papiers peints.

Les tapis de table sont fabriqués de la même façon que les tapis de pieds, avec cette différence que les toiles sont moins fortes et les enduits moins épais, tout en étant très fermes.

Les tapis de table ou nappes faits avec des toiles de coton très régulières sont imprimés au moyen d'enduits très minces, de manière à avoir une grande souplesse de tissu et à imiter parfaitement les étoffes ou le linge damassé.

Ces trois catégories de produits supportent parfaitement le lavage avec des éponges.

Les moleskines en tissus de coton fins ou percalines solides sont

Gr. III. — Cl. 21.

recouvertes également d'un enduit flexible et d'un vernis souple; ces toiles cirées se font en couleur unie pour imiter le grain des cuirs et des maroquins au moyen d'un cylindrage. On en fait aussi à dessins; elles s'emploient soit pour recouvrir des sièges, soit comme tentures.

Les taffetas gommés sont faits avec des gazes de soie très légères, d'un prix modique, que l'on trempe dans un bain d'huile de lin maintenu à une température modérée, préparé d'une manière particulière. On les étend ensuite dans une étuve chauffée à un degré très élevé : l'huile dont ce tissu est imprégné forme un glacis sur ses deux côtés; quand ce premier travail est complet, on le recommence en ayant soin de mettre dans l'étuve le côté du haut en bas, afin d'avoir une épaisseur très égale. Un petit nombre de fabricants s'occupent de cet article, dont la vente est restreinte.

Les principaux centres de production de toiles cirées sont en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, aux États-Unis, en Hollande, en Italie, en Saxe.

En France, les principales villes productrices sont : Paris, Lyon, Bordeaux, Lille et Rouen.

Rappelons ici les faits et les produits les plus saillants remarqués aux expositions françaises.

En 1798, pas d'exposants.

En 1801 et en 1802, la maison Seghers qui est seule mentionnée était appréciée pour sa fabrication de tapis de pieds en toile cirée à l'instar de l'Angleterre; elle produisait des toiles fines, flexibles, d'un vernis très poli avec jolies couleurs. Sa fabrication était importante; elle occupait 150 ouvriers.

En 1806, deux maisons : Seghers et Liegrois. Ce dernier expose des tissus en laine et cuir vernis.

Aux Expositions de 1819 et de 1823, la maison Chenavard était remarquée :

1° Pour ses tapis de feutre vernis employés avec succès dans les salles à manger, salles de bains, etc., avec dessins turcs et mosaïques d'Italie;

2° Par des toiles cirées inférieures comme prix à celles venant d'Angleterre;

3° Par d'autres tissus d'un prix intermédiaire entre les soieries et les papiers peints;

4° Par des tapis de table d'un vernis plus souple que celui des tapis de pieds, avec impressions et dessins soignés, d'un prix modique, ne se gerçant pas par le frottement ou le froissement, se lavant facilement et résistant aux acides.

Cette industrie doit beaucoup à ce fabricant, habile décorateur, qui, le premier, parvint à faire des panneaux d'une grandeur de 8 à 10 mètres sur 4 à 6 mètres, représentant des paysages, des marines, des natures mortes ou vivantes.

En 1820, Chenavard obtenait le prix de 1,200 francs décerné par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale qui avait mis au concours un prix pour la meilleure fabrication de tapis à bon marché.

Trois concurrents s'étaient présentés : le n° 1 avait soumis des tapis avec chaîne coton ou fil retors et trames laine provenant des découpures de l'envers des châles cachemires français; le prix était de 2 fr. 70 cent. le mètre ou 30 centimes le pied carré, et celui de la bordure, de 50 centimes.

Le n° 2, des tapis avec chaîne de fil et trames poil de bœuf, du prix de 1 fr. 80 cent. à 4 fr. 50 cent. le mètre, soit de 20 à 50 centimes le pied carré, bordure au même prix.

Le n° 3, des tapis en feutre peint et verni. L'expérience avait démontré que ce vernis était très solide et incassable; de plus, pour rendre le tissu plus imperméable, on y ajoutait une couche de bitume.

Sur le rapport de Jomard, la commission avait reconnu que le n° 1 et le n° 2 devaient être considérés comme des tapis d'hiver, qu'ils étaient d'une fabrication trop lâche et ne pouvaient se nettoyer facilement. Le n° 3 était trouvé très solide, très fort, à dessins riches et du prix de 3 fr. 60 cent. le mètre carré.

D'après ce rapport, le n° 3, Chenavard, méritait le prix de 1,200 francs. Le n° 2, Jeannin, d'Autun, obtenait une médaille d'argent; le n° 1, Arnouville, une mention honorable.

Gr. III. — Cl. 21.

En 1823, la France tenait le premier rang pour la variété, la perfection des impressions en couleurs et des peintures à la main.

En 1827 et en 1834, la maison Astramblé, Briot fils et Cie avait succédé à Chenavard pour les toiles cirées d'appartement et conservait sa supériorité.

En 1834, Seib, de Strasbourg, faisait l'application de la lithographie dans la décoration des toiles cirées, et exposait de véritables tableaux pour tapis de table (application importée d'Allemagne, où elle avait été inventée).

En 1839, la maison A. Couteau exposait des produits fabriqués à l'aide de nouveaux procédés mécaniques remplaçant la pose des fonds à la main et le ponçage; elle réduisait ainsi de beaucoup le prix des façons et apportait des perfectionnements dans la manière de donner à la toile une couche de peinture des deux côtés à la fois, ce qui économisait le travail de beaucoup d'ouvriers.

La maison Seib continuait ses succès dans la décoration des toiles par la lithographie; ses produits sont estimés dans le commerce; on doit aussi à ce fabricant plusieurs perfectionnements importants dans l'imitation des marbres.

Baudoin frères, dont la maison avait été créée en 1835, avaient exposé des produits dénotant des fabricants habiles.

En 1844, ils se font remarquer par des tapis en toile forte qu'ils sont parvenus à faire sur de plus grandes dimensions qu'en Angleterre et à de meilleures conditions (8 mètres de largeur sur 20 mètres de longueur), ce qui nécessite l'emploi de moyens mécaniques organisés à grands frais.

Il faut:

1° Des métiers assez grands pour tisser des toiles aussi larges;

2° Des étuves assez spacieuses pour que les pièces puissent bien sécher après avoir reçu les couches de peinture; l'emploi de ces étuves s'est bien généralisé en permettant de travailler en toute saison, ce qui n'était pas possible avec le séchage à l'air, vu les variations atmosphériques;

3° Des tables suffisamment grandes pour l'impression.

Charles Beslay montrait un nouveau genre de tapis (continué plus tard par Vignau) avec dessins incrustés dans l'épaisseur du

tissu et ne présentant aucune aspérité aux pieds. Le mérite de cette toile cirée, pour laquelle il avait pris un brevet en 1842, était : 1° de s'user lentement; 2° de se maintenir propre facilement : 3° d'être d'une fabrication prompte: 4° de n'avoir qu'une odeur insignifiante, disparaissant au bout de peu de temps: 5° d'être aussi épaisse que des tapis de laine; 6° d'être de 10 p. 0/0 meilleur marché que la toile ordinaire.

La maison Larroumetz, dont l'origine remonte à 1745, avait un tapis de 7m.50 rivalisant avec les produits anglais.

En 1849, les maisons Baudoin frères et Seib continuent à être à la tête de leur industrie: puis deux nouveaux fabricants, que nous retrouverons au premier rang en 1878, ont des produits remarquables. Ce sont : 1° Lecrosnier, qui exposait un tapis de 4 mètres sur 5 d'un seul dessin avec rosace et bordure dont l'impression imite le point de tapisserie; 2° Martin Delacroix, successeur de la vieille maison Larroumetz, dont l'exposition comprenait des ronds de table imitant des bois de toute espèce sur lesquels un artiste, nommé Guillaume, était parvenu à exécuter des peintures donnant une plus-value à ces tapis.

L'Exposition de 1855 brille par la quantité des fabricants qui y figurent et qui sont au nombre de 30, dont 13 français et 17 étrangers venant de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Saxe et de la Suisse.

A cette exposition, on remarquait de grands tapis de pieds de 8 mètres de large sur 18 mètres de long, à dessins suivis; des toiles pour tentures avec enduits en caoutchouc contre l'humidité: d'autres pour couvrir les meubles, et de belles épreuves lithographiques pour dessus de table.

Sur cinq médailles d'argent accordées à cette industrie, la Belgique et la Saxe en obtiennent chacune une, et la France trois; c'est dire que nos fabricants font de grands efforts pour arriver à la perfection.

L'Exposition de 1867 compte le même nombre d'exposants que celle de 1855: en voici le détail: Angleterre, 10; Autriche, 2; France, 10; Hollande, 1; Italie, 3; Prusse, 1; Russie, 1; Saxe, 1; Suède, 1.

Gr. III. — Cl. 21.

Les produits se recommandent, comme en 1855, par une plus grande amélioration dans la peinture, le décor, la gravure des planches et l'impression.

La France a la priorité pour le perfectionnement de sa fabrication et le grand choix des dessins.

L'emploi de la lithographie pour dessus de table s'est encore plus étendu. La fabrication des grands tapis se continue; celle des toiles-cuirs prend de l'extension : c'est la maison Cantel, de Rouen, qui a été la première à l'introduire en France. Les étalages les plus remarqués étaient ceux de MM. Baudoin, Lecrosnier, Martin Delacroix, Rose, Langlois, Cerf, Maréchal.

Un nouveau genre de tapis très épais, appelé *kamptulicon*, du nom de l'inventeur, est exposé par quatre maisons anglaises; ces tapis sont moins secs et plus doux aux pieds que ceux de toile cirée ordinaire et amortissent le bruit des pas. Nous retrouverons le même genre plus tard sous un autre nom.

En 1878, cette industrie est représentée par 28 exposants, dont 7 anglais, 1 autrichien, 2 danois, 3 américains, 13 français, 1 hollandais, 1 italien; si ce nombre est inférieur à celui de 1855 et de 1867, il faut attribuer cette diminution à l'absence de la Prusse et de la Saxe.

De nos jours l'industrie des toiles cirées est parvenue en France à un grand degré d'avancement, et il est difficile qu'elle se distingue autrement que par des améliorations. La principale serait d'en abaisser le prix de revient afin d'en rendre l'usage plus général et soutenir la concurrence étrangère qui devient de jour en jour plus redoutable.

Nos fabricants ne peuvent lutter pour les prix avec ceux de l'Angleterre, de la Belgique et bientôt peut-être avec ceux des États-Unis. Le chiffre élevé de notre importation dans ces tissus ne faisant qu'augmenter, une protection leur est nécessaire pour pouvoir se développer.

Les fabricants anglais sont en mesure de produire à meilleur compte que nous pour différentes raisons faciles à expliquer :

1° Fabrication entretenue par une consommation très importante : les maisons en sont garnies à tous les étages et l'on s'en sert

dans presque toutes les pièces petites ou grandes, les couloirs, les escaliers, etc. Les parquets des maisons sont en grande majorité construits de manière à en rendre l'emploi nécessaire;

2° Les producteurs anglais sont montés sur une plus grande échelle que les nôtres; ils sont tout à la fois filateurs de la matière première, fabricants des tissus et des couleurs qu'ils emploient;

3° Ils ont moins de frais généraux par rapport à un chiffre d'affaires qui s'élève pour certaines maisons à 3 ou 4 millions;

4° Un combustible inférieur de prix au nôtre;

5° Exportation très importante dans presque tous les pays;

6° Fabrication suivie faite par grandes quantités pour produire à bon marché et satisfaire immédiatement à toutes les demandes. Ne faisant que très rarement sur commissions spéciales, les dessins sont moins sujets à changer et on les renouvelle aussi plus rarement.

Les fabricants belges, sans être aussi bien installés que les Anglais, ont un grand avantage dans les façons, qui sont de 40 à 50 p. o/o au-dessous des nôtres, ce qui diminue d'autant le prix de revient.

En France, nos fabriques ne sont pas organisées sur une aussi grande échelle que celles d'Angleterre; les frais généraux, les frais de dessins sont plus importants et le combustible et les façons d'un prix plus élevé. On achète en Angleterre une grande partie des tissus écrus servant à cette fabrication et il se présente ce fait extraordinaire que ces tissus payent, par 100 kilogrammes, un droit d'entrée de 35 francs supérieur au produit tout travaillé (on paye 50 francs par 100 kilogrammes pour les tissus de coton écru, tandis que la même quantité d'étoffe prête à être livrée à la consommation ne paye que 15 francs).

Ajoutons qu'en France la fabrication est moins suivie; les acheteurs, plus difficiles, demandent souvent ce qui n'est pas en magasin. Il faut alors fabriquer promptement: de là une manutention trop précipitée et une main-d'œuvre plus chère.

Gr. III.
—
Cl. 21.

ANGLETERRE.

Ce pays avait une collection importante de linoleum. Ce produit, inventé par Walton, est exploité en grandes quantités par les fabricants anglais. Son usage est agréable et doux aux pieds: il est composé, comme les toiles cirées, d'une forte toile sur laquelle on étend une couche très épaisse de liège mélangé d'huile de lin oxydée.

Walton avait exposé également un nouveau produit d'un bon effet, imitant les cuirs de Cordoue et destiné à être l'intermédiaire entre les papiers imprimés en relief et les cuirs repoussés.

La Compagnie du Boulinikon exposait un autre genre de tapis faits de cuir de buffle épais, durables, composés de matières animales et végétales, sur lequel des dessins sont imprimés. Ces tapis, suivant l'inventeur, auraient de l'élasticité, seraient chauds aux pieds et presque incombustibles.

AMÉRIQUE.

Trois fabricants avaient envoyé des genres bien différents:

1° La maison Blabon, de Philadelphie, avait une exposition remarquable de toiles cirées comprenant:

Une très belle collection de petits dessins; les grands étaient moins bons;

Des imitations de bois, de marbres et de tissus popelines.

2° La maison Scott et fils, même ville:

Des imitations de toiles cirées faites en papier-carton très épais dont le prix était des deux tiers meilleur marché que celui des toiles cirées ordinaires.

3° M. Henry Lowemberg, de New-York, avait exposé tardivement un nouveau cuir textile à dessins en relief qu'il prétendait incombustible et dont on pouvait faire 10 yards en dix minutes. Il voulait vendre son brevet 100,000 francs; nous ne savons ce qu'est devenu ce nouveau produit.

FRANCE.

Les produits exposés dans cette section étaient bien variés. Tous

les styles et tous les genres y étaient représentés. Nous citons les plus remarqués :

Des toiles cirées pour meubles dites *moleskines*, à 1 franc le mètre carré, fabriquées mécaniquement avec un système d'impression à la règle remplaçant celui du piquet; une collection importante de dessins pour la carrosserie, imprimés au nouveau système du mat :

Des imitations de linge damassé pour nappes d'une souplesse imitant parfaitement la toile :

De beaux tapis de table avec impression noir et or; d'autres, décorés à l'aide de la décalcomanie, d'un prix très peu élevé, représentant des paysages et des sujets instructifs, tels que des cartes géographiques;

De belles imitations des différentes essences de bois, de dallage et de marbres, inaltérables à l'humidité, pour faire concurrence à la peinture murale :

Un grand tapis de 25 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur; un autre tapis d'un seul morceau, avec bordure et rosace, de 3 mètres de large sur 4 mètres de long; des tapis de feutre épais appelé *felt tapis;* des tapis à double face; d'autres avec deux impressions superposées permettant de s'user sans altérer la forme et la couleur du dessin. Deux fabricants s'attribuent ce résultat comme une nouvelle invention; tous deux invoquent un brevet pris l'un le 20 mai 1877 et l'autre le 6 juin de la même année :

Enfin, un nouveau produit appelé *toile-cuir*, imitant parfaitement le cuir naturel, est un tissu solide, du prix de 1 fr. 75 cent. le mètre carré, qui se fabrique comme la ouate. Le jury, après avoir essayé d'en déchirer un morceau, en a reconnu la parfaite solidité.

Cette fabrication n'est pas aussi importante en France qu'elle devrait l'être. Elle est estimée à 5 millions de francs environ. Un quart de la production est employé pour des nappes et des tapis de table.

Après les tableaux officiels de la douane de nos importations et

Gr. III. — Cl. 21.

de nos exportations dans cette industrie, depuis 1847 jusqu'en 1878, nous donnons une liste officielle des récompenses obtenues par nos exposants à toutes les expositions françaises depuis 1798 jusqu'en 1878.

Nous espérons que ces notes donneront d'utiles renseignements aux lecteurs.

		MOYENNES DÉCENNALES			ANNÉES	
		1847 à 1856.	1857 à 1866.	1867 à 1876.	1877.	1878.
		IMPORTATION.				
Jute, lin ou chanvre.	Kilogr..	1,047	66,441	106,085	35,572	31,192
	Francs.	3,878	206,320	338,578	90,922	86,678
Coton.....	Kilogr..	//	25,436	306,658	706,878	958,512
	Francs.	//	96,722	1,237,776	2,948,344	4,005,815
		EXPORTATION.				
Jute, lin ou chanvre.	Kilogr..	24,765	97,465	131,792	202,835	131,148
	Francs.	96,354	316,079	431,635	608,505	393,444
Coton.....	Kilogr..	15,468	79,399	65,469	91,810	99,069
	Francs.	49,767	338,650	250,078	348,878	366,555

Pendant les trois périodes décennales de 1847 à 1876, les chiffres au poids et à la valeur sont en réalité dix fois plus forts, puisque la douane ne donne que la moyenne.

Les tissus de coton à l'importation ne sont pas mentionnés de 1847 à 1856 et de 1857 à 1860, parce qu'ils étaient prohibés.

IMPORTATION PAR PAYS. — MOYENNE DÉCENNALE DE 1867 À 1876.

Tissus de lin ou chanvre.

A 3f 19 le kilogr.

Belgique	15,848k	106,085k = 338,578f
Angleterre	83,298	
Autres pays	6,939	

Tissus de coton.

A 4f 03 le kilogr.

Allemagne	7,127k	306,658k = 1,237,776f
Belgique	50,409	
Angleterre	248,556	
Autres pays	473	

IMPORTATION. — ANNÉE 1877.

Tissus de coton.

A 4f 22 le kilogr.

Ameublement.	Angleterre	528,671k	671,847k = 2,835,194f
	Allemagne	12,298	
	Belgique	130,484	
	Autres pays	394	

A 3f 23 le kilogr.

Emballage	Angleterre	31,818	35,031k = 113,150f
	Autres pays	3,213	
	TOTAUX		706,878k = 2,948,344f

Tissus de toiles cirées, de jute lin ou chanvre.

A 2f 10 le kilogr.

Ameublement.	Angleterre	15,804k	21,467k = 45,081f
	Allemagne	3,306	
	Belgique	2,155	
	Autres pays	202	

A 3f 25 le kilogr.

Emballage	Angleterre	13,100	14,105k = 45,841f
	Autres pays	1,005	
	TOTAUX		35,572k = 90,922f

Gr. III.
—
Cl. 21.

IMPORTATION. — ANNÉE 1878.

Tissus de coton.

A 4f 20 le kilogr.

Ameublement.	Allemagne	9,239k	941,899k = 3,955,976f
	Belgique	136,273	
	Angleterre	795,753	
	Autres pays	634	

A 3 francs le kilogr.

Emballage	Angleterre	13,619	16,613k = 49,839f
	Autres pays	2,994	
	TOTAUX		958,512k = 4,005,815f

Tissus de lin ou chanvre.

A 2f 10 le kilogr.

Ameublement.	Allemagne	2,525k	12,779k = 26,836f
	Belgique	3,442	
	Angleterre	6,577	
	Autres pays	235	

A 3f 25 le kilogr.

Emballage	Angleterre	17,331	18,413k = 59,842f
	Autres pays	1,082	
	TOTAUX		31,192k = 86,678f

Nous ferons remarquer que l'importation du jute lin ou chanvre a diminué, quand celle des tissus de coton a augmenté pendant ces deux années.

EXPORTATION. — PÉRIODE DÉCENNALE DE 1867 À 1876.

Toiles cirées, tissus lin ou chanvre.

A 3f 26 le kilogr.

Allemagne	108,061k	1,317,920k = 4,316,350f
Belgique	127,004	
Angleterre	75,050	
Espagne	311,985	
Italie	54,453	
Suisse	131,640	
Algérie	112,176	
Autres pays (non indiqués)	397,551	

Toiles cirées et goudronnées. — Tissus de coton.

	A 3f 81 le kilogr.	
Espagne	124,801k	654,690k = 2,500,780f
Italie	59,647	
Autres pays (non indiqués)	470,242	

EXPORTATION. — ANNÉE 1877.

Toiles cirées et goudronnées, tissus de coton.

	A 3f 80 le kilogr.	
Angleterre	9,251k	91,810k = 348,878f
Espagne	27,639	
Italie	1,037	
Suisse	7,352	
Algérie	13,446	
Autres pays	33,085	

Toiles cirées de lin ou de chanvre.

	A 3 francs le kilogr.	
Allemagne	22,155k	202,835k = 608,505f
Belgique	53,900	
Angleterre	3,439	
Portugal	16,868	
Espagne	40,939	
Suisse	25,881	
Turquie	2,942	
Brésil	991	
Chili	4,480	
Algérie	19,509	
Guadeloupe	2,196	
Autres pays	9,535	

EXPORTATION. — ANNÉE 1878.

Toiles cirées et goudronnées, tissus de coton.

	A 3f 70 le kilogr.	
Angleterre	6,886k	99,069k = 366,555f
Espagne	36,699	
Italie	2,670	
Suisse	7,140	
Algérie	14,747	
Autres pays	30,927	

Gr. III.
—
Cl. 21.

Toiles cirées de lin ou de chanvre.

	A 3 francs le kilogr.	
Allemagne	25,339k	131,148k = 393,444f
Belgique	11,604	
Portugal	20,497	
Espagne	9,668	
Suisse	15,258	
Turquie	2,008	
États barbaresques	2,618	
Algérie	30,696	
Martinique	1,740	
Île de la Réunion	1,492	
Autres pays	10,228	

LISTE DES EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS

AUX EXPOSITIONS FRANÇAISES ET UNIVERSELLES DE 1798 À 1878.

H. C. = Hors concours; M. O. = Médaille d'or; M. A. = Médaille d'argent; M. B. = Médaille de bronze; M. H. = Mention honorable.

1798. Pas d'exposant.

1801. Seghers, à Paris. — M. B.

1802. Seghers, à Paris. — M. A.

1806. Seghers, à Paris. — M. A.

1819. Chenavard, à Paris. — M. A.
Didier, à Paris. — M. A.
Delaloge, à Paris. — M. H.

1823. Chenavard, à Paris. — M. O.
Bonjean, à Paris. — M. H.

1827. Astramblé, Briot fils et Cie, à Paris. — M. B.
Vernet frères, à Paris. — M. B.

1834. Astramblé, Briot fils et Cie, à Paris. — M. A.
Seib (J.-A.), à Strasbourg. — M. B.
Couteau (Adolphe), à Joinville-le-Pont. — M. H.
Motta, à Paris. — M. H.

1839. Couteau (Adolphe), à Joinville-le-Pont. — M. O.
Baudoin frères, à Paris. — M. A.
Seib (J.-A.), à Strasbourg. — M. A.
Bonjoin, à Paris. — M. B.
Dutertre, à la Chapelle-Saint-Denis. — M. B.

1844. Baudoin frères, à Paris. — M. O.
Seib (J.-A.), à Strasbourg. — M. A.
Larroumetz, à Paris. — M. B.
Beslay (C.), à Paris. — M. H.
Labey et Lemaire, à Paris. — M. H.
Langlois, à Stains. — M. H.
Mayer (Cerf), à Lambezellac. — M. H.
Rivet et Bazeuil, à la Ferté-sur-Amance. — M. H.

1849. Baudoin frères, à Paris. — M. O.
Seib, à Strasbourg. — M. O.
Lecrosnier, à Paris. — M. A.
Delacroix (Martin), à Paris. — M. B.
Rivet et Bazeuil, à Paris. — M. H.

1855. Baudoin frères, à Paris. — M. A.
Lecrosnier, à Paris. — M. A.
Seib, à Strasbourg. — M. A.
Delacroix (Martin), à Paris. — M. B.
Amiel, à Paris. — M. H.
Rousseau, à Paris. — M. H.
Sentin, à Bordeaux. — M. H.

1867. Baudoin, à Paris. — M. A.
Lecrosnier, à Paris. — M. A.
Cantel, à Rouen. — M. B.
Cerf, à Paris. — M. B.
Delacroix (Martin), à Paris. — M. B.
Langlois, à Paris. — M. B.
Maréchal, à Paris. — M. B.
Roze, à Paris. — M. B.

Gr. III. — Cl. 21.

1878. Cerf et fils, à Paris. — M. A.
Davoust, à Paris. — M. A.
Delacroix (Martin), à Paris. — M. A.
Langlois, à Paris. — M. A.
Lecrosnier, à Paris. — M. A.
Chedin, à Bourges. — M. B.
Ciampanly et Joibeau, à Paris. — M. B.
Desmaret, à Paris. — M. B.
Faucille, à Paris. — M. B.
Jolissaint-Venèche, à Paris. — M. B.
Maréchal, à Paris. — M. B.
Marie et Fortin, à Paris. — M. B.
Roze, à Paris. — M. B.

SEPTIÈME PARTIE.

NATTES, TAPIS DE SPARTERIE ET DE JUTE.

L'origine de la fabrication des nattes et des tapis de sparterie remonte à la plus haute antiquité; c'est un des premiers produits de l'art de tisser.

Les plus belles nattes viennent de l'Inde, de la Chine et du Japon; les nattes en sparterie viennent de l'Espagne et du Portugal et, depuis peu de temps, des autres pays d'Europe.

Nous parlerons en premier des nattes de Chine; après viendront les tapis de sparte, et ensuite les tapis de jute, qui sont un produit de ce siècle.

Nattes.

Les nattes de Chine, nommées dans le pays *ju-tsao* ou *ju-tso-sik*, sont faites en bambou, jonc ou roseau, que l'on cultive en grande partie sur les bords marécageux de la mer, sur les côtes d'un port appelé Loui-Tchou-fou, et sur celles du fleuve Yang-tse-kiang.

Les joncs croissent à une hauteur de 1 à 2 mètres; ils sont d'une bonne qualité, fins, souples et tenaces, fort utiles à l'industrie chinoise. Leur principal emploi est la fabrication des nattes qui sont unies, à damiers ou à dessins rayés, et de couleurs noire, rouge, grenat et paille naturelle. On a essayé de faire de la nouveauté avec des couleurs bleue, blanche, rouge et violette; ces essais n'ont pas eu de succès; on préfère encore les anciens types dont la teinture est solide; les autres teintures n'ont pas la même durée.

Le tissage des nattes est très simple et rappelle celui des étoffes de crin. Le jonc se lance et se place comme lui, et, pour égaliser le tissu afin de ne pas avoir de lisière plus lâche d'un côté que de l'autre, on le lance tantôt par un bout, tantôt par l'autre, pour contre-balancer les grosseurs. Il doit être tenu frais, afin d'être flexible au moment de la fabrication.

Les chaînes sont formées tantôt d'une corde fine, tantôt d'un fila-

Gr. III. — Cl. 21.

ment; elles sont quelquefois verticales et presque toujours horizontales, suivant la position du métier.

Le tissu est régulier, fait avec soin, et sa matière bien choisie.

Les ouvriers, très habiles à tisser les nattes, sont presque toujours des femmes et des enfants, dont le salaire est d'environ 30 centimes par jour; ils sont disséminés dans les campagnes aux environs de Canton. Des marchands réunissent les nattes, les assemblent, en font des rouleaux ou pièces de 36 à 37 mètres de longueur et les exportent en Amérique, où il s'en consomme de grandes quantités, ainsi qu'en Angleterre, en France, en Hollande, en Italie. Londres est pour ces contrées le principal marché de ce produit, par suite de l'importance de la navigation anglaise.

La quantité importée en France est de 4,000 à 4,500 rouleaux, représentant un poids de 180,000 à 200,000 kilogrammes, d'une valeur de 150,000 à 160,000 francs avant leur arrivée en France.

Le droit d'entrée est maintenant de 2 francs les 100 kilogrammes, parce qu'il est assimilé aux matières premières désignées aux tarifs des douanes comme des tresses, des nattes ou des cordes préparées pour la fabrication des différents articles connus sous le nom de *sparterie*.

L'avenir nous dira quels taux ces produits payeront lors des nouveaux droits. Un rouleau de 36 mètres, pesant 40 kilogrammes, coûte actuellement 32 francs au minimum, ce qui donne comme droit d'entrée 3 fr. 20 la pièce; et au poids, si l'on taxe cet article comme le jute à 24 francs les 100 kilogrammes, 9 fr. 60 cent. la pièce.

Les largeurs sont depuis 48 centimètres jusqu'à $1^{m},35$.

La grandeur des carpettes est de $1^{m},35$ de large sur $1^{m},90$ à $2^{m},80$ de longueur; celle des petits tapis varie de 45 centimètres à 90 centimètres de large sur 92 centimètres à $1^{m},80$ de longueur.

On emploie des bambous ou rotins pour faire des stores, des portières, des panneaux. Ils viennent de Tchang, Tchou-fou, province du Fou-kian; de Nanking et de Canton; ces derniers sont les plus estimés : ils sont fond noir et vert avec peintures originales, soit paysages, personnages ou oiseaux du pays, etc.

Les largeurs sont de 92 centimètres à 1^{m},20 de large sur des hauteurs de 1^{m},80 à 2 mètres. La vente en est peu importante en France.

On fait aussi, avec un jonc d'une grande finesse, des portières d'un tissu très fin et très régulier, de dessins variés et d'autres encore plus fins, dont on se sert dans le pays, en été, en guise de draps.

Il se fait également des nattes en fibres de palmier, qui sont tissées dans les contrées où cet arbre existe.

Nattes de France.

Au commencement du XVIIIe siècle, on fabriquait également à Paris et en province des nattes. On estimait à 100 le nombre des fabricants qui en faisaient un commerce considérable. Comme ils ne suffisaient pas aux demandes, on en importait de l'Inde et de la Chine; les couleurs étaient fort vives. Elles étaient bien à la mode : on en tapissait des chambres, des salons, des salles à manger, des pavillons de jardin, des selleries; on en couvrait des meubles, des parquets comme tapis de pied, des carreaux pour les conserver plus propres et en même temps pour amortir le bruit des pas.

Les plus fines étaient employées pour meubles et les plus grosses pour tapis. Les classes riches comme les classes moyennes en faisaient usage.

La vogue était réellement à ces articles; l'histoire nous raconte que Mme de Genlis se vantait d'avoir appris à son royal élève à se coucher sur des nattes.

Elles étaient, comme celles de la Chine, susceptibles de résister à l'humidité : on disait même que l'eau en augmentait la durée.

Employées dans les alcôves, c'était un préservatif contre les insectes nuisibles, qui ne s'y mettaient pas. De plus, elles étaient incombustibles, c'est-à-dire que le feu ne s'y propageait pas et s'éteignait tout de suite.

Cette fabrication a été complètement abandonnée. Comme il est dit plus haut, ces articles nous viennent de la Chine, qui n'a pas de concurrence sérieuse à redouter, à cause de son bon marché.

Gr. III. — Cl. 21.

De nos jours, la mode est revenue à ces mêmes articles; l'industrie parisienne des bamboutiers fait des merveilles d'ameublements de fantaisie et quantité d'objets de luxe avec les étoffes, les nattes et autres produits de la Chine.

Tapis de sparterie.

C'est une industrie très ancienne en Espagne et en Portugal, où elle fut importée par les Carthaginois, qui la tenaient eux-mêmes des Grecs : ceux-ci la connaissaient depuis la guerre de Troie.

Le sparte, *sparto* en espagnol, est une plante filamenteuse qui pousse naturellement et s'élève jusqu'à une hauteur de 2 mètres. Le fil que l'on en tire est très flexible et d'une grande solidité quand il est bien préparé. C'est le jonc d'un sol marécageux; la terre qui le produit est si stérile qu'il est impossible d'y élever aucune autre plante. Il croît dans les montagnes de l'Espagne qui en sont couvertes, dans les plaines sablonneuses de l'Andalousie, dans celles des provinces de Valence et de Murcie, et particulièrement dans cette dernière, où il se trouve en telle abondance qu'on l'appelait jadis le « Champ du sparte ».

On l'exporte en France, en Italie, en Hollande, en Angleterre, en Amérique. La sparterie occupe environ 50,000 personnes. Cette industrie comprend un grand nombre d'articles, tels que nattes, tapis, toiles, sacs, cabas, cordes, chaussures nommées *espargatas*, paniers, chapeaux, crin végétal employé pour garnir les meubles, habits de berger, etc.

Les femmes et les enfants filent le sparte, qui se fait rouir comme le chanvre; il s'emploie en remplacement de ce dernier à cause de son bas prix; il remplit le même but pour les articles cités ci-dessus. On le récolte principalement en mars, avril, août et septembre.

Les fabriques de Las Aguilas sont fort renommées, surtout pour préparer le crin végétal. Le port de cette ville, située près de Carthagène, a expédié à lui seul, en 1855, 20,000 tonneaux de sparte, dont la plus grande partie était pour Marseille.

On y produit des filets qui font une grande concurrence à ceux de fibres de coco fabriqués en Angleterre.

On file le sparte, maintenant, comme le lin et le chanvre; c'est sous le règne de Charles III, de 1760 à 1770, que fut découverte la manière de le filer. L'inventeur fut largement récompensé par ce roi, protecteur du commerce, qui lui accorda de grands privilèges.

L'Espagne fabrique maintenant 50,000 pièces de tapis de sparterie à bas prix, dont une partie est exportée; mais les couleurs et les dessins ne conviennent pas à la France.

Le prix de la main-d'œuvre est dans ce pays bien moins élevé qu'en France, et la matière y est à très bon marché.

Le sparte croît également en Portugal dans les montagnes de l'Estramadure; en France, en Provence sur les bords de la Méditerranée; dans la province d'Oran, en Algérie, où il est connu sous le nom d'*alfa*, mot arabe; en Tunisie, les botanistes le désignent sous le nom de *stepa tenacissima*.

Cette plante couvre, en Algérie, une superficie de 5 millions d'hectares; elle y est très abondante, très vivace. Cette immense plaine ressemble à une mer calme, sans horizon, où l'on ne voit que le ciel et l'alfa.

L'exportation est très considérable en Angleterre, en Espagne, en Belgique, etc. Pendant les cinq dernières années, le port d'Oran en a expédié à lui tout seul près de 280,000 tonneaux, représentant une valeur de 31 millions de francs.

Le salaire des ouvriers occupés à la récolte est avantageux: un ouvrier peut gagner 6 francs par jour, davantage quand il est fort et laborieux. On compte 200 jours de travail pour cette campagne.

En France, c'est une industrie toute moderne, bien qu'ayant existé sous Louis XVI, pendant le règne duquel elle fut importée d'Espagne: c'est un tissage de tapis à bon marché, fabriqués avec des plantes filamenteuses, telles que le sparte ou alfa, l'aloès, l'abaca, le coco, l'agave, etc.

Elle peut faire de grands progrès, prendre de grands développements; son importance n'est actuellement que de 4 à 5 millions d'affaires, occupant environ 2,000 personnes et employant 3 millions de kilogrammes de matières brutes.

Gr. III. — Cl. 21.

Malheureusement l'exportation est nulle, vu la concurrence redoutable de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Espagne.

Les fabricants français se contenteraient avec peine d'un droit d'entrée de 24 francs les 100 kilogrammes pour les marchandises fabriquées, et ils réclament l'entrée en franchise des matières premières nécessaires à leur manutention, pour arriver à combattre les produits étrangers.

Le port de ces matières est cher à cause de leur poids et du déchet considérable qu'elles subissent. Le prix brut peut être estimé à 50 francs les 100 kilogrammes.

La moyenne de la valeur des produits de ce genre importés chez nous est de 150 à 180 francs les 100 kilogrammes.

Nous avons dit que cette fabrication avait existé sous Louis XVI; nous trouvons dans Roland de la Platrière qu'un nommé Gavoti de Berthe fonda, en 1775, un grand et bel établissement dans le quartier Popincourt. Cette manufacture fut la première à fabriquer ces tapis avec du sparte venant d'Espagne par Marseille. Le gouvernement lui accorda des privilèges et même des fonds pour subvenir aux frais d'installation : cet établissement fut malheureusement fermé en 1793, emporté par la tourmente révolutionnaire.

On y fabriquait des rouleaux qu'on assemblait et dont on faisait des tapis de 30 pieds de long sur 30 de large, soit une superficie de 900 pieds carrés.

L'assemblage de ces tissus se faisait si bien, que l'acheteur le plus habile avait de la peine à reconnaître les raccords; ils étaient rayés ou unis en couleurs naturelles, paille foncée, avec mélange de couleurs teintes.

Ils avaient l'avantage de se laver facilement comme les nattes et ils avaient la même propriété pour les insectes et pour le feu. Si un charbon ardent tombait sur le parquet, il faisait son trou et cessait de brûler dès que le contact avait cessé.

On comptait, en 1878, 95 exposants, venant de 24 pays.

Algérie	25	Mayotte	1
Amérique du Nord	1	Nicaragua	1
Angleterre	4	Océanie	2
Autriche	3	Pays-Bas	1
Belgique	2	Pondichéry	2
Chine	6	Portugal	13
Cochinchine	4	Réunion	1
Espagne	9	Sénégal	2
France	5	Ste-Marie de Madagascar	1
Gabon	1	Soudan	1
Indes Anglaises	1	Grèce	2
Japon	6	Italie	1

L'Exposition de 1867 n'en comptait que 48; c'est 47 de plus en faveur de 1878. Six pays ayant des représentants à la première n'en avaient pas ou s'étaient abstenus à la deuxième. Ce sont : l'Égypte, le royaume havaien, le Hanovre, la Prusse, la Russie, la Turquie. Il est difficile de dire le nombre d'exposants ayant pris part aux expositions antérieures, ces articles étant alors disséminés dans d'autres classes sous des noms divers, tels que vannerie, etc.; c'est donc un réel avantage pour cette industrie d'être classée avec les tissus d'ameublement et les tapis.

ALGÉRIE.

L'Algérie compte, de plus qu'en 1867, 17 exposants de nattes d'alfa et de palmiers nains fabriquées dans les départements d'Alger, de Constantine et d'Oran. Ce chiffre est important pour une industrie qui n'est pas organisée dans notre colonie : elle est, comme celle des tapis de laine, abandonnée à l'indifférence des Arabes.

Si le gouvernement organise une école professionnelle pour les indigènes, ainsi que nous l'avons demandé dans un précédent rapport, il sera facile d'y adjoindre une division pour les tapis en alfa et autres plantes filamenteuses, afin de développer cette fabrication et créer une concurrence aux nattes de Chine ainsi qu'aux autres articles de sparterie des divers pays.

La culture de l'alfa augmenterait suivant les besoins de la production; nul ne peut savoir ce que les progrès de la science nous

Gr. III. — Cl. 21.

réservent : ne fait-on pas depuis une dizaine d'années du papier d'une bonne qualité avec de l'alfa ?

Nous citerons comme produit remarquable un tapis exposé par Si Mohammed ben Abderrahman, de la province d'Oran, sous le n° 191. Ce tapis, de 6 mètres de long sur 2^{m},50 de large, était à cinq couleurs : alfa noire et paille et laine rouge et bleue. Le dessin était composé de rayures et de motifs arabes.

Le mélange des deux matières n'est pas d'un bon usage, surtout pour les pays chauds. Les vers se mettent facilement dans les tissus et il serait préférable de lancer tout en jonc. Si l'on obtenait ainsi trop d'épaisseur, on pourrait lancer du coton au lieu de laine. L'envers des nattes algériennes n'est pas désagréable ; il est rempli de bouts venant des longueurs que l'ouvrier rattache et qui forment un dessous assez garni. On pourrait même obtenir une garniture plus épaisse, ce qui donnerait plus de moelleux aux tapis et rendrait inutile l'usage des tissus employés souvent pour les doubler.

Nous citerons également d'autres tapis à deux couleurs, paille et noir, de 3 mètres de long sur 2 de large.

Quoique ne rentrant pas dans le cadre de ce travail, nous signalerons à l'attention de nos fabricants un filament appelé *ramie*, dont la culture commence à se répandre en Algérie et qui est connu sous le nom de *shina-grass* en Angleterre.

Nous avons vu à l'Exposition des fibres de cette plante savamment décortiquée, extrêmement résistantes, souples et soyeuses, qui, mélangées avec d'autres matières, produiraient un genre d'étoffe dont nos fabricants de tapis et de tissus d'ameublement pourraient tirer un excellent parti et susceptible de prendre une place importante dans la consommation.

La culture de la ramie est facile dans un pays chaud comme l'Algérie, où l'on peut faire quatre coupes par an, donnant un bénéfice de 800 francs par hectare.

Nous signalerons également le crin végétal, textile venant du palmier nain, qui abonde aussi en Algérie, et permettant de fabriquer économiquement des tissus d'ameublement. Il rivalise avec

les crins de basses qualités et il a l'avantage de ne pas être attaqué par les vers. Gr. III. — Cl. 21.

L'exportation de ce textile, qui était de 22,000 quintaux en 1867, était en 1876 de 84,000 quintaux, représentant une valeur d'environ 1,500,000 francs.

Il est livré au commerce de deux manières : 1° en écru à 13 fr. les 100 kilogrammes; 2° en noir à 21 fr. les 100 kilogrammes.

Deux négociants avaient exposé des fibres de ramie et cinq du crin végétal.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES.

Nous avons vu à l'exposition des produits de l'Algérie et des colonies au Palais de l'Industrie, malheureusement trop délaissée du public, des spécimens intéressants des diverses plantes filamenteuses récoltées dans nos possessions d'outre-mer, et une jolie série de costumes. Nous engageons nos fabricants, chercheurs en général, à la consulter à l'occasion.

Nous y avons remarqué un petit métier sur lequel un ouvrier nègre est en train de travailler, qui donne une idée de l'installation et de l'outillage à bon marché de ces tisserands fort habiles à faire des nattes.

En 1878, deux industriels de l'Algérie avaient exposé chacun un métier pour fabriquer de l'étoffe à burnous; c'est une preuve du désir des Arabes de se livrer à l'industrie du tissage.

Un autre de la Cochinchine, un métier servant à faire des nattes.

Nous ajoutons comme renseignement le nombre de nos exposants coloniaux de textiles filamenteux en 1878.

Algérie	10	de ramie, 20 d'alfa;
Cochinchine	1	de ramie, 20 d'alfa;
Guadeloupe	3	de fibres diverses;
Guyane	1	de ramie, 4 d'aloès;
Martinique	1	de fibres diverses;
Mayotte	1	de ramie;
Nouvelle-Calédonie	2	de fibres diverses;
Réunion	1	de fibres diverses;
Sénégal	3	de ramie, 1 d'aloès;
Sainte-Marie de Madagascar	1	de ramie.

Gr. III.

BELGIQUE.

Cl. 21. La sparterie est fabriquée en Belgique dans de bonnes conditions; les prix de main-d'œuvre et de transport par chemins de fer sont dans ce pays bien inférieurs aux nôtres, ce qui constitue un avantage considérable. On y tisse toutes les plantes filamenteuses, dont une partie est importée d'Algérie.

Malgré le grand nombre des fabricants belges, deux seulement étaient représentés dans la classe 21. Leurs produits étaient remarquables comme prix et exécution: ils ont été médaillés tous deux.

On fabrique aussi en Belgique des étoffes de jute inscrites avec les lins, et que nous regrettons de ne pas avoir eu à juger.

ESPAGNE.

Nous avons donné plus haut les renseignements que nous possédons sur le commerce important qui se fait en Espagne de la sparterie. On comptait 9 exposants de ce pays venant d'Alicante, de Barcelone, de Cordoue, des îles Philippines et de Valladolid, qui ont été récompensés par 4 médailles de bronze et 2 mentions honorables. On remarquait des nattes de $1^{m},80$ à $2^{m},50$ de longueur, d'une bonne exécution. La facilité des moyens de transport rend la fabrication et la vente très actives. Il nous est impossible de donner le chiffre de l'exportation, faute de documents que nous n'avons pu nous procurer. Aux contrées citées plus haut, il faut ajouter la province de Saragosse, où l'on fabrique aussi la sparterie, mais dans une proportion moindre.

CHINE.

Nous ne pouvons que répéter les éloges que nous avons faits plus haut des nattes de ce pays.

FRANCE.

Cinq maisons seulement exposaient ces articles dans la classe 21; nous regrettons l'abstention d'autres fabriques, car une industrie a toujours intérêt à être représentée par le plus grand nombre possible d'industriels.

Nous citerons MM. André Lafond et Gourdonnier, dont l'étalage, situé au centre du transept du passage de Grenelle, repré-

sentant la fontaine des Innocents, était remarquable par la hardiesse de son architecture et comprenait des rouleaux de tapis et des carpettes. L'excellente fabrication, le bon goût des dessins et des coloris qui ne laissaient rien à désirer, plaçaient cette maison en première ligne.

ITALIE.

L'Italie était représentée, en 1867, par cinq exposants, venant de Ferrare, de Padoue, de Parme et de Vérone. En 1878, absence complète de fabricants dans la classe 21; nous le regrettons d'autant plus que le gouvernement cherche à acclimater dans ce pays l'industrie du sparte, dont les produits sont frappés d'un droit d'entrée de près de 20 p. o/o, alors que les mêmes produits ne payent que 10 p. o/o en France.

Il existait dans la classe 31 un exposant de tapis de sparterie d'Aversa que nous n'avons pas été appelé à juger et dont, dès lors, nous ne pouvons rien dire.

JAPON.

Après la belle collection des tapis de peluche de coton dont nous avons parlé, nous citerons une natte de 3 mètres carrés, très remarquable par son travail, son dessin, la grande finesse du tissu et des matières employées. Son prix était de 600 francs, c'est dire qu'elle était superbe.

MAYOTTE.

L'administration locale avait exposé des dessus de table, des nattes fines, des étoffes beaucoup plus fines à petits dessins et à petits carreaux, tissées en matière filamenteuse appelée *riphia*. Ce textile, très fin et très souple, avec lequel on fait des pagnes ou robes dont les gens du pays s'habillent, est récolté dans l'île.

PAYS-BAS.

Les Pays-Bas n'étaient représentés que par un fabricant d'Amsterdam; cependant on fait de très jolies nattes dans l'île de Java : Ballambouany était autrefois renommé pour ce genre de fabrication. Batavia exporte beaucoup de rotins, qui croissent en abondance dans ce pays; avec Singapour et Marseille, c'est un des principaux marchés.

Gr. III.
—
Cl. 21.

PORTUGAL.

Après notre colonie africaine, le Portugal avait le plus grand nombre d'exposants (13), venant d'Albufera, d'Aveiro, de Faro, de Lisbonne et de Porto. La collection de nattes était fabriquée régulièrement avec de belles matières; bons dessins, tissus généralement fins, faits avec du sparte, du palmier nain, de l'aloès. Cette collection était une des meilleures et des plus complètes de l'Exposition.

Nous citerons une natte de 5 mètres carrés d'un seul morceau et d'autres à 3 francs le mètre carré, et de 1^{m},50 de large sur 1^{m},80 de long, à 8 francs.

Sur les treize exposants, huit ont été récompensés par 2 médailles d'argent, 4 de bronze et deux mentions honorables. Citons aussi des nappes et tapis de table en lin joliment brodés.

A Alcazar, dans l'Estramadure, on fabrique également des nappes avec le sparte du pays.

Nous n'avons pas eu de renseignements sur le commerce intérieur ni sur l'exportation de cette industrie; les documents nous ont fait défaut, comme pour l'Espagne.

Notre commerce d'exportation vient après celui de l'Angleterre; nous exportons en Portugal des soieries, des objets de luxe, des meubles, etc.

SÉNÉGAL.

On trouve au Sénégal, comme dans nos autres colonies, de jolies nattes, tressées, pour la plupart, par les femmes et les filles qui teignent elles-mêmes les textiles filamenteux.

RUSSIE.

La Russie n'a rien exposé dans ce genre. En 1867, on avait remarqué des nattes et des stores venant de la Finlande: cette contrée est renommée pour faire des nattes avec des herbes aquatiques, et avec un filament provenant de l'écorce du tilleul.

ALLEMAGNE DU NORD.

Nous regrettons toujours l'abstention de ce gouvernement à

notre grand concours. On fabrique des tapis de sparterie à Dantzick, à Hanovre et à Stettin. La concurrence n'est pas à craindre, vu l'éloignement, mais on en fait en Alsace qui peuvent devenir redoutables.

Dans tous les pays du Sud que nous n'avons pas mentionnés, en Afrique, en Amérique, en Asie, dans les Indes, on tisse des nattes. L'usage en est très répandu et la consommation fort grande. Nous répéterons que tous les nègres ont une grande habileté à les fabriquer.

Toutes les plantes filamenteuses, beaucoup d'écorces d'arbre sont filées et employées à cette industrie universelle.

TAPIS DE JUTE.

Cette plante filamenteuse, appelée aussi *chanvre indien* ou *de Calcutta,* est un fil grossier qui ne peut être employé qu'à des usages ordinaires.

ANGLETERRE.

Au commencement de ce siècle, le docteur Roxburg découvrit le jute et envoya en Angleterre des échantillons de ces fibres et des tissus fabriqués par les Indiens. Resté inapprécié jusqu'en 1840, il entra, à cette époque, dans la consommation anglaise, et peu de temps après dans le commerce des autres nations.

Dans l'Inde, où l'on cultive cet arbuste, les plantations y sont en grand nombre et très étendues. Les tiges les plus longues sont exportées; les femmes et les enfants indous sont occupés au filage et au tissage. Dans beaucoup d'habitations ouvrières on trouve un ou deux métiers; les hommes n'y travaillent qu'accessoirement.

L'importance de ce produit est telle que l'Angleterre en a importé, en 1856, 40 millions de kilogrammes, estimés à 16 millions de francs.

De nos jours, tous frais payés, il revient à Londres à 50 francs les 100 kilogrammes, moitié moins environ que le lin le plus ordinaire.

En Angleterre, beaucoup de familles sont occupées au tissage de

Gr. III. — Cl. 21.

ce textile. Le père carde la matière, un enfant la file et un autre la tisse sur un petit métier; tout l'outillage est simple et peu coûteux. Le salaire est minime, mais une famille laborieuse qui travaille assidûment gagne facilement sa vie.

La ville de Dundee et ses environs sont le principal centre de cette fabrication, qui a pris de grandes proportions.

Certains manufacturiers anglais ont des usines dans l'Inde pour la filature, afin d'avoir une grande économie: 1° sur le transport de la matière, le déchet étant considérable; 2° sur la main-d'œuvre, dont le prix est inférieur à celui de l'Europe.

Il se fait une grande quantité de tapis de pieds à bas prix; des chemins depuis 45 jusqu'à 80 centimètres de large. Les prix commencent à 40 centimes le mètre: tous ces tapis sont à bandes rayées de différentes couleurs assez vives; malheureusement, la teinture se conserve moins bien que sur le lin.

Il s'en fabrique aussi beaucoup en sparte, en coco, en abaca et en aloès. La consommation et l'exportation sont, comme celles des tapis de laine et des toiles cirées, d'une grande importance.

Dans la classe 31 étaient exposés des tissus de jute unis qu'on imprime, servant également pour rideaux et tapis, et des nattes en jonc des îles Figi.

On trouve aussi à Londres des nattes venant de l'Inde, très fines, très souples, appelées *panama*, sur lesquelles on applique des broderies, et qui servent pour tapis de table.

AUTRICHE.

Les tapis de jute n'étaient pas représentés. Il existe cependant près de Vienne deux usines importantes qui filent le jute et qui le tissent; il y en a également en Bohême et en Moravie. L'importation de ces matières venant d'Angleterre est assez considérable; elle est de 50,000 quintaux d'après les documents de la douane.

FRANCE.

L'industrie du jute, exploitée dans le Nord, n'était pas exclusivement représentée dans la classe 21. Une partie des fabricants

étaient inscrits classe 31 avec les fabricants de lins et de chanvres; ceux de la classe 21 avaient exposé en même temps d'autres tissus et des tapis. Mentionnons les maisons A. Catteau, Cocheteux, Leborgne, Lemettre frères, L'Heureux, Potel et Vanoutryne venant de Roubaix.

Les villes de Tourcoing, Armentières, Airaisme et Launoy se sont distinguées par la bonne réussite et les prix avantageux de leurs produits brillants et soyeux. Les récompenses qu'elles ont obtenues sont inscrites dans la liste des catégories dans lesquelles elles ont été remarquées par le jury.

Nous ne pouvons rien dire de ceux exposés dans l'autre classe, n'ayant pas été appelé à les examiner; nous croyons que c'est un désavantage pour les produits d'être divisés et surtout d'être dans un autre groupe.

Signalons pour mémoire les autres pays qui avaient exposé des étoffes similaires dans différentes classes.

GRÈCE.

La Grèce avait une exposition de tissus faits en filaments d'agave d'Amérique, classe 31.

TUNISIE.

La Tunisie avait 8 exposants de tissus mélangés de fibres végétales, classe 31.

NORWÈGE.

Nous trouvons mentionnées deux fabriques de tentures qui expédient leurs produits en Suède et en Finlande, mais le catalogue ne nous dit pas dans quel genre. De même, pour une fabrique de tapis de toiles cirées, dont la production est estimée à 114.000 francs.

SUÈDE.

Un tapis dit *de Floso* et des couvertures de table, classe 31.

CHANDERNAGOR.

Ce pays a fourni un exposant d'étoffes de jute, classe 31.

Gr. III.
—
Cl. 21.

OCÉANIE.

Un exposant d'étoffes et tapis de jute, classe 31.

SAÏGON.

Trois exposants de fibres de bananier et d'ananac.

Nous donnons le chiffre des importations et des exportations, depuis 1847, des tapis et tissus de jute, de phormium tenax, d'abaca et autres végétaux filamenteux. Il nous est impossible de donner celles des nattes et des spartes qui, par suite d'une confusion de noms avec les matières premières de ces produits, se trouvent comprises avec ces dernières sous le nom de *nattes* ou *tresses*.

Nous avons déjà signalé cette erreur des tarifs des douanes, qui font entrer des tapis avec des matières préparées sous les mêmes noms.

Ci-joint le chiffre considérable de ces filaments à leur entrée et à leur sortie de France, en 1878 :

Importations	13,775,055	francs.
Exportations	9,984,373	

TAPIS DE JUTE.

IMPORTATION.

Moyenne décennale.	De 1847 à 1856	Nulle.
	De 1857 à 1866	105,719f
	De 1867 à 1876	81,486

A 2 francs le kilogr.

1877	Angleterre	100,268f	101,566k	= 203,132f
	Autres pays	1.298		

A 1f 80c le kilogr.

1878	Angleterre	90,250f	90,411k	= 162.739f
	Belgique	50		
	Autres pays	111		

EXPORTATION.

Il n'y a pas trace d'exportation avant 1877.

A 2 francs le kilogr.

1877.....	Espagne.....	12,901f	19,961k = 39,922f
	Autres pays.....	7,060	

A 1f 80c le kilogr.

1878.....	Suisse.....	10,396f	25,906k = 46,631f
	Autres pays.....	15,510	

TISSUS DE JUTE PUR ET MÉLANGÉS.

IMPORTATION.

Tissus de jute pur.

Moyenne décennale.	De 1847 à 1856.....	Nulle.	
	De 1857 à 1866.....	60,755k =	81,430f
	De 1867 à 1876.....	253,427 =	275,789

Tissus de jute mélangés.

Moyenne décennale.	De 1847 à 1856.....	Nulle.
	De 1857 à 1866.....	14,395f
	De 1867 à 1876.....	163,936

Tissus de jute pur.

A 1f 25c le kilogr.

1877.....	Allemagne.....	49,198k	1,153,689k = 1,442,111f
	Belgique.....	204,447	
	Angleterre.....	894,593	
	Autres pays.....	5,451	

Importation de tissus de jute mélangés.

1877.....	Allemagne.....	28,393f	193,719f
	Pays-Bas.....	1,500	
	Belgique.....	87,525	
	Angleterre.....	76,301	

Aucune mention de poids ni de prix.

Gr. III.
—
Cl. 21.

Tissus de jute pur.

A 1f 10c le kilogr.

1878.....	Allemagne.....	21,959k	1,237,861k = 1,361,647f
	Belgique.....	230,635	
	Angleterre.....	969,285	
	Autres pays.....	15,982	

Tissus de jute mélangés.

1878.....	Allemagne.....	21,711f	180,243f
	Belgique.....	120,490	
	Angleterre.....	36,174	
	Autres pays.....	1,868	

Aucune mention de poids ni de prix.

EXPORTATION.

Le chiffre de l'exportation des tissus de jute, pour les périodes décennales de 1847 à 1856, 1857 à 1866 et 1867 à 1876, se trouve compris dans celui des tissus de jute, de phormium tenax, d'abaca et autres végétaux filamenteux.

Tissus de jute pur.

A 1f 40c le kilogr.

1877.....	Angleterre.....	111,087k	312,489k = 437,485f
	Italie.....	46,776	
	Suisse.....	11,544	
	Turquie.....	29,823	
	Égypte.....	15,335	
	Algérie.....	54,381	
	Autres pays.....	43,553	

Pas d'exportation de jute mélangé en 1877.

Tissus de jute pur.

A 1f 25c le kilogr.

1878.....	Angleterre.....	33,208f	109,088k = 136,360f
	Espagne.....	2,379	
	Turquie.....	9,000	
	Égypte.....	85	
	Autres pays.....	64,416	

Pas d'exportation de jute mélangé en 1878.

IMPORTATION DE TISSUS DE PHORMIUM TENAX, D'ABACA ET AUTRES VÉGÉTAUX FILAMENTEUX [1].

Moyenne décennale.	De 1847 à 1856	Nulle.
	De 1857 à 1866	71,976f
	De 1867 à 1876	175,810

1877	Belgique	161,572f	204,730f
	Angleterre	30,855	
	Autres pays	12,303	
1878	Belgique	213,163f	237,709f
	Angleterre	18,419	
	Autres pays	6,127	

EXPORTATION DE TISSUS DE JUTE, DE PHORMIUM TENAX, D'ABACA ET AUTRES VÉGÉTAUX FILAMENTEUX [2].

Moyenne décennale.	De 1847 à 1856	32,789k	= 63,236f
	De 1857 à 1866	183,372	= 281,811
	De 1867 à 1876	751,029	= 883.273

EXPORTATION.

A 1f 45c le kilogr.

1877	Angleterre	1,380	87,290k = 126,576f
	Italie	1,115	
	Grèce	13,362	
	Turquie	23,380	
	Côtes occidentales d'Afrique	10,200	
	Algérie	23,370	
	Autres pays	14,487	

A 1f 40c le kilogr.

1878	Allemagne	15,281k	240,806k = 337,128f
	Italie	7,205	
	Turquie	71,436	
	Côtes occidentales d'Afrique	20,000	
	Algérie	104,047	
	Autres pays	22,843	

[1] Ces tissus viennent à peu près par moitié de l'Angleterre et de la Belgique, sauf pendant les quatre dernières années, où l'exportation de la Belgique est de beaucoup supérieure.

[2] En Angleterre, en Algérie, en Belgique, au Chili, à la Guadeloupe, en Italie, à la Martinique, en Turquie, au Vénézuéla et dans d'autres pays.

DE LA NÉCESSITÉ DE CRÉER EN ALGÉRIE

UNE ÉCOLE PROFESSIONNELLE

POUR LA FABRICATION DES TAPIS D'ORIENT.

Dans un rapport que nous avons eu l'occasion de présenter à M. le Ministre du commerce comme membre de la Commission permanente des valeurs de douane (session de 1881), nous avons signalé à son attention l'avantage qu'il y aurait à améliorer et à développer dans nos départements algériens l'industrie des tapis d'Orient.

Les tapis de l'Algérie sont loin d'avoir la réputation de ceux de l'Orient, et cela tient à des causes diverses. Les tapis turcs et persans doivent leur renommée à l'originalité des dessins, autant qu'au système de l'ornementation, à la beauté des couleurs, à la solidité des teintures. Le velouté est très épais, le tissu excellent.

Les tapis algériens n'ont pas cet ensemble de qualités. Ils sont fabriqués pour la consommation du pays, sans qu'aucun effort ait jamais été fait pour introduire des progrès dans le travail. Les Arabes tissent en général les tapis sous la tente, en famille, pour leurs besoins ou la vente dans un étroit rayon. Il n'y a pas de centre manufacturier, il n'y a aucune direction.

Voilà donc une fabrique intéressante qui peut devenir importante, qui l'est dans d'autres contrées orientales et qui reste languissante et arriérée en Algérie, tandis qu'il serait facile de lui donner un rapide essor.

Ce n'est pas l'industrie privée qui peut entreprendre cette tâche : un homme n'y suffirait pas, et, si cet homme se rencontrait, il ne réunirait pas les capitaux nécessaires.

Gr. III. — Cl. 21.

Du reste, avant d'aborder l'entreprise commerciale, il faut que le terrain ait été préparé.

Ce qu'il faut d'abord avoir, c'est une école.

Le Gouvernement se refuserait avec raison à donner son appui à un industriel ou à un commerçant qui voudrait développer la manufacture de tapis en Algérie, et surtout à l'aider de ses subventions; mais le Gouvernement ne peut pas décliner la tâche de donner aux populations de l'Algérie un enseignement technique qui sera certainement pour elles une source de progrès et, par suite, de profits.

C'est le Gouvernement seul qui peut fonder une école professionnelle dans laquelle de jeunes ouvriers et ouvrières apprendraient la fabrication des tapis à points noués et celle des broderies à l'aiguille, école professionnelle tout à fait spéciale à l'Algérie, aux procédés qui y sont appropriés et qui doivent y être maintenus, parce qu'ils sont en rapport avec les habitudes de la population.

L'établissement d'une telle école serait peu coûteux. Le matériel serait construit sur place. Les métiers sont simples, les modèles abondent; on trouverait sans peine les contremaîtres qui donneraient les explications techniques. Une teinturerie coûterait peu de chose à installer, mais on pourrait commencer par recevoir de France les laines teintes. Les tapis d'Orient ont une gamme de couleurs peu étendue, de sorte que de ce côté on rencontrerait peu de difficultés.

Les laines d'Algérie, fermes, brillantes, sont parfaitement convenables pour la fabrication des tapis. Le coton d'Algérie donnera d'excellentes chaînes.

Il n'est pas douteux que la dépense de création et d'entretien de cette école serait modique.

Cette institution rendrait de réels services à nos départements algériens.

Il est bien entendu que nous n'avons pas en vue la création d'une école ayant beaucoup d'importance: nous préférerions même à une grande école plusieurs petites outillées simplement, dirigées et tenues à peu de frais, de façon qu'elles exerçassent leur utile

influence dans différentes parties du pays. Il s'agit de fondations simples, pratiques, d'un établissement facile devant produire à bref délai d'heureux résultats.

On peut être certain qu'au bout de peu d'années il serait sorti de cette école ou de ces écoles des élèves, même des contremaîtres, instruits, exercés, qui donneraient bientôt une impulsion vigoureuse à cette industrie. Ils sauraient quelles sont les raisons de la supériorité des Turcs et des Persans; ils sauraient dessiner; ils auraient une idée plus juste du coloris; ils se rapprocheraient enfin, dans leur travail, des méthodes excellentes que l'Orient a conservées.

Si les tapis algériens ont un décor plus original, un dessin mieux compris, un coloris plus vif et plus harmonique, ils seront plus recherchés, la vente s'accroîtra, et l'Algérie verra cette fabrication grandir.

Il en serait de même pour la broderie, industrie qui se développerait vite en Algérie si elle y était mieux conduite, ou plutôt si un enseignement spécial avait donné aux brodeurs et aux brodeuses des notions indispensables qu'ils ignorent, et que, dans certaines régions de l'Asie, des traditions auxquelles on est fidèle n'ont pas laissé perdre.

Nous n'avons pas à rappeler sur quelle vaste étendue de territoire en Asie, soit en Turquie, soit en Perse, la fabrication des tapis et des broderies est exercée. Elle donne à de nombreuses populations un travail facile et une rémunération qui tend chaque année à s'élever. Une industrie aussi simple, on peut dire primitive, peut prendre en Algérie des développements rapides et y rendre des services que chacun pressent.

Rien ne s'oppose à son extension, rien non plus ne contrariera les progrès qu'il faut y introduire; la main-d'œuvre est à bon marché.

La vie en famille, la vie sous la tente ne forme pas d'obstacle; les marchés de vente sont rapprochés; le goût des tapis d'Orient devient en Europe de plus en plus vif.

Enfin il semble qu'en Algérie cette industrie attire davantage l'attention des indigènes. A l'Exposition universelle de Paris, en

Gr. III. — Cl. 21.

1855, on comptait 15 exposants; en 1867, 35; en 1878, 79. C'est une preuve qu'on est en présence d'une manufacture qui a poussé de profondes racines dans le pays, qui a une vitalité certaine; et, nous le répétons, cette vitalité serait plus intense, l'importance serait plus grande, si les ouvriers improvisés et un peu attardés recevaient de la mère patrie une instruction qui leur a toujours manqué et qui devient plus nécessaire que jamais.

H. Mourceau,

Ancien fabricant de tapis et tissus pour ameublement,
Secrétaire du jury des récompenses.

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01049 4900